L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1602 - VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

30 ans de réalisation

- CHARPENTE
- COUVERTURE
- BARDAGE
- ZINGUERIE
- SERRURERIE
- DÉSAMIANTAGE

BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

21140 SEMUR EN AUXOIS
Tel. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

En période de semis

Une approche quasi-chirurgicale



Période traditionnellement délicate de la vie agricole, les semis sont l'objet d'attentions particulières cet automne. Il faut faire avec une météo qui, de très sèche, est devenue presque exagérément humide en quelques jours. Le délicat équilibre qui conditionne la bonne levée des cultures a pu être difficile à trouver, en Côte-d'Or ou dans la Nièvre. Au sortir d'une année globalement décevante en matière de rendements, les exploitants font de la « dentelle » pour ne pas se louper.

Pages 04 et 08.

Côte d'Or

› Productions végétales

Messire, du sarrasin



Nièvre

› Cultures biologiques

Les semis ont commencé



Yonne

› Maraîchage

La courge, la star de l'automne



G LE GÈNE DE L'ÉLEVAGE

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

Les nouveaux modèles HiTech et Active de la Série G Valtra vous donnent un contrôle total sur votre travail. Ils sont agiles, compacts et surtout, construits pour vous. Ce sont les nouvelles machines de travail pour nos agriculteurs et elles vous offrent une vision sur le futur de l'agriculture.
valtra.fr/serieg

DE L'IMAGINAIRE À L'ACCESSIBLE
Visitez : valtra.fr/finance

VALTRA YOUR WORKING MACHINE

SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION
MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678

> Professionnel en assurances agricoles depuis 25 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Assureur agricole depuis 1856
AVIVA | Assurance |

Sommaire

Côte d'Or
04 • Productions végétales : Un plan avec accrocs
05 • Productions végétales : Messire, du sarrasin
06 • AOP Époisses : Une belle filière à pérenniser
07 • Sangliers : Réguler sans attendre

Nièvre
08 • Cultures biologiques : Les semis ont commencé
09 • Four à chaux de Ternant : De la production à l'épandage
10 • Ruralité : Les acteurs du monde rural se mobilisent
11 • Groupama : Une nouvelle agence près de Nevers

Yonne
12 • Cirhyo : Un millésime exceptionnel pour les éleveurs de la coopérative
13 • Cultures : La star de l'automne, c'est bien la courge

Région et ailleurs
14 • Emploi : Une semaine pour voir autrement les métiers agricoles
15 • Syndicalisme : Contre une approche simplificatrice des problèmes

Filières
16 • Cultures Levée tardive des colzas : Quels critères pour les conserver ?
17 • Élevage Santé animale : Contre le parasitisme, miser sur l'immunité

Infos Services
18 • Économie et gestion
19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Agroéquipement

Le marché résiste à la crise sanitaire

Selon Axema, l'association qui regroupe les principaux acteurs de la filière agroéquipement, le marché a plutôt bien résisté à la crise de la Covid-19. Les perspectives pour 2021, bien que maussades, ne semble pas inquiéter le secteur.



Le président de l'Association française des acteurs industriels de la filière des agroéquipements et de l'agroenvironnement (Axema), Frédéric Martin, a d'emblée résumé l'ambiance du marché de l'agroéquipement en France : *« Nous vivons une crise de services plutôt qu'une crise de l'industrie ou de l'agriculture »*, a-t-il déclaré, le 13 octobre au cours d'une conférence de presse. Dans les faits, le secteur a accusé le coup entre la mi-mars et la mi-avril avec un recul de ventes, avec l'arrêt de plusieurs unités de fabrication occasionnant du chômage partiel pour 10 000 des 26 000 salariés du secteur. *« Puis, nous avons eu un fort rattrapage à partir du mois de mai et tout l'été »*, a expliqué David Targy, responsable du pôle économique d'Axema. Alors que les professionnels tablaient sur une baisse d'environ 10 à 15 %, la baisse du chiffre d'affaires total du marché du neuf ne devrait atteindre que 5 %, soit 5,8 milliards d'euros (Md€) en comparaison de l'année 2019 qui avait été une année record, avec 6,1 Md€. Pour Jean-Christophe Régnier, président de la Commission économique de l'association, *« c'est inattendu et inespéré. C'est la troisième meilleure année après 2013 et 2019 ». « Pour 2021, l'année sera plus compliquée, mais la baisse devrait être contenue »*, a estimé David Targy. Selon un sondage réalisé auprès de leurs adhérents, 7 % s'attendent à une baisse de chiffre d'affaires à deux chiffres, 47 % à une baisse comprise entre 2 et 9 %, 40 % jugent qu'ils maintiendront l'activité et 6 % que leur chiffre d'affaires va croître.

Deux facteurs

« Parmi ces 6 % beaucoup ont vécu un choc financier en 2020 et tablent fort logiquement sur un renversement de situation », a expliqué David Targy. Frédéric Martin identifie deux facteurs majeurs au recul prévu du marché : *« d'une part, la détérioration de la conjoncture dans les grandes cultures et la vigne et d'autre part, l'aspect cyclique du marché »*, a-t-il expliqué. Selon lui, la baisse du marché pour 2021 serait comprise dans une fourchette entre 5 et 10 %. En effet, Axema ne peut, à l'image de nombreux secteurs d'activité, évaluer aujourd'hui le contexte sanitaire qui va immanquablement peser sur l'économie agricole, *« avec un effet domino sur l'agroéquipement »*. Secteur tributaire du *« revenu de nos clients que sont les agriculteurs »*, a indiqué Jean-Christophe Régnier, Axema a aussi du mal à évaluer l'impact du plan de relance sur la filière. Certes, 250 millions d'euros sont fléchés vers les agroéquipements dont 135 concernent les aides à l'investissement pour que les agriculteurs s'inscrivent plus dans une démarche agroécologique. Mais les critères ne sont pas définis. *« Nous collaborons actuellement avec les services de l'État pour définir les catégories de matériels qui seront éligibles dès janvier 2021 »*, a assuré Alain Savary, directeur général d'Axema.

ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

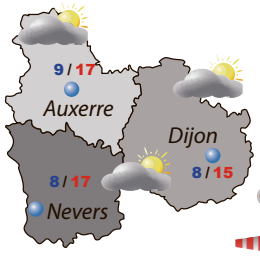
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 30 Octobre

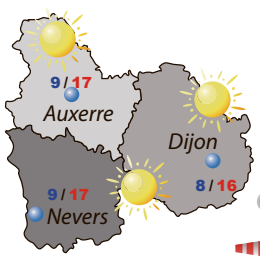


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 15 à 18°C
Vents : Sud 10 km/h

Sainte Bienvenue
Soleil : 07h35 - 17h35
Lune : 17h31 - 06h04

Samedi 31 Octobre

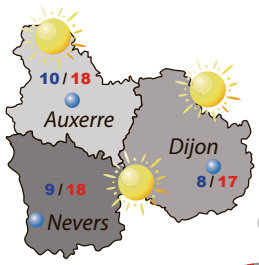


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 16 à 18°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

Saint Quentin
Soleil : 07h37 - 17h33
Lune : 17h50 - 07h09

Dimanche 1 Novembre



Agréable
Le ciel restera clair et le soleil généreux. Les vents resteront faibles.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 17 à 19°C
Vents : Sud 10 km/h

Toussaint
Soleil : 07h38 - 17h31
Lune : 18h11 - 08h14

Prévisions à 7 jours

Lundi 2 Novembre au Mercredi 4 Novembre
Quelques pluies et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 5 Novembre au Dimanche 8 Novembre
Un temps très nuageux à couvert s'annonce, avec quelques précipitations.
Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Suicides d'agriculteurs

Mettre des mots sur les maux

Alors qu'un rapport de parlementaire doit bientôt être rendu sur la problématique, un médecin national du travail pour la MSA revient sur les signes qui peuvent et doivent alerter.

C'est un sujet aussi tabou que celui du célibat en agriculture : le mal-être des exploitants qui poussent parfois ces derniers à commettre l'irréparable. Chaque année, la Mutualité sociale agricole (MSA) recense près d'un suicide d'agriculteur par jour. Mais des moyens préventifs et curatifs existent pour mettre des mots sur les maux. Le député Olivier Damaisin (LREM, Lot-et-Garonne) devrait remettre son rapport sur le sujet dans quelques jours.

Véronique Maehgt-Lenormand est médecin national du travail pour la Caisse centrale de la MSA. Elle porte le dossier du mal-être des agriculteurs à la CCMSA depuis 2014. Au cours de sa carrière, elle a été confrontée à de nombreuses situations, très compliquées. Elle sait que les premiers symptômes du mal-être se verbalisent par des phrases souvent anodines, mais en réalité pleines de sens.

Détecter les signaux faibles

Quand les agriculteurs veulent bien s'exprimer, c'est souvent pour dire : *«Je ne sais pas comment je vais m'en sortir»* ; *«C'est compliqué en ce moment»* ; *«A quoi ça sert de travailler autant ?»* ; *«Pourquoi se fatiguer autant ?»* Auparavant des signaux faibles peuvent provenir des proches de l'agriculteur : sa famille (conjoint, enfants), des amis ou connaissances, les conseillers en prévention, le vétérinaire, les techniciens de Chambre… *«Le mal-être animal traduit parfois bien souvent le mal-être de l'agriculteur et les vétérinaires sont à même de nous alerter»*, explique le médecin du travail.

Dans ce monde de taiseux et plein de pudeur qui caractérise le milieu agricole, se dégage comme un sentiment de honte, face à la possibilité d'admettre que ça ne va pas bien. *«Il y a aussi de la fierté et la peur du qu'en-dira-t-on»*, ajoute Véronique Maehgt-Lenormand. D'autres causes toutes aussi profondes peuvent expliquer le passage à l'acte fatal : *«Elles sont multiples et souvent imbriquées entre le personnel et le professionnel. Ce peut être une rupture (décès, séparation), le départ des enfants, des relations parfois conflictuelles entre le père et le fils»*, explique-t-elle.

En effet, à l'image des industriels du XIX[e] siècle, les notions de patrimoine, de travail et de filiation restent très ancrées, aujourd'hui encore, dans le monde paysan. *«Beaucoup d'agriculteurs qui, pour des raisons X ou Y, se sentent en situation d'échec, culpabilisent de ne pas avoir su faire fructifier la terre qui s'est transmise depuis des générations»*, explique le médecin national du travail.

Numéro d'appel

C'est pour briser ce silence et mettre des mots sur les maux que la MSA a mis en place, depuis 2011 un vaste plan national d'actions pour prévenir le mal-être et le suicide en agriculture.

C'est d'ailleurs un plan unique puisqu'aucune autre profession ne dispose d'un tel dispositif d'écoute. Le numéro d'appel Agriécoute (09 69 39 29 19) permet de dialoguer anonymement avec des écoutants formés aux situations de souffrance et de détresse. *«Jusqu'en 2018, nous avons travaillé avec des bénévoles de SOS Amitié et SOS Suicide Phénix. Ensuite les équipes ont été renforcées par des professionnels, des psychologues cliniciens»*, détaille Véronique Maeght.

Les agriculteurs peuvent rappeler jusqu'à trois fois le même écoutant pour avoir un minimum de suivi. Selon les récentes statistiques de la MSA, Agriécoute a reçu 3 310 appels en 2019 et 1 135 au premier semestre 2020.

Parallèlement, et pour un travail d'amont, la MSA a créé des Cellules pluridisciplinaires de prévention (CPP) dont la mission est de *«détecter les signes d'alerte le plus tôt possible»*.

Les CPP au nombre d'une trentaine travaillent avec l'appui de psychologues en libéral afin de mieux prendre en compte la situation de l'agriculteur. Elles forment leur personnel d'accueil mais aussi les agents proches des agriculteurs (centre de gestion, techniciens Chambre…) à détecter les signaux faibles pour mettre en œuvre immédiatement un accompagnement adapté. Les CPP ont accompagné, depuis 2012, date de leur mise en place, plus de 6 000 situations d'agriculteurs en fragilité. *«La cohésion de tous et le réseau sont indispensables. S'occuper du mal-être tout seul est complètement utopique»*, conclut Véronique Maeght-Lenormand.

ACTUAGRI

Les chiffes du suicide des agriculteurs en France

À la sortie du film d'Édouard Bergeon « Au nom de la Terre », avec Guillaume Canet dans le rôle principal, la MSA, qui avait soutenu le projet, estimait le nombre de suicides (chiffres 2015) à 605 par an. Sur ce total, 372 étaient chefs d'exploitation (292 hommes et 80 femmes) et 233 étaient des salariés agricoles (204 hommes et 29 femmes). Rapporté au nombre d'assurés, le taux brut de décès par suicide est 4 fois plus important chez les hommes et ce taux augmente avec l'âge pour culminer sur la tranche des 65 ans et plus.

en bref

Recherche Participez au projet «*Cocktail*»

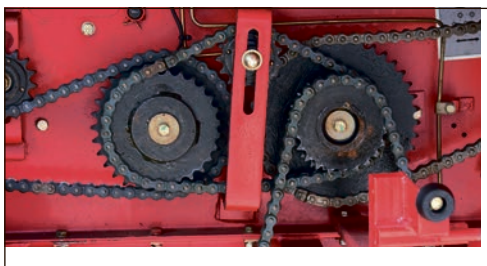
Un projet, piloté par l'Université de Bourgogne et nommé «Cocktail» va prochainement démarrer. Son objectif est de créer un observatoire en temps réel des tendances, des innovations et des signaux faibles circulant dans les discours du domaine alimentaire sur Twitter. Le projet est porté par un consortium composé de chercheurs en Sciences de l'information et la communication, en informatique et en sciences cognitives/sciences des aliments, des entreprises du domaine informatique, et un pôle de compétitivité spécialisé dans l'agroalimentaire. Afin d'enrichir ce projet, ses initiateurs cherchent à étudier plus particulièrement les discours d'agriculteurs. Ils recherchent donc des personnes, sensibles et/ou engagées sur ces questions et prêtes à participer à des entretiens collectifs qui auront lieu le mardi 13 novembre de midi à 14 heures (pour les agriculteurs conventionnels, les coopératives et les techniciens agricoles), et le vendredi 17 novembre aux mêmes horaires (pour les agriculteurs s'inscrivant dans des démarches environnementales de types bios ou circuits courts). Les entretiens auront lieu à la Maison des Sciences de l'Homme, campus de l'université, 6, esplanade Érasme à Dijon. Ce moment d'échanges sera libre et sans jugement, dans une ambiance conviviale. Un panier-repas sera offert, ainsi qu'une indemnisation de 20 euros. Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous par téléphone au 03 80 39 39 14 ou par mail : projet.cocktail@u-bourgogne.fr

Technique Terres Inovia organise des sessions numériques gratuites

Rendez-vous incontournable pour mener à bien ses cultures, les Réunions techniques régionales (RTR) de Terres Inovia sont, cette année, organisées en format numérique. Rebaptisées Rencontres techniques de Terres Inovia, elles offrent des sessions 100 % gratuites qui permettront d'avoir l'expertise de l'institut sur les oléoprotéagineux sans bouger de chez soi. Du 17 novembre au 11 décembre, 17 sessions (de deux heures chacune) seront proposées sur toutes les thématiques travaillées par l'institut : les leviers pour limiter les ravageurs du colza ou du tournesol, les stratégies de désherbage, les solutions pour des cultures robustes… 11 sessions régionales sont prévues pour permettre d'avoir une stratégie adaptée aux différentes zones géographiques. Pour le nord et l'est, trois sessions sont programmées : Faire face aux difficultés d'aujourd'hui pour cultiver le colza de demain (le 24 novembre de 14 heures à 16 heures). Accompagner le développement du tournesol (le 25 novembre de 10 h 30 à 12 h 30). Des leviers pour comprendre et mieux cultiver les protéagineux (le 1er décembre de 9 heures à 11 heures).

Influenza aviaire La France relève son niveau de risque après deux cas aux Pays Bas

Après la découverte, le 20 octobre, de deux cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) aux Pays Bas, le ministère de l'Agriculture relève le niveau de risque de *«négligeable»* à *«modéré»* sur l'ensemble du territoire métropolitain, indique un communiqué le 25 octobre. Le sérotype H5N8 de la maladie a été détecté sur deux cygnes tuberculeux près d'Utrecht, à environ 250 km de la frontière française, faisant peser un *«risque d'introduction»* via les couloirs de migration des oiseaux sauvages. Un arrêté paru au JO le 25 octobre entérine le relèvement du niveau de risque à partir du 26 octobre, ce qui implique dans tout le territoire une *«surveillance clinique quotidienne dans les élevages commerciaux»* de volailles. Des mesures supplémentaires sont prévues dans les Zones à risque particulier (ZRP), c'est-à-dire les secteurs *«abritant des zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs»* ; les éleveurs de volailles doivent y protéger leurs animaux par un filet *«avec réduction des parcours extérieurs»*. Y sont aussi interdits les lâchers de gibiers à plumes et les rassemblements d'oiseaux. Les mesures et les listes de communes intégrées dans les ZRP sont fixées par un arrêté pris le 16 mars 2016.



LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES EST COMPLEXE.

NOS EXPERTS EN AGRICULTURE SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Productions végétales

Un plan avec accrocs

Un agriculteur du Val de Saône revient sur ses récoltes et semis d'automne, qui se sont terminés la semaine dernière entre les gouttes.


Aurélien Viellard, le 15 octobre dans un champ prévu en colza, qui finira en orge.

Tout ne se passe pas toujours comme prévu, surtout en agriculture. À Labergement-lès-Seurre, Aurélien Viellard a tout d'abord semé 11 ha de colza le 23 août. Pour rien. *« La sécheresse a eu raison de la culture »*, déplore l'exploitant agricole, *« les plantules qui avaient réussi à lever ont tout de suite séché, le reste a dépéri en terre. J'avais programmé 20 ha de colza cette année. Finalement, il n'y en aura pas »*. Les récoltes d'automne qui ont suivi n'ont pas du tout été au niveau escompté. Le Côte-d'orien enregistre des rendements de 47 q/ha en maïs grain et 20 q/ha en soja : *« ça fait mal… Les champs de notre commune et des alentours varient entre 35 et 77 q/ha, la moyenne ne dépassera pas 60 q/ha. Quand tout se passe à peu près bien ici, nous sommes plus près des 90 q/ha. Pour le soja, c'est la misère également : la plupart des rendements oscillent entre 10 et 20 q/ha. Un expert en assurance qui circule entre la Saône-et-Loire et le sud de la Côte-d'Or m'a récemment confié qu'il avait indemnisé un soja à 5 q/ha et un maïs à 22 q/ha… »*. Finalement, la seule récolte d'automne *« à peu près correcte »* semble celle du tournesol : *« cette plante a plutôt bien résisté au sec avec des résultats assez encourageants, entre 20 et 30 q/ha. Dommage pour moi, je n'en ai pas fait cette année. Du tournesol, il va s'en faire davantage lors de cette campagne, pour pallier la diminution du colza »*.

Trop sec, puis trop humide

Aurélien Viellard a commencé de semer sa moutarde le 8 octobre, mais ce travail a été très vite abandonné, du moins reporté, car ses champs étaient devenus bien trop humides – un comble – avec le retour des pluies. Deux jours plus tard, son tracteur réussissait à évoluer dans des parcelles plus drainantes, qui n'avaient pas été déchaumées : *« j'ai commencé d'y semer le blé, puis j'ai continué dans d'autres parcelles avec de l'orge. Avec les 150 mm que nous avons pris en deux semaines, j'ai pensé, un temps, ne pas arriver à semer en temps et en heure… Finalement, ces précipitations se sont calmées et ont fait du bien pour la texture du sol. Le vent du nord a aidé à assécher suffisamment la terre. Nous avons semé 10 à 15 jours plus tard que l'an passé mais ce n'est pas grave. Avant les pluies, il n'aurait pas été possible de faire quoi que ce soit dans les champs »*.

Sur le qui-vive

Dans l'édition Terres de Bourgogne du 3 juillet, Aurélien Viellard partageait sa récolte compliquée en orges et regrettait l'impossibilité de traiter les semences. La menace de la jaunisse nanisante est toujours présente en cette fin d'année 2020 : *« cette virose a plus que pénalisé les derniers rendements, parfois jusqu'à 50 q/ha pour ceux qui n'avaient pas appliqué d'insecticides… Il faudra être plus que vigilant cette année sur la présence ou non de Sitobion avenae, ces pucerons très virulents responsables de la maladie. Des tours de parcelles très réguliers s'imposent. Nous allons nous passer le mot entre agriculteurs, nous suivrons aussi avec la plus grande attention les différentes préconisations des instituts techniques, de la Chambre d'agriculture et des organismes stockeurs. Un ou deux insecticides ? La question s'était posée en 2019, la campagne en cours le décidera. Cet automne semble être plus frais que l'an passé, nous aurons peut-être la chance d'avoir moins de pucerons »*.

AG

Statu quo

Aurélien Viellard n'a presque rien changé en termes de variétés : *« en orge, je repars avec Étincel, mais j'attends impatiemment qu'on nous propose une autre variété, un peu plus résistante, notamment à la jaunisse nanisante. Il y en aurait une dans les tuyaux, mais celle-ci n'est pas encore disponible. Même chose pour le blé, une variété plus tolérante face aux insectes serait la bienvenue. Nous ne sommes pas concernés mais pour les secteurs plateaux, il faut absolument des nouveautés face aux grosses chaleurs et sécheresses à répétition. Ma seule nouveauté cette année concerne du blé améliorant. Semé plus tard, il devrait me permettre de limiter des problèmes de désherbage »*.

Travaux dans les champs

Un petit coup de stress ?

Un jeune du canton de Semur-en-Auxois évoque les semis et le retour des pluies.


Julien Baulot et Maeva Granjon, la semaine dernière à Vic-de-Chassenay.

Le mois d'octobre a été très arrosé, bon nombre de secteurs ont *« pris »* 150 millimètres en moins de trois semaines. Ce *« come-back »* des précipitations était essentiel, mais de si grands volumes d'eau sont-ils sans conséquences pour les travaux dans les champs ? *« À un moment donné, c'est vrai, il faut bien reconnaître que nous n'étions pas très rassurés… »*, confie Julien Baulot, apprenti en BTS Acse sur la ferme familiale à Vic-de-Chassenay, *« nous nous sommes dit que les semis allaient être compliqués, que nous n'allions pas pouvoir semer dans les meilleures conditions. C'est quand même fou de dire ça alors que nous n'avions pas eu la moindre goutte d'eau depuis plusieurs mois »*. Ce jeune de 20 ans – il fêtera son anniversaire ce dimanche – est tout de même parvenu à ses fins, en semant 70 ha de blé, d'orge et de triticale sans trop de problèmes avec Hubert, son père : *« ce n'était pas gagné mais tout s'est finalement bien passé. C'est une chance : nous n'avions pas préparé nos champs à l'avance, seul un déchaumage avait été réalisé. Nous avons pu accéder aux parcelles assez facilement et rapidement. Le moment voulu, je labourais et mon père passait avec le semoir juste derrière, à chaque fois. Pour certains collègues qui avaient labouré en amont, rentrer dans les champs a été un peu plus compliqué. Nous avions encore beaucoup de marge au niveau du calendrier mais, pour être tranquilles, nous sommes nombreux à vouloir semer en temps et en heure. On ne sait jamais ce qui peut arriver quand on se dirige vers la fin de l'année… Il n'y avait d'urgence que pour l'avoine, nos premiers semis d'automne lui ont d'ailleurs été dédiés, sur seulement deux hectares cette année »*.

Colza, la bonne surprise ?

C'est assez rare pour être signalé : le colza a bien levé ! *« On ne va pas s'enflammer pour autant mais c'est déjà un bon point. Cela faisait trois ans que nous ne faisions plus de colza. Nous l'avons semé début septembre sans trop travailler les sols et en attendant la pluie qui était annoncée »*, indique Julien Baulot. Ce futur installé se préparait, la semaine dernière, à effectuer sa toute dernière récolte de 2020, celle du sorgho grain : *« nous en avons fait pour la première fois cette année, sur 3,30 ha, via un contrat passé avec Dijon Céréales. Les graines sont destinées à l'oisellerie. Je ne sais pas ce que cela va donner… Il semble que le stade de maturité ait été atteint en pleine période des pluies… Nous aurions peut-être dû récolter avant qu'il pleuve, nous verrons bien ce que donnent les résultats… Le prix ? Il serait à peu de chose près le même que celui du maïs »*. Une fois ces travaux dans les champs terminés, Hubert et Julien Baulot se consacreront plus spécifiquement à leur cheptel bovin, composé de vaches Charolaises et Simmental, qui commencent à vêler. Le jeune apprenti fait remarquer une assez belle repousse de l'herbe dans les prairies : *« mieux vaut tard que jamais, les vaches remangent dans les prés, c'est bien. Nous les rentrerons le plus tard possible, en fonction de la portance dans les prés. L'affouragement ? Nous avons réussi à conserver l'intégralité de notre stock de foin en récoltant les refus des pâtures au printemps et en les donnant aux bovins dès le mois d'août. Nous avons donné beaucoup de paille, sachant que la récolte a été en baisse d'environ un tiers. Nous avions l'habitude d'en vendre une vingtaine d'hectares mais cela n'a pas été le cas cette année. Nous les avons conservés, par précaution »*.

AG

Productions végétales

Messire, du sarrasin

Thibaut Aubry récoltait du *« blé noir »* la semaine dernière près de Frôlois.





Le sarrasin s'est invité cette année dans l'assolement de Thibaut Aubry. Ce jeune agriculteur revient ici sur ses 30 ha récoltés les 20 et 21 octobre.

Cultiver du sarrasin, pourquoi pas ? Thibaut Aubry a fait ce choix au printemps après une attaque très précoce de pucerons. *« Mes 30 ha de pois ont été ravagés par les insectes, il n'y avait plus rien à en tirer. Le sarrasin est apparu comme une solution de secours, je l'ai semé fin avril - début mai en ayant la chance d'avoir un orage dans la foulée »*, commente le producteur bio de 32 ans. Cette première tentative s'avère assez concluante avec un rendement approchant une tonne à l'hectare : *« la marge réalisée devrait être correcte avec un prix proche de 800 euros/t, sans la moindre intervention entre le semis et la récolte. Le taux d'humidité est en revanche de 20 %, bien loin des 13 ou 14 % conseillés… Je ne pouvais pas faire autrement avec le temps que nous avons eu dernièrement. Il y aura forcément des frais de séchage, dont j'ignore actuellement le coût ».*

En cultures intermédiaires

Cet adhérent de Dijon Céréales s'intéresse au sarrasin depuis un petit moment : *« ses débouchés à destination de la meunerie semblent prometteurs et intéressants, il n'y a qu'à voir le développement de l'Atelier Sarrasin de Montbard. La plante semble bien résister au sec, nous l'avons vu cette année. Elle concurrence beaucoup les mauvaises herbes : le salissement est souvent modéré. C'est un fait particulier : la culture fleurit plusieurs fois durant le cycle, il y avait encore des fleurs lors des dernières pluies. En termes agronomiques, tout n'est pas parfait, loin de là, car le sarrasin ne serait pas un bon précédent. Celui-ci est souvent utilisé en culture intermédiaire, la durée du cycle ne dépassant pas 120 jours ».*

Médaille d'argent

Le sarrasin permettra à Thibaut Aubry de dégager sa deuxième meilleure marge de l'année, derrière celle du blé d'hiver : *« celui-ci a livré un rendement entre 20 et 22 q/ha avec un prix avoisinant 500 euros/t. C'est une satisfaction qui cache malheureusement de bien tristes résultats dans les autres cultures. Le maïs destiné à la déshydratation à Baigneux n'a strictement rien donné. Les 2,5 t MS/ha ne paieront même pas la semence. Pour les lentilles, j'ai récolté exactement le même poids que celui des semences, c'est-à-dire 100 kg/ha ! Heureusement que j'ai l'assurance récolte. Le soja sera récolté juste après le sarrasin, le résultat s'annonce ridicule : la culture a souffert du sec et a été envahie par les chardons. Non, ce n'était pas une année favorable aux cultures de printemps. Étant en bio, j'ai aussi de la luzerne, aucune coupe digne de ce nom n'a été réalisée… ».* L'exploitant de Jours-lès-Baigneux *« attaquera »* très prochainement ses semis. Seules deux cultures devraient être présentes sur ses 100 ha de champs pour cette nouvelle campagne : du blé (dont la sole passera de 20 à 70 ha) et du tournesol, au printemps.

AG

Dijon Céréales L'aspect diversification

Le sarrasin est une culture en développement : 750 ha dont 500 en culture biologique ont été emblavés par les adhérents de Dijon Céréales en 2020. *« Le sarrasin nous intéresse particulièrement pour l'aspect diversification des cultures. Il peut notamment être implanté après des CIVEs (à partir de la mi-mai) dans le cadre des projets méthanisation que nous menons en Côte-d'Or »*, commente Hervé Martin, responsable agronomique et filières au sein du service technique Damier Vert. *« Le sarrasin, autour duquel nous menons plusieurs expérimentations, est vertueux pour son comportement agronomique : peu gourmand en intrants, semis sur la deuxième partie du printemps, bon comportement au stress hydrique durant la période estivale, attrait mellifère… ». La meunerie est le débouché principal de la pseudo-céréale, *« nos clients attendent un approvisionnement régulier alors que la production peut encore être très variable d'une année sur l'autre. C'est pourquoi nous souhaitons développer les contrats filières. Ils accompagnent et sécurisent les débouchés des producteurs tout en garantissant les rémunérations »*, ajoute le technicien de Dijon Céréales.

Écopâturage

Des tondeuses écologiques

Plusieurs chèvres et moutons ont été récemment lâchés à la montagne de Beaune.



Des animaux de David Bavard entretiennent des espaces naturels beaunois.

L'Écopâturage a sans doute de beaux jours devant lui, surtout avec la vague Verte qui traverse la France. David Bavard, éleveur à Tailly, a répondu à un appel d'offres de la ville de Beaune qui recherchait des animaux pour entretenir des pelouses calcaires sur une zone Natura 2000 de cinq hectares. Depuis le 16 octobre, quinze de ses chèvres et moutons ont été lâchés dans plusieurs enclos préalablement aménagés par les services municipaux. *« C'était l'occasion pour moi d'avoir un complément de revenus, un contrat de cinq années a été signé. En pratique, je mets les animaux à disposition et j'effectue un contrôle journalier. Les bêtes repartiront dans mon élevage avant l'hiver, je les ramènerai ici au printemps »*, indique l'éleveur côte-d'orien. Celui-ci fait remarquer la bonne santé de l'Écopâturage : *« cette pratique se développe de plus en plus. À mon avis, ce n'est pas près de s'arrêter. Le secteur de Beaune en est déjà à sa troisième opération de ce type ».* Alain Suguenot, maire de Beaune, s'est félicité de l'arrivée de ces *« quinze experts en entretien écologique »* dans des endroits pas toujours faciles d'accès, l'élu a salué les futurs bénéfices environnementaux, sociaux et pédagogiques de l'Écopâturage.

AG

« Une vraie demande »

Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, confirme le dynamisme grandissant de l'Écopâturage : *« Il y a une vraie demande sur cette pratique, de plus en plus de villes recherchent des chèvres ou des moutons pour entretenir écologiquement leurs territoires. J'avais vu circuler l'appel d'offres de la municipalité beaunoise, je l'avais aussitôt transmise à plusieurs éleveurs. Les communes ne sont pas les seules à frapper à la porte des élevages du département, je pense à des exemples récents avec le Muséoparc d'Alésia, un viticulteur bio ou encore des entreprises dijonnaises. Les demandes sont parfois très ciblées, différentes formules sont proposées. Les compléments de revenus et de fourrages sont toujours intéressants. Plusieurs éleveurs de Côte-d'Or basent leur système de production sur l'Écopâturage et la recherche de fourrages extérieurs. La profession rappelle que les éleveurs sont les mieux placés pour répondre à ces différents appels d'offres, le travail demandé exige un professionnalisme certain et une bonne connaissance des animaux : en effet, certaines structures extérieures seraient en passe de se monter pour assurer ces diverses prestations… Les ovins auront aussi une belle carte à jouer dans le futur développement de l'agrivoltaïsme, concept qui allie la production agricole à celle de l'électricité. La FNO travaille actuellement sur le sujet, notamment pour proposer des contrats équitables. Pour ces deux pratiques, les éleveurs doivent être vigilants pour rester en règle avec la Pac : il est important de rappeler que le pâturage sur des parcelles hors de la déclaration doit être signalé à la DDT ».*



► Agenda

31-10 portes-ouvertes charolaise

Compte tenu de l'impossibilité de se réunir comme chaque année lors du concours charolais de l'Auxois Sud, le comice agricole de Pouilly-en-Auxois en partenariat avec la Fédération charolaise a décidé d'organiser une journée portes ouvertes dans les élevages samedi 31 octobre. Grâce au soutien des partenaires, les acheteurs et les visiteurs peuvent gagner sur tirage au sort de nombreux lots, bons et chèques cadeaux. La liste des éleveurs participants et des animaux à vendre est disponible sur le site de la Chambre d'agriculture. Renseignements au 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote- dor.chambagri.fr

► Brève

Recherche de maître de stage en élevage bovin viande ou lait

Clément est en école d'ostéopathe animalier. Dans le cadre de sa formation il doit effectuer 2 périodes de 3 semaines de stage pendant les vacances scolaires. L'objectif de ce stage est la découverte du milieu de l'élevage bovin. Pour cela il doit accompagner l'éleveur dans ses tâches quotidiennes et l'aider dans leur réalisation.
Agée de 21 ans et habitant Dijon, il possède une voiture et peut se déplacer dans un rayon de 40 km autour de son domicile.
Pour en savoir plus et obtenir ses coordonnées, contactez la FDSEA 21 au 03.80.68.67.67 ou accueil@fdsea21.fr.



AOP Époisses

Une belle filière à pérenniser

Un éleveur de Semur-en-Auxois balaye l'actualité du syndicat de défense de l'Époisses.



Pascal Meunier aborde successivement le changement climatique, la communication, la transmission des exploitations et les atouts de l'AOP.

Vins, moutarde, cassis, fromages… De nombreux produits de Côte-d'Or sont mondialement connus. L'Époisses fait partie des fiertés agricoles du département avec plus de 1 400 tonnes de fromages encore commercialisées l'an passé.

Le succès de l'AOP n'est plus à démontrer, mais les producteurs ne souhaitent pas, pour autant, se reposer sur leurs lauriers. Loin s'en faut. *«Rien n'est acquis, nous devons toujours nous remettre en question. Les pistes de travail ne manquent pas au sein de notre filière et ce, dans différents domaines»*, souligne Pascal Meunier, administrateur du syndicat de défense de l'Époisses.

Changement climatique

Cet éleveur d'une centaine de vaches brunes évoque une possible, voire nécessaire, révision du cahier des charges de l'AOP : *«certaines mesures ne sont plus vraiment adaptées aux conditions actuelles, je pense notamment au pâturage au printemps, qui doit représenter 50 % de la ration. La date butoir du 15 juin nous est encore imposée, alors qu'il n'y a parfois plus d'herbe au 1er juin… Ne faut-il pas mieux fixer une durée de pâturage plutôt que des dates ? C'est l'une des réflexions que nous menons en ce moment avec l'Inao»*.

L'autonomie fourragère est devenue la priorité absolue pour nombre d'éleveurs, Pascal Meunier a d'ailleurs semé 35 ha de prairies temporaires cet automne : *«il y a une dizaine d'années, je n'en aurais semé que 5 ou 10, tout au plus. L'idée est de récolter un maximum d'herbe, de réaliser de belles coupes précoces au printemps. Le climat actuel ne pardonne plus rien. Pour nous adapter au changement climatique qui se confirme d'année en année, nous avons également créé un groupement d'intérêt économique et environnemental (GI2E) qui nous permet d'expérimenter de nouvelles pratiques, de nouvelles implantations en vue de trouver les solutions les plus efficaces pour sécuriser notre récolte fourragère»*.

Effet Covid

L'AOP travaille sur tous les fronts, notamment celui de la communication. *«Plusieurs actions sont régulièrement menées auprès de différents publics, comme les entreprises et les lycées»*, mentionne l'administrateur, *«encore beaucoup de gens ne connaissent pas l'Époisses. À titre d'exemple, j'ai eu une récente discussion avec un éleveur du Massif Central qui n'avait jamais entendu parler de notre fromage…»* Pascal Meunier revient ici sur les conséquences de la crise sanitaire : *«nous avons tous été impactés, notamment en mars et avril pendant le confinement et la fermeture de la restauration. Les marchés se sont très bien redressés depuis, et cela semble continuer. Les nombreuses promotions réalisées au printemps ont permis à de nombreuses familles de découvrir notre produit haut de gamme, c'est un point positif. Certains transformateurs manquent aujourd'hui de matières premières, c'est vraiment bien reparti… Il serait intéressant de maintenir cette belle dynamique au moins jusqu'aux fêtes de fin d'année, période durant laquelle l'Époisses est généralement le plus consommé»*.

Renouvellement des générations

Dans un tout autre domaine, le syndicat de défense de l'Époisses œuvre dans la transmission de ses exploitations adhérentes. *«La moyenne d'âge augmente dans nos effectifs, ce n'est bien sûr pas spécifique à notre production. Bon nombre d'éleveurs préparent leur cessation d'activités»*, observe Pascal Meunier.

Ce producteur de 61 ans est particulièrement bien placé pour se prononcer : *«mon épouse et moi souhaitons arrêter tous les deux en avril 2023. Nous avons un troisième associé, Pierre-Olivier Cartier, qui possède 40 % des parts. Les 60 % restants cherchent aujourd'hui preneur»*. La proximité d'un bassin de consommation, celui de Semur-en-Auxois, laisse entrevoir de belles opportunités d'évolution au Gaec des Ardelons, notamment avec la vente directe. Pascal Meunier ajoute un autre atout en lien avec la ressource en eau : *«une rencontre entre le GDS et le Syndicat des eaux et de services Auxois-Morvan (Sesam) va permettre à plusieurs projets de retenue d'eau de se concrétiser. Cela est de bon augure pour l'abreuvement des animaux, dans un tel contexte climatique»*.

Le Côte-d'orien, qui avait rejoint l'AOP Époisses en 2001, ne regrette pas du tout son choix de l'époque : *«cette adhésion nous avait permis de réorganiser l'ensemble de l'exploitation autour de la production laitière. En plus de la satisfaction d'aboutir à un produit fini haut de gamme, la rentabilité est bel et bien là. Toutes primes incluses, nous avons terminé le dernier exercice sur une moyenne de 430 euros les 1 000 litres, soit environ 50 euros de plus par rapport au lait standard. C'est forcément motivant»*.

AG

Renseignements : 06 80 76 31 65, celmat.meunier@wanadoo.fr

Le mot du président
De nombreux défis



Le syndicat de défense de l'Époisses s'est réuni en assemblée générale le 8 octobre à Saint-Marc-sur-Seine. Alain Bartkowiez a évoqué lui aussi plusieurs pistes de travail : *«La fragilité de notre filière vis-à-vis des bouleversements climatiques a abouti à la reconnaissance de notre GI2E et de ses ambitions pour assurer la pérennité des exploitations. Une réouverture du cahier des charges est envisagée pour pérenniser notre filière»*. Les attentes sociétales *«ne peuvent plus être négligées»* selon le président du syndicat : *«la certification environnementale devient une réalité qui ne peut plus être ignorée, nos valeurs doivent devenir des atouts pour démontrer les vertus de nos pratiques auprès de nos consommateurs. La notoriété de notre fromage doit sans cesse être renforcée : les projets de communication sont nombreux pour promouvoir notre Époisses dans et hors des frontières bourguignonnes. La participation à des émissions télévisées nationales a été l'un des aboutissements de cet engagement»*. Les années 2020 et 2021 seront riches en défis, comme l'assure Alain Bartkowiez : *«nous devons faire comprendre aux opérateurs qu'ils doivent prendre conscience de leur nécessaire implication dans les projets de la filière s'ils veulent voir les choses évoluer et s'améliorer. Un travail de longue haleine nous attend avec des réflexions autour du cahier des charges pour se donner une ligne de conduite pour les 10 à 15 années qui viennent, avec en ligne de mire la préservation de la qualité de notre fromage. Notre filière a plié pendant le confinement, mais elle a su ne pas rompre et reprendre de plus belle pendant l'été. C'est une satisfaction. Il nous reste malgré tout le cap incertain de la fin d'année à passer et pour lequel nous n'avons pas de visibilité à ce jour»*. Le producteur d'Origny-sur-Seine termine son propos en soulignant la *«nécessaire croisée des générations»* au sein de la gouvernance de la filière : *«nous avons un double objectif : garder la mémoire et l'expertise des plus anciens membres du conseil, et épauler les plus jeunes pour faciliter leur entrée dans la vie de la filière. La création du statut de membre stagiaire remplit pleinement ce rôle»*.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Sangliers

Réguler sans attendre

La commission « dégâts de gibier » de la FDSEA met le monde de la chasse devant ses responsabilités.

Les populations de sangliers sont « *beaucoup trop importantes, dans beaucoup trop de secteurs* », alerte la commission « *dégâts de gibier* » de la FDSEA de Côte-d'Or. Thierry Besançon, son président, rappelle que les trois prochains mois de chasse seront « *déterminants* » pour revenir à des densités plus acceptables : « *La situation actuelle n'est pas tenable, la gestion du sanglier est globalement mauvaise dans le département et il faut y remédier. Les agriculteurs en paient encore les frais* ». Le responsable professionnel explique ces surpopulations par « *l'agrainage voulu par la fédération des chasseurs, le tir sélectif instauré officieusement par les chasseurs, l'existence de secteurs sous-chassés et le manque de souplesse dans l'attribution de bracelets* ». La commission « *dégâts de gibier* » de la FDSEA est encore une fois attentive à réalisation des différents plans de chasse : « *nous les surveillons de très près, les chasseurs doivent assumer les compétences faune sauvage qu'ils revendiquent auprès de l'État* ». Des sorties terrain pourraient être organisées prochainement avec l'administration et la fédération des chasseurs dans les secteurs les plus « *délicats* ».

Revoir le système

Thierry Besançon rappelle la défaillance du système des indemnisations : « *il ne convient pas, il faut absolument le réviser dans sa globalité. Le système de remplacement des cultures totalement détruites est très mal adapté. Pour ne rien arranger, il ne prend aucunement en compte les dégâts collatéraux comme la casse du matériel, le salissement des parcelles et les pertes de potentiels. Il faut revoir les franchises ou encore les factures de déclarations abusives de la fédération des chasseurs* ». Le Côte-d'orien axe aussi son propos sur les moyens de régulation, notamment hors chasse : « *tout doit être mis en œuvre pour diminuer ces populations de sangliers, la mise en place de ces moyens doit pouvoir se faire beaucoup plus facilement, je pense notamment aux tirs de nuit, aux battues administratives, aux actions des louvetiers et même au piégeage du sanglier qui fait ses preuves dans d'autres départements* ». Thierry Besançon évoque dans la foulée un problème spécifique au parc national des forêts de Champagne-Bourgogne : « *nous veillons à ce que le parc ne soit pas le seul décideur en termes de régulation du gibier, les moyens de lutte ne doivent pas échapper aux chasseurs eux-mêmes, c'est pourtant la direction que nous prenons malheureusement… Il y a assez de problèmes comme cela* ». La FDSEA a également un œil avisé sur la réécriture du schéma cynégétique de la fédération des chasseurs : « *certaines propositions sont inacceptables, l'agrainage et le tir sélectif sont bien trop mis en avant. Nous ne validerons pas ce schéma dans cet état, c'est certain* ». En rappelant par ailleurs les enjeux sanitaires de la nécessaire régulation du gibier, Thierry Besançon invite ses délégués à bien s'impliquer au sein des différentes CTL (Commissions techniques locales). Les populations de grands cervidés sont, elles, en légère diminution, « *il faut continuer le mouvement pour déconcentrer les secteurs ayant encore une forte densité d'animaux* ».

AG



De nombreux dégâts sont à déplorer depuis le retour des pluies.

Formations

Demandez le programme

La Chambre d'agriculture vient de publier son offre de formations pour la campagne 2020-2021.

L'offre de formations à destination des agriculteurs (Proagri), des viticulteurs (Proviti) et de leurs salariés vient de sortir. Cette année, l'offre a été complètement repensée. « *Pour cette nouvelle campagne, nous avons choisi de recentrer nos formations en nous concentrant sur les sujets les plus demandés et en explorant des sujets innovants* », indique Aline Parize, responsable de formations à la Chambre. Grandes cultures, élevage, agribio, diversification, adaptations au changement climatique et stratégies innovantes, pratiques alternatives, gestion d'entreprise, installation-transmission… Chacun trouvera forcément la formation qui lui correspond. « *Nous sommes toujours à l'écoute du terrain, des personnes venues en formation, de nos collègues conseillers techniques pour proposer de nouvelles formations. Les enquêtes de satisfaction sont toujours très bonnes et nous confortent dans notre fonctionnement* », indique Aurélien Viellard, agriculteur à Labergement-lès-Seurre et président du pôle Formation de la Chambre d'agriculture.

Faites vos jeux

Grande nouveauté pour cette campagne : un jeu-concours permettra à trois agriculteurs de participer gratuitement à la formation de leur choix. Ils auront la possibilité de désigner un(e) filleul(e) qui bénéficiera aussi d'une formation gratuite. Pour jouer, il suffit de répondre au questionnaire présent en ligne sur le site internet de la Chambre (taper « *Chambre d'agriculture de Côte-d'Or formations* » dans le moteur de recherche). Le questionnaire est également disponible sur les fascicules papier. Les gagnants seront désignés par tirage au sort le 10 décembre.

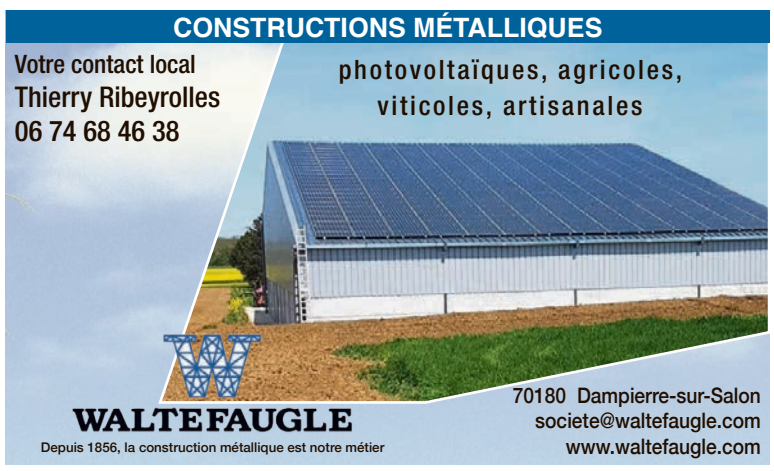
AG



Deux fascicules sont à disposition sur le site internet de la Chambre d'agriculture. Ils le sont également en version papier, sur demande et dans les locaux de Bretenière, Pouilly-en-Auxois et Châtillon-sur-Seine.

Des éloges

Le dispositif de formation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a été récemment salué par Sébastien Windsor, président de l'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture), en visite à Bretenière le 12 octobre. La Côte-d'Or fait partie des départements les plus attractifs en termes de formations. Environ 1 800 professionnels participent chaque année à au moins une thématique de la Chambre d'agriculture. Aurélien Viellard espère assister à un nouveau succès lors de cette campagne 2020-2021 : *« Rien n'est évident avec la période que nous traversons. De nombreuses formations initialement programmées au printemps ont été décalées en cette fin d'année. Croisons les doigts pour que les restrictions sanitaires ne nous perturbent pas trop longtemps ».*





Cultures biologiques

Les semis ont commencé

Didier et Quentin Garnier sont polyculteurs-éleveurs en agriculture biologique sur la commune Chazeuil. Depuis quelques jours, ils ont débuté la campagne des semis.


Le petit épeautre est l'une des cultures qui se valorisent le mieux dans leur assolement.

Didier et Quentin Garnier dans une parcelle de luzerne semée sous couvert d'orge.

Pas facile encore cette année de trouver le bon créneau pour débuter la campagne des semis. Didier et Quentin Garnier, polyculteurs-éleveurs à Chazeuil scrutent depuis plusieurs jours le ciel afin de trouver la bonne fenêtre météo. Les deux hommes sont à la tête d'une exploitation de 240 hectares et d'un atelier bovin avec 100 charolaises. Le passage à l'agriculture Biologique du Gaec Garnier ne date pas d'hier. Il est le fruit d'une prise de conscience de Didier Garnier : *«Je n'osais pas franchir le pas alors que le sujet m'intéressait beaucoup. J'ai assisté aux premières réunions sur l'agriculture biologique sans trop savoir moi-même si c'était viable pour mon exploitation. Puis, en 2009, l'achat de mes engrais m'a coûté plus cher que le résultat de ma moisson, ce fut le déclic. J'ai dit à ma femme, on arrête tout et on passe en bio. J'en avais aussi assez des contrôles de pulvérisateurs notamment»* explique-t-il en rigolant.

«Un assolement diversifié»

«Dans notre assolement, nous avons principalement de la luzerne (45 à 50 ha) pour apporter de l'azote dans les terres et nettoyer la parcelle. Mais nous avons volontairement diversifié les cultures pour faire face éventuellement aux aléas climatiques. Nous faisons de la féverole, de l'orge et du pois d'hiver en mélange, du blé d'hier, du soja, du triticale d'hiver, des lentilles, de l'orge de printemps, du petit épeautre et du sorgho» détaille Didier Garnier. Cette diversité permet à l'exploitation d'avoir au moins trois rotations. Didier Garnier nous en donne un exemple : *«Je peux commencer par faire de la luzerne pendant trois ans en tête de rotation, dernière on sème un blé de printemps et d'hiver, après je peux faire du triticale ou du petit épeautre et je peux ramener de l'azote avec un pois ou une féverole. J'en ai une deuxième qui peut démarrer par de la luzerne et qui se poursuit avec du blé, du petit épeautre, de la féverole, de nouveau du petit épeautre et du triticale»* nous explique-t-il. Parmi l'assolement, les cultures qui sont le mieux valorisées sont le petit épeautre et les lentilles entre autres : *«Il n'y a pas de gluten dans le petit épeautre, sachant que la demande est forte, les prix à la tonne sont assez élevés. J'ai, par exemple, vendu ma production l'année dernière 150 €/tonne. En ce qui concerne les lentilles, elles sont valorisées 1 350 €/tonne, lorsqu'on peut en cultiver. Viens ensuite le soja qui part à 600 €/tonne. Je vends ensuite à Bio Agris et à la coopérative Axéréal Bio»* énumère Didier Garnier.



Pour valoriser une partie de leur production, les deux exploitants proposent des lentilles dans des sachets de 500 g à 1 kg.

«Nous faisons beaucoup de faux semis»

En termes de travail du sol, Didier et son fils commencent déjà par déchaumer la parcelle à la fin juillet. Si les conditions le permettent, ils font ensuite des couverts végétaux et effectuent un passage de vibroculteur pour éliminer les mauvaises herbes. *«Une fois la culture semée, on effectue un passage de herse étrille à l'aveugle en effleurant la terre. Cette technique a le mérite d'éliminer les vulpins. De toute manière, l'une des solutions pour se prémunir du salissement de la parcelle, c'est de décaler la date de semis. On peut ainsi éviter les insectes qui nous apportent la virose et du vulpin qui impactent fortement le rendement»* explique avec précision Didier Garnier. Pour semer ses cultures, ce dernier utilise un semoir à dent avec un interrang de 15 centimètres pour 3 cm de profondeur et une largeur de 6 mètres. Nouveauté cette année, les deux exploitants ont testé du sorgho roux qui est moins gourmand en eau et donc plus résistant à la sécheresse. *«De toute manière, nous faisons notre assolement en fonction de la demande»* explique Quentin Garnier.

THÉOPHILE MERCIER

Un atelier bovin tourné vers l'engraissement

Avec une centaine de vêlages, les deux exploitants élèvent des broutards de un à dix mois, de 400 à 450 kg, qu'ils vendent ensuite à la Cialyn. Ils engraissent également 5 à 10 vaches par an qu'ils valorisent à 3,30 €/kg environ.



Four à chaux de Ternant

De la production à l'épandage

Victorien Vincent est le gérant de l'entreprise la Chaux de Ternant spécialisée dans la production et l'épandage de chaux, notamment pour l'agriculture. Un savoir-faire ancestral qu'il perpétue avec passion depuis sept générations.



Elle est ensuite pulvérisée par un broyeur à marteaux.



La pierre une fois extraite est mélangée couche par couche avec de l'anthracite dans le four.

C'est une tradition qui se perpétue depuis sept générations. Victorien Vincent, 37 ans, est producteur de chaux traditionnelle sur la commune de Ternant. *«J'ai conscience que mes méthodes de travail sont un peu ancestrales mais c'est avant tout une passion et surtout l'envie de faire perdurer cette pratique historique qui a toute sa place aujourd'hui dans le cadre de la fertilisation raisonnée»* explique le chef d'entreprise en préambule. Pour produire ce type de chaux, quelques étapes clefs sont à respecter : *«Tout d'abord il faut extraire la pierre dans une carrière qui est située à proximité de l'exploitation. Elle est ensuite concassée, calibrée pour être mise dans le four à chaux avec deux types d'anthracite : du Kousbass et du Siberien. La calcination se fait dans un four vertical à 1 000 degrés, où le chaufournier mélange pierre calcaire et charbon en couches distinctes. Le feu est allumé à chaque début de saison par le bas, et vient s'entretenir de manière cyclique à l'intérieur du four. Les pierres cuites et refroidies sont récupérées par le bas du four. Puis les pierres de chaux sont broyées par un système de marteaux. Nous utilisons deux fours de ce type, ils sont côte à côte : L'un est de 1901 et l'autre est de 1956. La chaux en pierre qui sort des fours s'appelle de la chaux vive, à noter que la chaux de Ternant fait partie de la famille des chaux naturelles aériennes (ou chaux grasses). Contrairement aux chaux hydrauliques qui font partie de la famille des ciments. Elle appartient à la famille des chaux aériennes c'est-à-dire qu'elle ne fait pas de prise hydraulique»* détaille Victorien Vincent. Au-delà de son métier, ce dernier se sent comptable du poids historique de sa profession. Photos d'époques en mains, il nous cite quelques producteurs qui ont eu leurs heures de gloires dans le département : *«C'est intéressant l'histoire des chaufourniers car j'ai aussi quelque part un devoir de mémoire. Je ne suis pas le seul à avoir fabriqué de la chaux dans le département. Il y avait des producteurs à Corbigny, à Cervon, à Lormes»* détaille-t-il avec passion.

«2 500 tonnes de chaux par an»

Aussi artisanale soit-elle, la production de Victorien Vincent n'a pas à rougir du volume produit : environ 2 500 tonnes par an en moyenne, soit avec une production qui va de 10 à 25 tonnes par jour selon les cadences souhaitées. La production se divise en deux saisons : une qui s'étend des hâles de mars jusqu'à la mi-avril et l'autre à l'automne.

«S'il n'y avait que la production, je serais en capacité de fabriquer encore plus de chaux, mais l'épandage prend beaucoup de temps. Je fais le choix de livrer et d'épandre moi-même afin d'être certain que le produit soit appliqué de la bonne manière. Je suis en général réactif, il arrive même parfois que ce soit le jour pour le lendemain en cas d'urgence» ajoute-t-il. Justement, le bon moment pour appliquer la chaux se situe au printemps pour le chaulage des prairies afin de favoriser la bonne santé sanitaire et améliorer la qualité de l'herbe. En élevage, cette pratique permet de lutter entre autres contre le parasitisme et d'éviter certaines maladies bovines, équine et ovine. En moyenne, l'exploitant met entre 800 kg et 1 tonne par hectare. Dans les champs, le chaulage fait coaguler les argiles ce qui rend les sols plus perméables (effet drainant). *«La chaux ne vient en aucun cas se substituer aux produits phytosanitaires, mais c'est l'amélioration de la structure du sol et la hausse du pH qui va permettre aux cultures de mieux se développer»* précise-t-il.



Victorien Vincent, le gérant de l'entreprise « La Chaux de Ternant »

Une prestation clefs en main

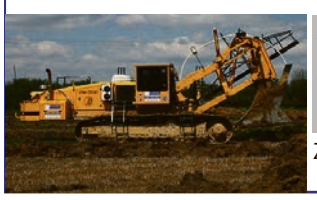
Ce chaufournier propose une prestation tout compris qui va de la fabrication de la chaux jusqu'à l'épandage dans les champs. Sa zone de chalandise va de la Nièvre à l'Allier en passant par la Saône-et-Loire et plus rarement dans d'autres départements. Trois produits sont proposés : de la chaux vive grise issue du sinémurien à gryphées ; de la chaux vive magnésienne à 10 % et de la chaux vive dolomitique. Ce dernier produit est utilisé majoritairement dans des productions sucrières. Il est donc très peu demandé par les clients de Victorien Vincent. Ces derniers étant principalement des éleveurs ou polyculteurs-éleveurs. Enfin pour un meilleur suivi des parcelles, le producteur est équipé d'un pH-mètre. Une analyse peut ainsi être réalisée à l'issue de l'épandage.

Théophile Mercier

Contact : Chaux de Ternant, Hiry, 58 250 Ternant.
Tél. : 03 86 30 82 92 et 06 07 50 10 02
E-mail : vic@chaux-de-ternant.com



La pierre une fois extraite de la carrière est d'aspect bleutée comme sur cette photo. Il s'agit du calcaire gris-bleu à gryphées du Sinémurien.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Ruralité

Les acteurs du monde rural se mobilisent

La Fédération départementale des chasseurs, la Chambre d'agriculture et le Syndicat des sylviculteurs de la Nièvre étaient réunis mardi 27 octobre au siège de la FDC pour dénoncer ensemble le dénigrement rural dont ils sont l'objet à la fois dans la société mais aussi par des représentants de la société civile.


Les acteurs du monde rural réunis au siège de la FDC pour faire bloc face au rural bashing.

« *Stop au rural bashing !* » C'est le message qu'ont voulu faire passer les acteurs du monde rural lors d'une conférence de presse commune qui s'est tenue mardi 27 octobre au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs. Autour de la table, la FDC donc, représentée par Bernard Perrin et Florent Ortu, respectivement président et directeur de la structure. À leurs côtés, Alban de Montigny et Émilie Philippe pour le syndicat des Sylviculteurs Nivernais et Didier Guyon, le secrétaire général de la Chambre d'agriculture.

À l'origine de leur fronde, il y a ce mouvement lancé, depuis cet été, par des représentants de la société civile pour la mise en place d'un Référendum d'Initiative Partagée qui vise à interdire une série de pratiques d'élevage ou des traditions comme la chasse à courre ou la chasse le dimanche. Pour eux, le grand public et les citadins en particulier n'ont pas conscience que les campagnes sont aussi un des poumons économiques du pays. Elles servent à nourrir la population à travers l'agriculture, elles contribuent au PIB du pays grâce au commerce du bois et elles sont aussi garantes de tradition comme la chasse en autres. Or ces structures ont le sentiment que ces néoruraux veulent s'approprier ces territoires en y imposant leurs règles. C'est le sentiment notamment de Bernard Perrin *«Il serait bon de rappeler à la population que même à la campagne, il y a toujours un propriétaire. Je vois trop souvent des citadins venir dans nos secteurs et faire n'importe quoi sous prétexte qu'ils sont dans la nature»* estime le président de la FDC 58. *«Nous ne revendiquons pas le droit de faire n'importe quoi chez nous. Nous avons tous des prises de conscience de nos pratiques et nous sommes certainement plus respectueux de notre terre nourricière, que ceux qui nous critiquent»* ajoute à son tour Émilie Philippe.

Des acteurs ruraux ouverts au dialogue

Alors, face à ce constat de déconnexion avec le monde rural, que faire ? *«Déjà, j'estime qu'il n'y a pas assez de représailles judiciaires lorsque des menaces ou des insultes sont proférées sur les réseaux sociaux. Ensuite, nous ne sommes pas fermés au dialogue et j'en veux pour preuve la convention que nous avons signée avec l'association des randonneurs qui nous préviennent afin que l'on puisse décaler la date de la chasse en fonction de leur parcours»* explique Florent Ortu, le directeur de la FDC. *«Côté agricole, nous avons lancé depuis plusieurs années la fête des moissons qui permet à la fois de vulgariser notre métier mais aussi de rétablir quelques vérités»* estime Didier Guyon. Les acteurs ruraux restent donc disponibles pour échanger sur leurs pratiques mais ils invitent *«les simples citoyens et les élus à ne pas céder aux sirènes du faux progrès mais au contraire à conserver la raison et le bon sens»*.

THÉOPHILE MERCIER

Le RIP en bref

Le Référendum d'Initiative Partagée est un outil qui permet au citoyen de faire changer une loi. Afin d'être accepté, celui-ci doit être signé par au moins 185 députés ou sénateurs et recueillir plus de 4 millions de signatures (correspondant à 10 % des électeurs inscrits) en 9 mois. À ce jour, plus de 835 000 personnes soutiennent ce projet. Leurs revendications sont disponibles à l'adresse suivante : referendumpourlesanimaux.fr

Salon de l'agriculture

Le Concours général agricole est maintenu


L'inscription est obligatoire pour faire partie de la sélection du CGA 2021.

Malgré l'annulation du Salon International de l'Agriculture, le Concours Général Agricole est maintenu. Coorganisé avec les Chambre d'agriculture, celui-ci récompense les meilleurs animaux et produits français depuis 150 ans. Pour faire partie de la sélection 2021, il est nécessaire de vous inscrire. La date limite des dossiers est fixée ainsi : 15 novembre pour les apéritifs, bières, miels et hydromels, charcuteries, jus de fruits, confitures, et 13 décembre pour les autres produits : viandes, épices, produits de l'aquaculture, cidres et poirés, eaux-de-vie, etc.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Clémence Guillaumet, conseillère en diversification à la Chambre d'agriculture au 06 47 86 89 21

THÉOPHILE MERCIER

Enseignement

Les étudiants formés aux risques de la filière équine

Situé à Chateau-Chinon, le Legta du Morvan propose une formation professionnelle CGEA avec une spécialité équine. Dans le cadre de cette spécialité et afin de sensibiliser au mieux les élèves sur les risques des accidents liés à la filière équine, une formation a été organisée les 14 et 15 octobre en collaboration avec la MSA. Ces deux journées se sont déroulées au centre équestre de Château-Chinon et aux écuries d'UNPEC. L'éthologue et comportementaliste, Cécile Roussel, a pu mettre en avant l'importance d'observer l'attitude du cheval lors d'ateliers pratiques ainsi que de séances à pieds, afin de montrer comment adopter la bonne position face à l'animal et d'éviter tout danger. Les élèves ont également reçu des conseils sur les zoonoses présentent sur l'ensemble de la filière.

Ces deux jours de formation auront permis d'analyser et d'appréhender des situations dangereuses et de permettre aux élèves d'adopter et de reproduire ces gestes lors de leurs périodes de stage tout au long de leur cursus.

SYBILLE LATHUILLIÈRE, ENSEIGNANTE AU LEGTA DE CHÂTEAU-CHINON


Les élèves du legta de Chateau-Chinon ont pu se familiariser aux risques de la filière équine grâce aux conseils de Cécile Roussel.

Groupama

Une nouvelle agence près de Nevers

Groupama poursuit ses investissements dans la Nièvre avec l'ouverture d'une nouvelle agence à Varennes-Vauzelles.



Denis Blaudier en compagnie d'une partie de ses collaborateurs Camille Lefebre, Océane Jéhenne, Charly Bourahli. Mélanie Ancelin était absente au moment de la photo.

Groupama ouvre aujourd'hui sa nouvelle agence à Varennes-Vauzelles, dans la zone Grands-Champs. Elle bénéficie du nouveau concept des agences de Groupama *«bienvenue chez vous»* plus accueillant, plus convivial et connecté.
Avec deux nouveaux conseillers qui viennent renforcer les effectifs de l'agence, ce sont au total 9 conseillers qui sont au service des clients sociétaires neversois.
Cette nouvelle agence vient consolider un réseau de 14 agences sur le département et d'un Groupama Car, agence mobile connectée, qui sillonne le territoire jusqu'au cœur des villages les plus isolés. *«L'ouverture de la nouvelle agence de Varennes-Vauzelles proposera un meilleur service aux Neversois, avec plus de conseillers à leur écoute ainsi que des facilités d'accès et de stationnement»* déclare Denis Geoffroy, président de la caisse locale du Grand-Nevers.
«Cette nouvelle implantation illustre nos valeurs mutualistes de proximité, et notre volonté de toujours mieux recevoir et conseiller nos clients sociétaires».

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Denis Blaudier, responsable de l'agence de Nevers

«Je suis vraiment fier que Groupama investisse dans le département. J'ai porté ce dossier de la nouvelle agence depuis 2015 avec mon responsable Christophe Dewitte. Elle est la vitrine de Groupama dans la Nièvre, il est important que l'on puisse disposer d'un local professionnel pour proposer à nos sociétaires une qualité de service à la hauteur de leurs attentes. Nous avons placé le confort d'accueil au cœur de notre réflexion. L'idée est de ce sentir comme à la maison en rentrant chez nous. La mention «Bienvenue chez vous» est d'ailleurs affichée partout. C'est le souhait pour nous d'une proximité et d'un confort avec eux. Par ailleurs, cette ouverture est pour nous l'occasion de repositionner l'image de Groupama Rhône-Alpes Auvergne. L'ancienne agence en centre-ville de Nevers était très mal connue de nos sociétaires et de nos prospects. L'objectif est donc d'inverser la tendance avec ce bel outil de communication. La feuille de route est désormais de conquérir le marché pro (TPE, PME) et celui du particulier qui sont les deux marchés les plus présents à Nevers».

PROPOS RECUEILLIS PAR T. MERCIER

Bio Bourgogne

Donner de l'autonomie aux éleveurs de monogastriques

L'association Bio Bourgogne a organisé, du 20 au 22 octobre, les premières journées d'une formation visant à donner aux éleveurs de porcs et de volailles de l'autonomie dans la conduite alimentaire des animaux et dans la conception des aliments.

Dans les élevages de monogastriques, volailles de chair, poules pondeuses et porcs pour les plus présents dans notre région, le prix des aliments représente une part très forte des coûts de production. En agriculture biologique, on estime qu'ils représentent plus de 60 % des coûts de production des volailles et des œufs, et même plus de 80 % dans les élevages de porcs.
La mise en place d'une Fabrique d'Aliment à la Ferme, une FAF, est le principal levier pour faire diminuer cette charge. La composition de cette dernière, les capacités de stockages qui y sont rattachées et le niveau d'automatisation dépendront des besoins de l'éleveur et de volumes à traiter. De plus, sur ces animaux, des déséquilibres dans l'alimentation par rapport aux besoins ont un impact rapide, et plus ou moins persistant sur les performances de production et/ou de croissance des animaux. C'est pourquoi, la diminution du coût de production d'un aliment ne peut se faire au détriment de la productivité des animaux.
En préambule de la formation, Damien Nicolas, conseiller élevage bio pour Bio Bourgogne sur le département de la Nièvre, rappelle aux éleveurs que *«l'objectif de cette formation est de vous donner (N.D.L.R. : les éleveurs) les éléments nécessaires à la conception de votre aliment de ferme, adapté à vos objectifs de production, et de vous fournir des indicateurs pour raisonner la mise en place d'une FAF adaptée à vos besoins»*. À l'écoute des producteurs bios et de ses élus, Bio Bourgogne travaille à



La formation conduite par Damien Nicolas a eu pour objectif de donner des indicateurs aux éleveurs pour mettre en place une Fabrique d'Aliment à la Ferme.

donner aux éleveurs de l'autonomie dans leur prise de décision et dans la conduite, au quotidien, de leur ferme. Pour cette formation, cela se traduit par la mise à disposition d'un outil de conception d'aliments fermiers adaptés aux besoins des animaux en bio, et aux matières premières disponibles actuellement et dans la future réglementation européenne. *«Pour cette formation, nous avons décidé de nous appuyer sur l'expertise d'un formateur interne au Réseau Bio, afin d'avoir un discours en accord avec la vision de la bio que l'on défend. C'est pour cela que nous avons fait appel à Loïc Labidalle, conseiller élevage pour Les Bios de Gers et formateur monogastriques»*, confie Damien Nicolas.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ BIO BOURGOGNE

► Agenda

03 /11 Foire concours
Le comité des foires de Moulins Engilbert organisera sa foire concours bovins reproducteurs le mardi 3 novembre 2020 sur le champ de foire de Moulins Engilbert et sous abri. Comme la Covid 19 bouleverse toujours notre façon de vivre et de travailler le concours n'aura lieu que le matin sans repas ni animation. Renseignements et inscriptions auprès d'Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

10 /11 La reproduction à l'heure du changement climatique
La Chambre d'agriculture organise une portes ouvertes de 13h30 à 17h, au Gaec Taupin situé au 1 rue de la porte monnot à Saisy. L'objectif est d'étudier les adaptations à mettre en place pour adapter la reproduction face au changement climatique. Renseignements : Christophe Dagouneau au 06 33 63 91 32.

► Formation

09-10 /11 Protéger ces cultures avec la phytothérapie
La Chambre d'agriculture organise une formation sur la phytothérapie les 09 et 10 novembre dans les bureaux de la Chambre d'agriculture à Nevers. Au programme : Comprendre le fonctionnement de la plante et du sol ; comprendre les fondamentaux de la phytothérapie agricole et connaître les différentes préparations utilisées. Inscriptions : CDA58 Centre de Formation +33 (0)3 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

05 /11 Concevoir mon aliment fermier en élevage de volailles bio
Bio Bourgogne organise le 05 novembre à Varzy, une formation sur l'alimentation des volailles en agriculture biologique. Objectif : savoir produire les aliments fermiers sur son exploitation dans la recherche d'autonomie et construire une ration équilibrée en fonction du stade physiologique de l'animal. Inscription auprès de Damien Nicolas au 06 30 02 24 01 ou par mail : damien.nicolas@biobourgogne.org.

19 /11 Rendre les applications phytopharmaceutique efficientes
La Chambre d'agriculture organise une formation le jeudi 19 novembre sur les pratiques phytopharmaceutiques à partir de 9h à Nevers. Approfondir et perfectionner les connaissances sur la préparation de la bouillie phytopharmaceutique (mélanges,choix des adjuvants…) et comprendre les paramètres d'efficacité en fonction des conditions de passage (climat,etc), des cibles, des modes d'action des produits, etc. Inscriptions : CDA58 Centre de Formation +33 (0)3 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

Cirhyo

Un millésime exceptionnel pour les éleveurs de la coopérative

L'année 2019 a été exceptionnelle pour les éleveurs de porcs de la coopérative Cirhyo, avec un cadran moyen de 1,496 €/kg. Une progression de 1,9 % de porcs abattus est à noter pour la coopérative porcine.



Photo : Cirhyo

L'année 2019 a été exceptionnelle pour les éleveurs de porcs de la coopérative Cirhyo, avec un cadran moyen de 1,496 €/kg.

CIRHYO

L'année 2019 a été exceptionnelle en termes de rentabilité pour les éleveurs de porcs, avec un cadran moyen de 1,49 €/kg. De quoi redonner du souffle aux élevages dont les trésoreries avaient été mises à l'épreuve en 2018 et envisager des investissements pour pérenniser et/ou développer les activités. Cirhyo, leader régional, a connu une progression de 1,9 % de porcs abattus (ce chiffre s'élève seulement à 0,6 % au niveau national). Bien que la pyramide des âges des adhérents implique des arrêts d'activité, les projets de développement restent nombreux. Les filières Label Rouge sont en plein essor, avec une augmentation du nombre d'animaux abattus de 14 %. Au global, près de 80 % des animaux sont commercialisés avec Tradival sur les sites d'abattage de Lapalisse (03) et Fleury-les-Aubrais (45). Ce dernier site réalisera des investissements importants pour la rénovation de la chaîne d'abattage en 2020-2021.

Construisons les élevages de demain

Le territoire couvert par Cirhyo offre des conditions favorables à la production porcine. Parmi celles-ci, le lien au sol est un avantage incontesté de ces zones à faible densité porcine : les déjections des porcs servent à fertiliser les céréales (et limitent le recours aux engrais de synthèse), qui sont ensuite utilisées pour nourrir les animaux. Ce territoire est donc particulièrement favorable aux élevages de demain.

Repères Cirhyo en quelques chiffres

En 2019, Cirhyo c'est : 550 adhérents détenant 61 305 truies et ayant élevé 1 347 930 porcs charcutiers. Soit des volumes qui ont augmenté de 1,9 % par rapport à 2018. C'est aussi 557 664 porcelets sevrage (+11,5 %), 24 572 animaux de réforme (-5,8 %) et 11 521 reproducteurs (-12,7 %) commercialisés. Ainsi que 204 700 porcs en filière non-OGM (-2 %), 167 860 porcs en filière Label Rouge (+14 %) et 23 628 porcs bios (+11 %).



Assurance

Le Crédit Agricole ouvre une unité de gestion des sinistres

Pacifica, la filiale assurance dommage du Crédit Agricole, a annoncé l'ouverture d'un nouveau site de gestion des sinistres à Dijon.

Le département *« Assurances »* du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne (Côte-d'Or, Yonne, Aube et Haute-Marne) poursuit son développement dans les territoires avec l'ouverture annoncée le 20 octobre, à Dijon, d'un nouveau site de gestion des sinistres et la création d'une centaine d'emplois dans la région, sous l'enseigne Pacifica. L'ouverture, en 2022, de cette nouvelle unité, offrira aux assurés une proximité et une réactivité accrue dans la gestion de leur sinistre, afin de les accompagner et les soutenir. *« L'installation d'une Unité de Gestion de Sinistres de Crédit Agricole Assurances à Dijon est une chance pour notre territoire,* précise Emmanuel Vey, directeur général du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, *à la fois en termes de soutien à l'économie locale, mais aussi pour nos clients assurés puisqu'ils bénéficieront d'un accompagnement en proximité dans la gestion de leurs sinistres »*. Premier financeur de l'économie locale avec près de 600 000 clients et plus de 260 000 sociétaires, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne accompagne l'ensemble des acteurs du territoire dans tous ses domaines d'activité. Partenaire privilégié des agriculteurs, viticulteurs et des professionnels, il est aussi un acteur incontournable auprès des entreprises, des collectivités publiques et des professionnels de l'immobilier. En 2019, 47 800 nouveaux contrats d'assurance de biens et 10 300 assurances prévoyance ont été souscrits sur le périmètre de Champagne-Bourgogne.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Maraîchage

La star de l'automne, c'est bien la courge

Alors que les périodes plus fraîches font leur retour, beaucoup cherchent à préparer des plats chauds pour réchauffer les corps et les cœurs. Lors de la période automnale, les soupes aux courges sont de sortie. Cependant, ces légumes, aux multiples variétés, peuvent aussi se consommer de bien d'autres façons.



Guy Martin produit environ un demi-hectare de courges de toutes sortes, cette année.

À Charbuy, Guy Martin est maraîcher avec son père. Installé depuis 1986, les légumes font partie de son quotidien. « *Les principales cultures que nous faisons dans l'année sont les asperges, les choux, les poireaux, les carottes et les cucurbitacées* », indique-t-il. Des cucurbitacées, ou plus familièrement appelées courges, Guy Martin en produit de toutes sortes. « *Il y a le potiron rouge vif d'Étampes, qui est orange d'extérieur. Aussi le musqué de Provence, qui est une courge verte et orange d'extérieur et orange à l'intérieur. Et tout ce qui est potimarrons et butternuts. Le butternut attire beaucoup les consommateurs ces dernières années* », détaille le maraîcher.

Des semis en godets

Alors, comment se produisent ces légumes ? « *Pour que les courges n'aient pas trop de retard à l'automne et qu'elles soient à maturité, on sème tout en godets, à la main. Avant, on semait directement en plein champ autour du 15 mai. Mais en les repiquant en godets, on gagne deux à trois semaines de maturité* », assure Guy Martin.

Et avec les conditions climatiques de ces dernières années, cela n'est pas négligeable. Bien au contraire. « *Cette année, avec les fortes chaleurs que l'on a eues, tout n'est encore pas à maturité même en ayant planté en godets au 15 mai. Alors si on avait directement semé dans la terre et que les plantes avaient poussé seulement deux semaines après, à cette époque-ci beaucoup de courges seraient encore vertes. Et certaines ne viendraient jamais à maturité si la fraîcheur du moment continuait* », développe Guy Martin. Car si les courges sont des cultures d'été, elles souffrent aussi des fortes chaleurs. « *Cette année, on perd quand même beaucoup de potirons et potimarrons. Ils ont d'abord brûlé et ensuite pourris* », constate le maraîcher.

Des récoltes jusqu'en décembre

Si habituellement les courges n'ont pas besoin de beaucoup d'eau, Guy Martin les a arrosés tout de même deux fois cette année. Comme l'année précédente. « *Mais il ne faut pas les mouiller de trop, sinon on les rend trop fragiles à la conservation* », précise-t-il. Quant à la récolte ? Elle a commencé autour du 15 septembre. « *Là, on est en plein dedans. On les récolte jusqu'à fin décembre, début janvier. Les potimarrons, on a déjà vendu 70 à 80 % de nos productions. Beaucoup de personnes ont fait des stocks très trop à la suite du confinement* », affirme Guy Martin. Pourtant, les potimarrons, comme les butternuts (qui ont aussi un franc succès), Guy Martin n'en produit que depuis peu. « *On en fait que depuis 5 ou 6 ans. Ça ne se faisait pas il y a vingt ans. Le butternut c'est un produit qui a mis du temps à se faire connaître. Et tout le monde ne connaît pas encore* ». Mais ceux qui le connaissent en raffolent.

En soupe, en purée ou au four

Mais, comment déguster ces légumes ? Si les courges se consomment beaucoup en soupe, elles peuvent pourtant se manger de bien d'autres manières. « *Le butternut, on peut le consommer en purée. Le potimarron on le fait plutôt rôtir* », conseille Guy Martin. Cependant, si certaines courges ont un aspect similaire, leur goût l'est moins. « *Beaucoup confondent potiron et potimarron alors que ce n'est pas pareil. Le potimarron a un petit goût de châtaigne que n'a pas le potiron* ».

Quant à la citrouille, fameuse star d'Halloween ? « *On m'en demande encore un peu, surtout en orange, même si cela attire moins d'année en année. On me demande surtout de la citrouille pour la consommer, plus spécialement pour Halloween. Les demandes ont diminué facilement de 70 % par rapport à avant* », rapporte Guy Martin. Certains tiennent quand même chaque année à avoir leur citrouille pour y sculpter des yeux et une bouche, et glisser quelques bonbons dedans.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les courges de Guy Martin seront à retrouver lors de la Fête de la citrouille organisée par la FDSEA 89 ce week-end.

▸ Agenda

31/10 Fête de la citrouille

Le samedi 31 octobre aura lieu la première édition de la Fête de la citrouille, organisée par la FDSEA 89. Ce petit marché de producteurs se tiendra à Perrigny, sur le parking de Botanic. Un stand de découverte de l'univers des courges sera installé. Une dégustation de vin chaud sera également proposée. Les clichés du concours photos des JA 89 seront exposés à cette occasion.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Initiation à l'homéopathie avec un module à distance
Le 19 novembre, à Auxerre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Homéopathie Perfectionnement avec un module à distance
Le 20 novembre, à Auxerre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Mettre un chien de protection dans un troupeau
Le 26 novembre et 6 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Éleveur infirmier en élevages ovin
Le 3 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Bon dosage en minéraux, oligo-éléments et vitamines, bovins allaitants en bonne santé.
Le 10 décembre, à Toucy. Contact : Isabelle Cadoux au 06 73 67 08 66 ou à i.cadoux@yonne.chambagri.fr.

Formations proposées par la FDSEA 89

Prévention vols et incendies.
Le 3 novembre 2020 (Avallon), le 5 novembre (Villebougis), le 9 novembre (Mont Saint-Sulpice), le 18 novembre (Saint-Privé), le 24 novembre (Venoy) et le 26 novembre (Fulvy).
Contact : Marianne Ranque au 03 86 49 48 10.



Emploi

Une semaine pour voir autrement les métiers agricoles

L'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) et ses partenaires organisent du 2 au 6 novembre la première édition de la Semaine des métiers de l'agriculture. L'objectif est d'agir sur les problèmes de recrutement en donnant une vision concrète des opportunités du secteur.



Dans le cadre de la première Semaine des métiers de l'agriculture, organisée par l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) et ses partenaires, du 2 au 6 novembre, l'Anefa Bourgogne Franche-Comté se mobilise et propose de nombreux événements sur toute la région sous la forme d'animations (dans le respect des conditions sanitaires exigées face à l'épidémie de Covid-19), d'ateliers, de visites d'exploitation, d'évènements digitaux qui s'adressent à tout public (demandeurs d'emploi, scolaires ou non, salarié(e) s, personnes en reconversion…) Les participants pourront notamment s'inscrire aux #versunmétier (des opérations lancée par Pôle Emploi afin d'agir sur les difficultés de recrutement. Elles permettent de rencontrer directement des employeurs qui recrutent, de faire découvrir les métiers qui sont en manque de main-d'œuvre, et de promouvoir les opportunités de formation et de mise à niveau sur les compétences recherchées pour ces métiers). L'agriculture française est un véritable vivier de postes et de formations pour le public et elle souhaite le faire savoir. En 2020, les secteurs qui recrutent sont principalement l'élevage, la vigne et le vin, ainsi que les grandes cultures. Selon les chiffres 2018 de la MSA, la Bourgogne Franche-Comté est la quatrième région de France, en part d'emplois agricoles. Elle compte 25 000 exploitations et plus d'un tiers emploient au moins un salarié. En 2018, 64 000 salariés, toutes productions confondues, ont été recrutés par des exploitations agricoles, ce qui représente 14 000 Équivalents temps plein (ERTP).

Réfléchir aux besoins en recrutement

Cette première Semaine des métiers de l'agriculture est l'occasion de mettre en lumière la diversité des métiers, les possibilités de formation et d'emploi et d'amorcer une réflexion sur les besoins en recrutement. Il s'agit également d'accompagner le plan de relance de l'agriculture dont une partie sera destinée à la promotion des métiers et des formations en agriculture. C'est tout un réseau présent sur la région BFC qui se mobilise afin de proposer au public des animations en fonction des spécificités de chaque département. Cette semaine s'ouvrira avec la signature, lundi 2 novembre à Moloy, en Côte-d'Or, du renouvellement de l'accord-cadre pour le développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle en agriculture, entre les partenaires, Pôle Emploi, la Commission paritaire régionale emploi (CPRE), l'Anefa, la FRSEA, les Jeunes Agriculteurs et la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté. C'est également lors de cette semaine que sera lancé le nouveau projet de l'Anefa BFC : *«Ose devenir l'ambassadeur de ton métier»*.

BERTY ROBERT

Le programme en détail

Voici le détail des événements qui vont jalonner la Semaine des métiers de l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté :

Lundi 2 novembre :
- Organisation d'un #versunmétier, au Pôle emploi d'Auxerre à 9 h 30, au Clos de la Chaînette.
- Organisation d'un #versunmétier, au Pôle emploi de Quetigny, en Côte-d'Or.

Mardi 3 novembre :
- Présentation des métiers et des opportunités d'emplois dans l'élevage bovin, à la Maison familiale et rurale (MFR) d'Anzy-le-Duc, en Saône-et-Loire.
- Web rencontre sur les métiers et les formations agricoles en partenariat avec La Fabrique Emploi et Territoires 58.
- Découverte des métiers et des formations agricoles au Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Challuy, dans la Nièvre.
- Les métiers de l'agriculture et l'employabilité, à Orgelet, dans le Jura.

Mercredi 4 novembre :
- Découverte des métiers et des formations agricoles, au Pôle emploi de Cosne-sur-Loire, dans la Nièvre.
- Accueil des principaux de collèges sur la ferme du lycée de Montmorot, dans le Jura.
- Présentation des métiers agricoles et des opportunités d'emplois, à Mâcon.
- Promotion des métiers de la forêt au CFPPA de Velet, en Saône-et-Loire.
- Organisation d'un #versunmétier au Pôle emploi de Joigny, dans l'Yonne.

Jeudi 5 novembre :
- Découverte des métiers et des formations agricoles, à la Mission locale de La Charité-sur-Loire, dans la Nièvre.
- Organisation d'un #versunmétier au Pôle emploi de Tonnerre, dans l'Yonne.
- Organisation d'un #versunmétier au Pôle emploi d'Auxerre.
- Séminaire école-entreprises de Bourgogne Franche-Comté/Union nationale des entreprises du paysage (Unep) BFC, à la MFR de Gron, dans l'Yonne.
- Présentation des métiers et du secteur agricole au Pôle emploi de Tournus, en Saône-et-Loire.

Expérimentations

Les «*testeurs*» font le point

L'association des Semeurs du possible, qui mène des actions pour accompagner des projets agricoles et ruraux, a tenu son assemblée générale le 18 octobre dans l'Yonne, à Vézelay.

Les Semeurs du possible, c'est le réseau bourguignon des lieux tests agricoles. Une association créée avec la volonté d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux agricoles : production d'une alimentation de qualité, préservation de l'environnement, renouvellement des générations d'agriculteurs… Dans ce but, elle est porteuse de lieux tests qui, mis à disposition de porteurs de projets agricole ou rural, leur permettent de les tester. Ces lieux (une dizaine en Bourgogne) appartiennent à des collectivités, des particuliers, des agriculteurs, des centres de formation qui se mobilisent pour soutenir ces entrepreneurs agricoles et ruraux. Certains de ces sites sont équipés pour limiter les investissements des porteurs de projet en démarrage d'activité. L'association tenait son assemblée générale le 8 octobre à Vézelay, dans l'Yonne. Le bilan, tiré à cette occasion, a permis de constater que le réseau avait, en 2019, pu à nouveau bénéficier du soutien financier du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Par ailleurs, depuis le début de l'année 2020, sept nouveaux entrepreneurs ont démarré leurs tests. En voici le détail :
- test d'association de deux maraîchers en Puisaye (Yonne).
- test d'activité de tractage équin dans le sud Côte-d'Or, pour de l'événementiel et du ramassage de déchets recyclables.
- test de production et de vente de graines de plantes sauvages, dans le Morvan.
- test de petits fruits et de production de baie de goji en Côte-d'Or.
- test de maraîchage sur la ferme du Marault, près de Nevers.

L'année écoulée aura également vu le démarrage de la démarche « Regroupons les accompagnateurs des entrepreneurs agricoles et ruraux atypiques en Bourgogne » (Rares). Elle est menée en collaboration avec 15 autres partenaires de structures d'accompagnement de projets agri-ruraux innovants et 6 usagers partie prenantes. Cette démarche collaborative vise à imaginer et expérimenter collectivement des solutions afin de renforcer l'accompagnement de porteurs de projet agri-ruraux innovants et favoriser la création d'activités en milieu rural en Bourgogne Franche-Comté. Enfin, les Semeurs du possible se sont dotés d'un site internet et ont recruté une nouvelle animatrice en la personne Alix Bell. Avec Elodie Patrice, la coordinatrice régionale, les deux salariées assurent ainsi une meilleure couverture du territoire bourguignon.


Le réseau des lieux tests se développe en Bourgogne depuis 2013.

Semeurs du possible

BERTY ROBERT

Notes : https://semeursdupossible.com



Syndicalisme

Contre une approche simplificatrice des problèmes

Dans une lettre adressée le 9 octobre au préfet de Région Bourgogne Franche-Comté, Christophe Chambon, président de la FRSEA, appelle à plus de concertation avec le monde agricole, face à un projet d'arrêté de la Dreal sur la gestion de l'eau.

Christophe Chambon, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté, est récemment monté au créneau, à travers une lettre adressée au préfet de Côte-d'Or et de Région, Fabien Sudry, sur la question toujours sensible, de la gestion de l'eau. Le point de départ, c'est la proposition, par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), d'un arrêté relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion de la ressource en eau en période d'étiage. *«Nous sommes surpris,* affirme dans son courrier le président de la FRSEA, *de ne pas avoir été consultés en amont pour ce projet qui concerne directement l'agriculture. Cela aurait eu le mérite de supprimer les grossières erreurs techniques, tout en évitant un climat d'inquiétude, peu propice à la concertation. L'enjeu premier est de trouver des solutions équilibrées pour tous les secteurs y compris pour les entreprises agricoles qui viennent de subir trois années de sécheresse consécutives. Les agriculteurs, directement concernés, sont tout à fait sensibles aux problèmes liés au changement climatique et restent vigilants sur la préservation des ressources en eau. Toutefois, ils ne pourront pas accepter un projet d'arrêté qui ne tient aucunement compte de leurs contraintes, qui pénalise fortement l'agriculture (…), qui fragilise les systèmes collectifs, qui remet en cause l'équilibre financier de nombreuses exploitations, tout en proposant des dispositifs inefficaces».*

Problème de critères

Ce qui pose véritablement problème, c'est le sentiment que la Dreal n'est porteuse que de réponses restrictives, ou d'interdiction, face aux enjeux.

Pour Christophe Chambon, c'est là une illusion : *«Concrètement, les secteurs de surveillance hydrologiques proposés agglomèrent des cours d'eau qui ne sont pas directement reliés les uns aux autres : les bassins-versants sont coupés en deux et tout cela en considérant que les fluctuations de niveaux des eaux de surface sont directement corrélées à celui des eaux souterraines, ce qui est tout de même très simpliste comme approche. Les bassins hydrogéologiques, présentés sur la carte annexée au texte, n'ont aucun lien avec la réalité des nappes phréatiques. Avec les données scientifiques dont on dispose aujourd'hui, ce projet d'arrêté mérite une sérieuse expertise supplémentaire avant d'être définitivement retenu. Par ailleurs la surveillance de fluctuation des nappes ne fait référence qu'à trois ou quatre piézomètres non représentatifs des nappes alors que les associations syndicales autorisées de la Loue et du Doubs en ont une vingtaine et que, jamais, il n'y est fait référence. Nous sommes aux premières loges pour constater les effets du changement climatique. Pour autant, est-ce une raison valable et suffisante pour condamner des productions génératrices de valeur ajoutée et d'emploi dès le premier niveau d'alerte ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit :*

- Interdire l'irrigation par aspersion en journée, de 10 heures à 20 heures, dès le premier niveau de restriction, y compris pour les légumes de plein champ, le maïs semence et le soja ou les surfaces fourragères de sécurité, revient à fragiliser et à condamner un pan entier de notre agriculture.

- Interdire l'irrigation du samedi 10 heures au dimanche 20 heures, en période d'alerte renforcée, relève de la méconnaissance totale des pratiques de l'irrigation et de son organisation.

La Dreal rame à contre-courant en proposant des textes qui vont créer plus de contentieux qu'apporter des réponses. Dans le même temps, l'Assemblée nationale adopte des amendements pour réduire ces contentieux. Une approche simplificatrice à l'échelle régionale est inopportune compte tenu de la complexité des milieux. Il serait plus judicieux d'identifier chaque secteur géographique spécifique pour prendre des mesures adaptées à la gestion de l'eau dans ces territoires».

Souhaitant que ces demandes soient prises en compte, le président de la FRSEA BFC affirme que le syndicat reste à la disposition des pouvoirs publics, *«avec les professionnels maîtrisant parfaitement ces sujets»*, pour apporter des informations complémentaires et trouver des réponses opérationnelles.

Trophées

Les meilleurs éleveurs allaitants distingués

La fédération régionale Bovins croissance a récompensé le meilleur élevage de la région ainsi que ceux de chaque département lors de la remise des sabots d'argent et de bronze.

La remise des traditionnels Sabots décernés par la fédération régionale Bovins croissance s'est déroulée le 24 septembre dernier dans l'Yonne, à Montillot, près de Clamecy. Cette journée fournissait l'occasion de récompenser les éleveurs pour le travail accompli au quotidien en élevage et en collaboration avec les organismes bovins croissance. Les critères de classement prennent en compte la maîtrise des outils génétiques, la conduite technico-économique (à travers la maîtrise de la mortalité, de la reproduction) et des croissances. En tête du classement régional pour la seconde année consécutive, Didier Touillon, de Palinges, en Saône-et-Loire, confirme ses performances en race charolaise. C'est avec beaucoup de rigueur que cet éleveur conduit ses 159 vêlages lui permettant d'avoir un intervalle vêlage - vêlage de 367 jours, un taux de mortalité de 5,4 % et des Poids à âge type (PAT) corrigés de 327 kg. Ne pouvant être décerné deux fois de suite au même élevage, le trophée 2020 est donc revenu à Gérald Fromentin, éleveur à Saints-en-Puisaye, dans le sud-ouest de l'Yonne, 2e du classement régional. Les dix premiers éleveurs charolais de la région ont été primés ainsi que les premiers des races limousine, salers, aubrac et parthenaise.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Les lauréats récompensés le 24 septembre à Montillot, dans l'Yonne.

Le détail du palmarès

Classement race charolaise :
- 1er, EARL Didier Touillon (Palinges - 71)
- 2eme, Gérald Fromentin (Saints-en-Puisaye - 89)
- 3eme, EARL Laurent Louis (Ratenelle - 71)
- 4eme, EARL Brianne (Saint-Fargeau - 89)
- 5eme, Gaec de la Fontaine blanche (Moux-en-Morvan - 58)
- 6eme, Hervé Fraizy (Martigny-le-Comte - 71)
- 7eme, EARL de Boudernault (Champlost - 89)
- 8eme EARL d'Ocle-Dumout (Blanzy - 71)
- 9eme Michel Bouchot (Curtil-sous-Buffières - 71)
- 10eme, EARL du Trèfle à quatre feuilles (Trouhaut - 21)

Race limousine : 1er, EARL Hazotte père et fils (Beaumont-sur-Vingeanne - 21)

Race salers : 1er, EARL de Chouix (Ville-Langy - 58)

Race aubrac : 1er, Gaec du Regain (Saint-Pierre le Vieux - 71)

Race parthenaise : 1er, Christian Thaveau (Sémelay - 58)



Levée tardive des colzas

Quels critères pour les conserver ?

La levée tardive des colzas, liée au manque de pluie de la fin d'été, interroge leur capacité à passer l'hiver. Terres Inovia rappelle les critères pour diagnostiquer sa parcelle.

Avec l'absence de pluies efficaces au mois d'août et septembre, de nombreuses parcelles de colza ont levé tardivement, souvent début octobre avec le retour des pluies. Cette levée tardive interroge sur la robustesse des colzas et leur capacité à passer l'hiver. Les critères pour diagnostiquer sa parcelle sont rappelés ici.

Attention aux températures

Le colza développe de nouvelles feuilles tant que la température moyenne dépasse les 5 °C. Si la température passe sous les 5 °C pendant plusieurs jours successifs, la croissance sera ralentie.
L'émergence d'une feuille nécessite environ 70 °C/jour sur une base de 5 °C. Durant les mois encore doux de septembre - octobre, il faut compter une semaine pour produire une nouvelle feuille et un peu plus au mois de novembre pour lequel le cumul de températures est plus long.
Dans la plupart des situations, une levée début octobre affiche 2 feuilles mi-octobre et permet d'atteindre 4 feuilles avant les premières grosses gelées (selon les normales, voir graphiques). Le stade 4 feuilles permet théoriquement de supporter jusqu'à -15 °C. Cependant, cette tolérance est à relativiser selon l'enracinement de la plante (risque de déchaussement en sols de craie ou argile), son exposition au vent et son état sanitaire. Ainsi, le stade 2 feuilles mi-octobre n'est qu'un critère indicatif à considérer avec le contexte de la parcelle.

Densité et pression ravageur

Le stade du colza ne fait pas tout. De nombreuses levées sont hétérogènes et une densité minimale est nécessaire afin d'assurer un retour sur investissement et éviter un trop fort salissement.
Pour un colza peu développé, une densité de 20 plantes/m² correctement réparties est nécessaire sur l'ensemble de la parcelle.
Le risque de dégâts de grosses altises et de charançon du bourgeon terminal est également à considérer. Dans la situation où il est décidé de conserver son colza, il ne faut pas négliger les protections contre les insectes et surveiller régulièrement sa parcelle. Une attention particulière pour les grosses altises adultes : intervenir si le seuil de 80 % des plantes avec morsures et 25 % de la surface foliaire est détruite jusqu'à 3 feuilles inclus. Le vol du charançon du bourgeon terminal a débuté et le jeune stade des colzas les rend d'autant plus vulnérables. Observer vos cuvettes et s'informer grâce au BSV.
La décision de conserver son colza est à considérer en fonction de l'état du colza (longueur du pivot, croissance active, absence de carences, etc.), du risque historique ravageurs (forte pression, résistance) et du potentiel de la parcelle. En effet, l'expression du potentiel sera plus ou moins impactée selon le contexte de production.
Vigilance également vis-à-vis des limaces, la pluviométrie régulière étant favorable à leur activité. En cas de conservation de la parcelle, un antilimace est conseillé afin de protéger les jeunes plantes.
Il est également important d'intervenir avec un antigraminées foliaire si les repousses de céréales sont nombreuses et risquent d'étouffer les petits colzas. Pour la gestion des dicotylédones, si la parcelle n'est pas trop sale, il est préférable d'attendre encore. Suivant la flore présente, une intervention avec Mozzar/Belkar voire Ielo sera possible en novembre.


L. Jung

Une prise de risque variable

La conservation d'une parcelle de colza qui atteint deux feuilles à mi-octobre ET qui ne présente pas de défaut de densité ni de problème sur plante, peut s'envisager avec une prise de risque plus ou moins forte selon le contexte de la parcelle :
En sol argilo-calcaire superficiel : Dans ces situations, le potentiel de production est potentiellement le plus affecté : risques de déchaussement, capacité de compensation limitée, expositions à des évènements climatiques plus importants (gel, vent, sec…)
- **Si la pression insectes historique est forte** (Plateaux de Bourgogne, Barrois Aube, Haute-Marne) : **Risque fort**.
- **Si la pression insectes est modérée : Risque modéré**.

En sols profonds non crayeux : Les risques de déchaussement sont moindres et les phénomènes de compensation sont plus fréquents.
- **Si la pression insectes historique est forte** (Plaine dijonnaise, Terres de vallée de Bourgogne et de l'Aube) : **Risque modéré**.
- **Si la pression insectes est modérée : Risque faible**.

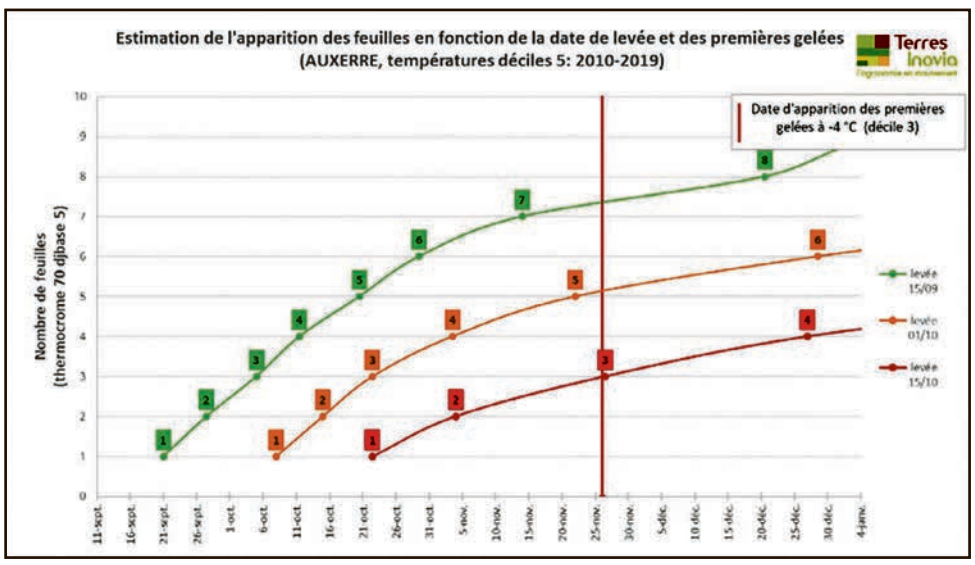
En sols de craie : Malgré des potentiels et phénomènes de compensation similaires aux autres sols profonds, ces sols sont soumis à du déchaussement durant l'hiver augmentant le risque.
- **Si la pression insectes historique est forte** (Aube, sud de la Marne) : **Risque fort**.
- **Si la pression insectes est modérée** (Ardennes, Nord de la Marne, Aisne) : **Risque modéré**.

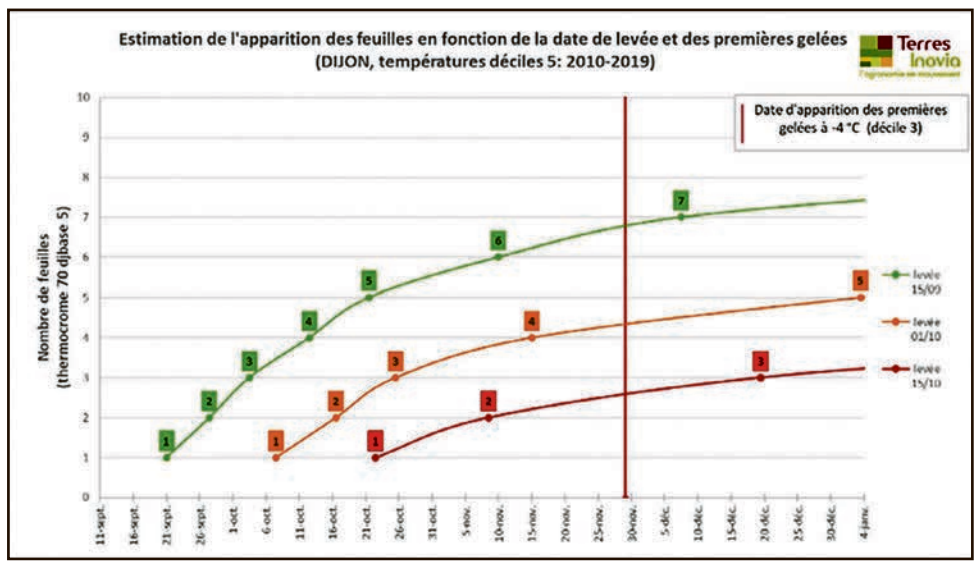
Bastien Remurier et Michaël Geloen, Terres Inovia

Rencontres techniques de Terres Inovia
Des sessions numériques et gratuites !

Rendez-vous incontournable pour mener à bien ses cultures, les Réunions Techniques Régionales (RTR) sont, cette année, organisées en format numérique. Rebaptisées Rencontres Techniques de Terres Inovia, elles offrent des sessions 100 % gratuites qui permettront d'avoir l'expertise de l'institut sur les oléoprotéagineux sans bouger de chez soi.
Chaque année, les spécialistes de l'institut technique des huiles et des protéines végétales livrent les résultats de leurs travaux et leurs recommandations aux agriculteurs pour mener à bien leurs campagnes et adapter leurs itinéraires techniques. En 2020, crise sanitaire oblige, les Réunions techniques régionales de Terres Inovia évoluent vers des sessions 100 % digitales et gratuites. Leur nom aussi change : les Rencontres Techniques de Terres Inovia. Tous les experts de l'institut seront accessibles aux agriculteurs, techniciens, conseillers, mais aussi enseignants et journalistes directement de son écran d'ordinateur, de tablette ou de smartphone.
Du 17 novembre au 10 décembre, ce ne sont pas moins de 17 sessions (de deux heures chacune) qui seront proposées par Terres Inovia sur toutes les thématiques travaillées par l'institut : les leviers pour limiter les ravageurs du colza ou du tournesol, les stratégies de désherbage, les solutions pour des cultures robustes… Onze sessions régionales sont prévues pour permettre d'avoir une stratégie adaptée aux différentes zones géographiques.

Estimations du stade foliaire des colzas selon la date de levée et les normales 2010-2019 en Bourgogne Franche-Comté.





Santé animale

Contre le parasitisme, miser sur l'immunité

Bien comprendre les cycles parasitaires permet d'organiser la rencontre entre les animaux et leurs hôtes, dans des conditions propices à la mise en place de la prémunition parasitaire.



Les animaux jeunes n'ont pas une immunité très développée vis-à-vis des endoparasites : il faut en tenir compte dans l'attribution des parcelles de pâturage.

En bio, on ne recherche pas l'éradication parasitaire par principe, mais un équilibre dynamique entre la vache et les autres organismes vivants qui partagent sa niche écologique, pour le maintien du bon état sanitaire du troupeau. La combinaison de mesures agronomiques et préventives limite l'infestation des jeunes animaux, les plus fragiles. C'est pendant la saison de pâturage que les bovins sont le plus exposés aux infections par les strongles gastro-intestinaux, entre autres parasites… Ceux-ci font partie du groupe des parasites internes et peuvent être retrouvés dans le tube digestif, à l'instar des coccidies, des cryptosporides, des giardas. D'autres endoparasites s'attaquent à des organes comme le foie (grande et petite douve), le rumen (paramphystome), les poumons (dictyocaule), les muscles (taenia, sarcocystis) ou encore le sang (piroplasme).

Aménager les points d'eau

La pression parasitaire est très dépendante des conditions météorologiques. Un hiver doux, une saison de pâturage associant température élevée et humidité joueront en faveur de la pression parasitaire. Sans perdre de vue que le réchauffement climatique fait évoluer les zones de répartition des parasites jusqu'à l'émergence de nouvelles pathologies. La connaissance des cycles des bioagresseurs en cause favorise la mise en place, en concertation avec son vétérinaire, de pratiques agronomiques et préventives. Ainsi, les cycles de la douve ou du paramphistome nécessitent un hôte intermédiaire - un escargot aquatique - et donc une zone humide. L'aménagement des points d'eau pour éviter l'apparition de zones de piétinement, la clôture des accès du bétail aux zones humides sont des mesures simples et efficaces contre ces deux parasites. On veillera aussi à éviter la récolte de fourrages dans ces zones, car les métacercaires peuvent y survivre plusieurs mois. Limiter l'infestation doit rester la ligne directrice pour réduire les pertes économiques et limiter les recours aux traitements allopathiques : la réglementation en agriculture biologique, si elle n'interdit pas ces produits, en encadre toutefois l'utilisation. Elle prévoit ainsi que les antiparasitaires allopathiques sont utilisables seulement après constatation d'un problème sanitaire avéré sur un ou plusieurs individus ciblés (analyse coprologique) et lorsque des mesures préventives ont été mises en place pour limiter les risques d'infestation. Le nombre annuel de traitements antiparasitaires n'est pas limité. En cas de traitement, le délai d'attente légal avant commercialisation en bio des animaux ou de leurs produits (lait) est doublé. Si le délai n'existe pas, un délai minimal de 48 heures est appliqué. C'est après plusieurs semaines de pâturage que survient le pic d'infestation : il correspond à la deuxième génération de parasites. Après une première phase de développement à l'intérieur de l'hôte, les larves ingérées avec l'herbe atteignent leur stade adulte, et des œufs. Ceux-ci sont ensuite excrétés de nouveau dans le milieu naturel, où ils pourront poursuivre leur cycle : éclore sous forme de larves, atteindre une forme dite *« infestante »* et être de nouveau ingérés par des bovins. Compte tenu du cycle des endoparasites, les animaux les plus menacés sont ceux qui pâturent toujours ou très longtemps sur la même parcelle, par exemple pâture sur gazon court ou pâturages permanents, aires de sorties et pâturages pour veaux. En général, les infections sont plus importantes chez les jeunes animaux, dont l'immunité naturelle n'est pas encore développée, et où elles causent les plus grandes lésions.

Organisation du pâturage

Il faudra donc éviter de faire pâturer les jeunes animaux après le troupeau de vaches adultes. Idéalement, les rotations des animaux sur les surfaces pâturées devraient prendre en compte la période pré-patente du cycle des larves qui est de trois semaines : il faudrait éviter de laisser les bovins plus de trois semaines au même endroit. Rotation rapide et fauche de l'herbe appropriée permettent ainsi de diminuer la charge parasitaire dans les pâtures. Pour donner un repère en termes de construction immunitaire, les vétérinaires ont élaboré le concept de « Temps de contact efficient » (TCE) : hors période de sécheresse, le jeune bovin doit être confronté aux parasites pendant au moins huit mois au cours de ses deux premières années de vie. L'enjeu est de pouvoir ensuite avoir une vache qui aura acquis une bonne immunité

Alexandre Coronel





Formation

Le sur-mesure pour un projet spécifique, c'est possible

Depuis quelques années, Vivea, le fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant, incite les organismes de formation à faire évoluer leur offre en mixant temps en présentiel et temps à distance. Exemple avec le virage professionnel de Perrine Truchon.



Perrine Truchon, (à droite), a trouvé, avec l'Enilbio de Poligny, dans le Jura, une voie de formation mixant présentiel et digital, apte à accompagner son projet de production de glaces et sorbets.

Il est parfois difficile de concrétiser une offre de formation pour des projets d'activité et/ou de production très spécifiques. L'utilisation de modules de formation en ligne est une piste pour répondre à des demandes particulières.

Voilà maintenant quelques années que Vivea, le fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant, incite les organismes à faire évoluer leur offre de formations vers des formules mixant temps en présentiel et temps à distance. Les évaluations des stagiaires bénéficiant de formations mixtes digitales sont très positives.

Outre une réduction des déplacements, tous notent des temps de formation en salle plus efficaces.

En voici une illustration avec le cas de Perrine Truchon. Cette jeune femme, allergique aux antibiotiques, s'est toujours intéressée aux plantes et à leurs dérivés pour se soigner.
Après plus de dix ans de travail en organisme de conseil en élevage et en laboratoire vétérinaire, elle a eu envie de changer de vie et de créer un atelier de production et transformation de plantes aromatiques et médicinales.

Faire correspondre les timings

«Une partie de mon projet, précise-t-elle, *consiste à fabriquer et commercialiser des sorbets et glaces à base de plantes avec des saveurs originales ou peu connues. J'allie ainsi ma passion pour les plantes et le jardinage avec mon goût pour les bons produits. Les glaces seront fabriquées avec du lait et de la crème bio produits localement, il est important pour moi d'inscrire mon activité dans mon territoire».* Bonne connaisseuse de la filière laitière jurassienne et de ses acteurs, elle s'est naturellement tournée vers l'École nationale d'industrie laitière et des biotechnologies (Enilbio) de Poligny afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la transformation de ses futurs produits. *«Nous proposons tous les ans une formation sur la technologie des glaces et sorbets pour les entreprises,* souligne Laurence Mongenet, chargée de développement formation continue au sein de l'Enilbio, *mais lorsque Perrine Truchon nous a contactés, le timing ne correspondait pas. Nous avons donc construit une formation sur mesure répondant parfaitement aux spécificités de son projet».*

L'école lui a proposé un parcours avec des modules de formation à distance via la plate-forme Webalim (sur les thèmes des matières premières, du rôle des différentes opérations, de la réglementation), complété par deux jours de formation présentielle au sein de l'école, mi-septembre. *«Pour nous,* ajoute Laurence Mongenet, *il était inconcevable de ne pas répondre à un projet qui s'inscrit dans le tissu économique local et permet de nouer de futurs partenariats».*

Efficacité de la formation digitale

Selon la formatrice Emmanuelle Baconnier, la formation mixte digitale est très efficace car la stagiaire a le temps de mûrir l'ensemble des informations acquises à distance : *«Lors des journées à l'Enilbio, nous approfondissons et complétons ce qui a été vu et les échanges sont très riches. Avoir une seule stagiaire permet aussi d'aller au bout des questions sans freins. Lors des demi-journées en laboratoire, nous avons mis en pratique les acquis». «J'ai vu et testé le matériel nécessaire pour ma future production,* explique Perrine Truchon. *Cela permet de mieux appréhender les étapes de fabrication, l'importance du choix des matières premières et de préciser les investissements. Les formateurs apportent une vraie expertise sur les produits et le matériel».*

Il faut noter que l'Enilbio propose des parcours de formation à la carte dans les domaines de la transformation fromagère, la production de glaces et sorbet, de plats cuisinés, ou dans les boissons fermentées.

L'école dispose d'un important catalogue de formation à distance qui peut être utilisé pour des projets de formation spécifique. Elle développe également pour 2021 un parcours de formation en transformation laitière fermière à destination des éleveurs souhaitant élargir leur activité.

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE HUMBLOT (VIVEA)

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

feder élevage
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
ZI, Rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes - Tel. 03 80 89 59 00
• ÉQUIPEMENTS DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE • JOURDAIN

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **27/10/2020**

Effectif global: 1153 - Taux de vente: 78%

Effectif total: 539 - Taux de vente: 98%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,71 €	3,18 €	2,82 €	-
			250-300	2,58 €	2,67 €	2,61 €	-
			300-350	2,39 €	2,52 €	2,46 €	-
			350-400	2,27 €	2,43 €	2,32 €	-
			400-450	2,28 €	2,36 €	2,34 €	-
			450-500	2,20 €	2,29 €	2,27 €	-
		R	200-250	2,62 €	2,66 €	2,63 €	-
			350-400	2,20 €	2,24 €	2,21 €	-
			400-450	2,24 €	2,27 €	2,25 €	-
	F		250-300	2,72 €	2,84€	2,77 €	-
		U	300-350	2,62 €	2,82€	2,76€	-
			350-400	2,43 €	2,70€	2,58€	-
		R	250-300	2,61 €	2,61€	2,61€	-

BROUTARDS : L'offre est plus importante cette semaine, tout en restant de bonne qualité. Malgré tout, la vente est laborieuse avec une baisse sensible et des invendus.

LAITONNES : Les besoins restent importants et les cours se maintiennent

Effectif total: 78 - Taux de vente: 70%

BOVINS MAIGRES 12+18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
CHAROLAIS	F U	350-400	2,21 €	2,44 €	2,30 €	-

Effectif total: 308 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
TAUREAUX	M	+ 500 kg	1,72 €	1,91 €	1,79 €	-
	E	- 5 ans	2,30 €	3,04 €	2,60 €	-
VACHES CHAROLAISES	U	- 5 ans	1.90 €	2.27 €	2.07 €	-
		5 à 10 ans	1,83 €	2,21 €	2,00 €	-
		+ 10 ans	1,75€	2,03 €	1,81 €	-
	R	- 5 ans	1.72 €	1.84 €	1.78 €	-
		5 à 10 ans	1.67 €	1.84 €	1.76 €	-
		+ 10 ans	1,58€	1,73 €	1,68 €	-
GÉNISSES	E	24 à 36 mois	2,42 €	3,16€	2,83 €	-
	U	24 à 36 mois	2,01 €	2,44€	2,20 €	-

Marché fourni avec des cours attractifs

L'offre est de bonne qualité cette semaine avec un effectif correct. La demande est de même par rapport au marché précédent avec une vente rapide et active. Peu de relève.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 19/10/2020

Bovins : 165

Broutards :	**(295 - 360 kg)**	**790 - 950 2,43 - 2,78**
Broutards :	**(380 - 440 kg)**	**970 - 1060 2,31 - 2,58**
Laitonnes:	**(240 - 320 kg)**	**650 - 900 2,70 - 2,83**
Laitonnes :	**(335 - 360 kg)**	**920 - 960 2,67 - 2,85**
Vaches légères :	**610 - 1100**	
Vaches entre deux :	**1150 - 1310**	
Vaches lourdes :	**1320 – 1610**	

Placement difficile en broutards entrainant des invendus. Vente quasi-totale en génisses et laitonnes. Peu d'apports en vaches, cours fermes, 1 seul invendu.
Bovins gras : 4
Prochains marchés :
Bovins le lundi 26 et ovins lundi 2 novembre aux horaires habituels.
Pour cause sanitaire, à partir du lundi 2/11/20 : seuls les apporteurs et acheteurs pourront accéder au marché toujours munis du masque

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 21/10/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 87 - Taux de vente : 68% Charolais			COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
M charolais	U	250 - 300	2,66 €	2,85 €	2,71 €	-
		400 - 450	2,31 €	2,33 €	2,32 €	-0,05
	R	250 - 300	2,42€	2,69 €	2,57 €	-
F	U	300 - 350	2,80€	2,88 €	2,82 €	-

Effectif global : 228 Taux de vente : 88%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS Effectif total : 141 - aux de vente : 100%			COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
F vaches charolaises	U	- 5 ans	2,00 €	2,09 €	2,02 €	-
		5 à 10 ans	1,81 €	2,23 €	2,00 €	-
		+10 ans	1,76 €	1,90€	1,82 €	-
	R	+10 ans	1,56 €	1,81€	1,68 €	-
F génisses	R	24 à 36 mois	1,84 €	2,12€	1,98 €	-

Broutards : Net repli des cours cette semaine et apports en diminutions, les éleveurs peinent a vouloir commercialiser leurs animaux dans une ambiance commerciale des plus morose. Laitonnes : Cours ayant atteint la plus haute marche cette semaine, la demande reste importante dans les sujet valablement vaccinés, la vente est ferme et rapide. Apports de saisons, cours reconduits à haussier.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **26/010/2020**

Effectif total : 1041 - Taux de vente: 99%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:864 - Taux de vente : 100%				**AGNEAUX DE BOUCHERIE** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M	U	de 32 à 38 kg	3,39 €	3,77 €	3,57 €	-
			de 38 à 44 kg	3,27 €	3,72 €	3,56 €	-
			de 44 à 50 kg	2,98 €	3,55 €	3,33 €	-
			> 50 kg	2,66 €	3,19 €	2,89 €	-
		R	de 32 à 38 kg	3,00 €	3,64 €	3,35€	
			de 38 à 44 kg	2,84€	3,36 €	3,19 €	-
Effectif total: 160 - Tx de vente : 96%				**OVINS de BOUCHERIE +1AN AU KG VIF**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M	M	M	1,05 €	1,90 €	1,27 €	-
	F	U	> 60 kg (F)	0,88 €	1,12 €	1,08 €	-
			< 60 kg (F)	1,18 €	1,49 €	1,27 €	-
		R	> 60 kg (F)	0,66 €	0,82 €	0,78 €	-
			> 60 kg (F)	0,80€	1,22€	1,10 €	-
	F	Effectif total: 17 - Tx de vente : 100%		**AGNEAUX MAIGRES**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35 kg	58 €	116 €	937 €	-

Agneaux : vente rapide et totale à des cours facilement reconduit grâce à des apports de bonne qualité et à la présence de nombreux acheteurs. Brebis : bonne demande. Les cours ont toutes fois tendance à plafonner. Béliers : cours fermes.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 19/10/2020 au 25/10/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,39 -0,05	7,27 -0,09	6,31 -0,11	-	-	-	-
	R	6,86 0,04	7,04 -0,03	7,03 =	-		7,21 -0,04	-	-
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
3 (couverts)	U	-	7,41 0,10	7,35 0,04	6,29 -0,06	-	7,58	7,31 -0,01	6,54
	R	7,05 0,06	7,12 0,01	7,08 -0,02	6,50 0,13	7,39 0,02	7,29 0,01	6,99 -0,03	6,44 =
	O	-	6,62 -0,09	-	-	6,96 0,01	6,84 -0,02	6,61 -0,03	-
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,60	-	-
	O	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Demande faible avec des cours difficilement reconduits.
Zone sud : Application du réseau.

Fédération française des Marchés de Bétail Vif

Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 43 – du 19 au 25 octobre 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : L'offre se réduit légèrement cette semaine, les éleveurs étant notamment pris par les semis. Pour autant, les besoins restent modérés malgré la présence de nombreux acheteurs. Les sujets légers et valablement vaccinés s'échangent à des cours reconduits, pour ne pas dire plafonnés ; inversement les sujets lourds peinent à trouver preneurs et cèdent quelques centimes. Le tri est important dans la marchandise moyenne. En femelles, le commerce reste très actif à prix fermes à destination de l'Italie, les besoins ne sont pas couverts.

Gros bovins maigres : Les acheteurs sont toujours aussi nombreux avec des besoins réguliers en animaux plutôt jeunes et bien démarrés. L'offre est plus modeste sur certaines places, peinant ainsi à satisfaire la demande. Les tarifs sont reconduits dans une bonne ambiance commerciale.
Boucherie : Les volumes sont un peu plus faibles, ce qui facilite le maintien des cours. La demande est régulière en marchandise correctement finie. La dévaluation des femelles laitières et mixtes trop petites ou trop maigres continue face à peu de demande.

Veaux : Les cours sont de nouveau reconduits, avec toujours de grandes difficultés dans le placement des veaux laitiers. La marchandise légère ou petite reste invendable. Le marché espagnol est toujours atone.

Ovins : En agneaux bouchers, la demande semble plus timide. Les sujets de qualité moyenne perdent quelques centimes tandis que les lots bien triés se valorisent facilement. Sur le bassin laitier, la demande reste active. En brebis, l'activité est stable et les cours reconduits.

26 OCTOBRE 2020 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché stable sur l'ensemble des catégories. Bonne dynamique sur les vaches laitières.

Bovins maigres : Malgré une forte dynamique en femelles et une demande qui reste active en mâles, les prix restent à un niveau incompréhensiblement bas !

POLITIQUES

Nombreux ont été les échanges autour de la PAC au niveau européen : le Conseil a validé un compromis avec notamment un plafonnement des enveloppes de couplage à 15%, comme c'est le cas actuellement, et utilisé au maximum en France. Le Parlement Européen a, lui, voté un plafond à 12 %. Les débats en trilogue seront donc cruciaux sur ce sujet et d'autres (architecture verte, 2ème pilier…). La transparence GAEC est proposée par les 2 institutions, ce qui est de bonne augure pour les trilogues.

ENVIRONNEMENT

La plénière a adopté le 22 octobre le rapport d'initiative législative visant à enrayer la déforestation importée, l'UE étant responsable d'environ 10% de la déforestation importée. Ce rapport rappelle notamment les liens avec le Green Deal, la stratégie 2030 pour la biodiversité, Farm to Fork et présente différentes mesures de lutte possibles (information aux consommateurs, certification, étiquetage, accord avec les pays tiers, etc). Le rapport sera remis à la Commission, qui devrait présenter une proposition de règlement à ce sujet au 2ème trimestre 2021.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Suite à la volonté du Ministre de l'Agriculture, d'avoir plus de visibilité sur le déploiement du plan-filière viande bovine et des résultats associés, un travail est porté par la Section Bovin d'Interbev sur la montée en gamme Label Rouge.
Le but étant d'avoir une montée en gamme « crantée » jusqu'à l'obtention de l'objectif de 40% de viande Label Rouge en rayons, comme évoqué par le plan-filière signé fin 2017.
Des paliers sont donc à mettre en œuvre, en collaboration avec l'ensemble des opérateurs de la filière (abatteurs, distributeurs, bouchers, restaurateurs…)

FOCUS

BovINE, projet européen de partage de bonnes pratiques et d'innovations est mis en place, avec la participation de la FNB en tant que coordinateur. Les thèmes liés à ce projet sont les suivants : résilience socio-économique, environnement, sanitaire et bien-être animal ainsi que conditions de production en élevage en vue d'améliorer la qualité des viandes. Une 1ère réunion avec une dizaine d'éleveurs de toute la France, a permis de faire un état des lieux et de prioriser des bonnes pratiques et innovations qui semblent pertinentes pour les remonter aux autres pays européens!

EN REGION

Le salon Agrimax s'est tenu la semaine passée à Metz. Ce fut l'occasion d'organiser une réunion sur le sujet de la voie mâle, avec un focus fort apporté sur la situation des jeunes bovins. L'occasion pour Emmanuel Bernard, Président de la Section Bovin Interbev de présenter les travaux en cours mené par la filière et organisé autour d'un groupe de travail à l'initiative de la FNB en septembre, au vu de l'urgence de la situation actuelle! Retrouvez la video « Quel avenir pour l'engraissement en Grand Est? » suite à cette réunion!

FAIT DE LA SEMAINE

Suite au bureau de la FNB, a été décidé la mise en place de la tournée régionale sur cette fin d'année 2020. Cette tournée aura lieu sur les mois de novembre/décembre et a pour but d'échanger avec les FRB et représentants des Sections départementales bovines, concernant les dossiers prioritaires portés par le national (rémunération des producteurs, Plan de filière, priorités pour la future PAC) et des thématiques régionales à nous signaler.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

5,59 €/kg

C'est le niveau qu'a atteint la cotation du veau rosé clair O sur la semaine 42. Il faut noter que cette cotation, après avoir connue une chute très marquée lors du confinement en France, remonte à des niveaux similaires aux deux années précédentes (2019 mais aussi 2018).

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

21 - Vends tracteur Newholland TG255 250CV pneu arrière 800-70-38 6600h tbe 29000 euros
✆ **06 85 06 81 09**

71 - Vends cause retraite tracteur New Holland TS100A, année 2006, 5.900 h, bon état, prix à débattre.
✆ **06 86 66 47 75**

Travail sol

01 - Vends vibro Kongskilde 5,90 bon état et 1 vibra de 3m prix à débattre
✆ **04 79 42 00 95 hr ou 06 26 53 52 86**

26 - Vends semoir céréales et petites graines Amazone D7 super S 3M traceurs hydrau très bon état.
✆ **06 85 88 11 09**

71 - Vends cse ret, Brabant 4 corps, pulvé Berthoud, combiné herse rotative semoir Nodet.
✆ **03 85 25 83 76 HR**

89 - Vends Rotavator Howard, modèle entreprise, largeur de travail 1,70 mètre. B.E., herse alternative Amazone RE 40, 4 mètres, T.B.E, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Traitement

21 - Vends pulvérisateur traine Berthoud Major 32 3200L suspension Actiflex 27m de 2002: 9500 euros
✆ **06 63 58 44 69**

Distribution

21 - Vends ditributeur engrais Amazone avec pesée bâche tamis limiteur bordure 2436 de 2010: 5500 euros
✆ **06 63 58 44 69**

Taille

69 - Vends compresseur de taille pneumatique Lacmé 500 l. porté 3 points TBE avec 2 dérouleurs automatiques + sécateur gaucher et droitier. Prix 1000 Ð.
✆ **06 13 52 27 12**

Agri. divers

21 - Recherche Mois. Batteuses, tracteurs, presses moy. densite et à balles rondes Claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres.
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Vends cause retraite Tracteur Case IH X100 Maxxum 3650 Heures, épandeur Rafal 1000 8 t hérissons verticaux - pailleuse Lucas Hulotte 425A, dérouleuse Altec DR160A - Bétaillère Ponge (état moyen).
✆ **06 78 86 46 81**

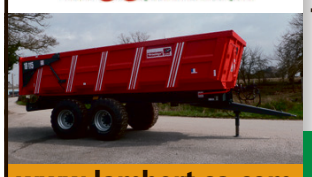
21 - Cause regroupement exploitation, vds benne Jeantil GM 130 CSE semi élévatrice de 2013 20500 euros
✆ **06 63 58 44 69**

21 - Vends JD7430 brabant Over Run 5 crops vari large hydro cuve fuel 8000L + pompe piquebottes 2 dents 1500kg
✆ **06 43 00 62 34**

38 - Vends Andaineur traîné année 2008 état comme neuf largeur 4,50m Kuhn GA 4521 GM Masterdrive Prix 5000 euros sans TVA
✆ **06 12 95 45 43**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce www.central-pieces-agri.com

58 - Round-baller filets ficelles Kuhn 2160 TBE, pailleuse Silofarmer Herbivor distributrice 8m3 toutes options, faucheuse GMD 800 Kuhn 3,20m, herse de prairie Agram repliable 6m emousseuse plateau de 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora repliable hydraulique, vibroculteur Ebra, vis sur chariots Denis, petits matériels rabot Lerin, épareuse broyeur Ferry à bras T480, broyeur Bromex à marteaux , semoir a maïs Monosem, semoir à grain 3m, semoir à grain 2m, une mule Kubota avec cabine 1650 heures 4RM TBE, couloir de contention Maréchal mobile 2017 TBE, broyeur Vicon, Bromex dépotable, épareuse, 5 rateliers galvanisés, 2 nourrisseurs Reveret parc trémie 1T, 1 nourrisseur
✆ **06 36 50 16 41**

Remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

58 - Cause cessation Round baller Newholland NH Roll Belt 150 gyrobroyeur Gyrax 330 plateau Mazeron 6m semoir engrais + lève-sac rateliers veleuse le tout excellent état
✆ **06 83 24 55 99**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


71 - Cse ret, vend New Holland 8260, 4 pneus neufs, 4 RM, 115 cv, benne Promodis 90 super, propre révisé, dép. 71.
✆ **06 28 02 40 31**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vends 4x4 Nissan double cabine 2009 150km 10000 euros HT + bétaillère JP13 5500euros HT + Pulvé 800l 12m 800euros HT
✆ **06 87 43 44 08**

69 - Master utilitaire frigo année 2009 - 42 000 kms - Bon état prix 9 500 HT. Tél M. Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

70 - Vends camion betaillere mercedes atego 7.5 tonnes, 180 CV. Année 2002, 603 000 kms, caisse 5.40 m. Mines ok. Entretien régulier, bon état.
✆ **06 07 68 28 70**

Tourisme

21 - Vends Nissan qashqai de 06/2018 toutes options 49500 kms tbe cause double emploi 18500 euros.
✆ **06 62 32 99 18**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vends bois de chauffage sec coupé à 30-40 CM ou en barre de 1M. Livraison possible selon quantité, prix allant de 50 à 60 euros le stère.
✆ **06 85 88 11 09**

26 - Vends luzerne 2 coupes C2 AB Bal rond 15T, 180 euros Tonne.
✆ **06 48 88 40 98**

42 - Vends maïs ensilage ou maïs épis BIO - foin de prairie et foin de luzerne - possibilité livraison
✆ **06 23 23 73 91**

70 - Vends paille défibrée, paille, foin, livraison camion remorque BC ou BR.
✆ **06 85 31 14 04**

74 - Vends foin, regain et luzerne en petites bottes de 30 kg, livraison possible.
✆ **06 66 57 06 20**

Fourrage

01 - Agri vend livre paille maïs ou colza foin regain luzerne et luzerne déclassée ensilage BR
✆ **06 83 33 41 45**

18 - Vends foin récolte 2020, départ ferme, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ **06 23 87 29 52**

21 - Vends paille et foin qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

26 - Vends foin balles rondes 120X120 au départ 150 euros / Tonne, et luzerne balles rondes 120X120 au départ 170 euros / Tonne.
✆ **06 83 48 29 67**

38 - Agriculteur cherche 20 tonnes de foin de prairie bio et 5 tonnes de maïs bio.
✆ **04 76 07 23 94**

42 - Vends maïs épis - ms élevée - maïs type grain indice 400 - irrigué - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

70 - Producteur en conversion bio C2, vend foin de luzerne BC deuxième coupe 2020. Luzerne enrubannée BR première coupe 2020. Bois déchiqueté pour litière. Possibilité de livraison.
✆ **06 86 18 91 95**

74 - Vends foin balle ronde récolte Mai 2020, 120/120, (NB 30) 25 Ð la balle.
✆ **06 77 33 60 64**

Divers

18 - Vends copeaux déchiquetage bois pour litière, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

Professeur **MARC** voyant-médium
Résout tous problèmes passé-présent-futur, quelque soit nature ou durée : amour, malchance, travail, santé, protection danger, justice, relance entreprise, mariage, timidité, jalousie, réussite affaires, problèmes familiaux, maladie inconnue et chronique, attraction clientèle, argent, succès et chance tous domaines, examen et concours, jeux, problème voisinage, etc.
Travail efficace, résultat surprenant, rapide
Sur rdv, par correspondance, se déplace
06 44 92 19 54 Discrétion absolue / Parle français et espagnol

Bâtiment

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Location

Agricole

39 - Cherche à louer vigne mécanisable 10 km autour Voiteur à partir de 30 ares AOC. Etudie toutes propositions
✆ **03 84 44 62 46**

Offre

Emploi

58 - Recherche salarié ferme polyculture élevage CDI possible reprise pour installation.
✆ **06 83 25 49 06**

58 - Exploitation agricole polyculture élevage région Morvan recherche salarié.e agricole plein temps CDI possible si compétent.e, connaissance du milieu agricole
✆ **06 83 57 20 65**

Mariage

Rencontre

38 - M 74 ans sérieux gentil recherche Dame 65 à 74 ans environ sérieuse gentille, faire un couple définitif, vivre heureux et profiter de la vie à deux
✆ **06 45 95 72 15**

71 - Agriculteur 61 ans, recherche compagne 40-60 ans pour vie à deux. Ecrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS 70610, 71010 Mâcon cedex, qui transmettra.
✆ **avec la référence 802**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Animaux

Bovin


VISIONAUTE
AGRI VIDEO SYSTEM'
VOTRE EXPERT EN SURVEILLANCE AGRICOLE
FULL HD
GARANTIE 3 ANS
agri-video-system.com Romain Chabert 06 80 41 11 04

CHÂTEAU DE SAULON ★★★★★
Notre hôtel restaurant basé à Saulon-La-Rue
RECHERCHE UN PAYSAGISTE / RESPONSABLE ESPACES VERTS (H/F)
afin de veiller à la santé et à la beauté du parc de 27 hectares, qui entoure notre établissement.
Il sera en charge de :
- Répartir les tâches et consignes à l'équipe
- Préparer les sols
- Plantation
- Veiller à l'entretien des espaces verts : tonte, arrosage, taille arbustes, désherbage, nettoyage des espaces verts.
- Participation aux travaux de création, d'aménagement (terrassement, massifs, clôtures…).
- Réaliser la maçonnerie légère (bordures, dalles, pavés...)
- Assurer l'utilisation et l'entretien du matériel à moteur
Poste pouvant être à temps partiel, idéal pour un complément d'activité / Expérience demandée de 3 à 5 ans
Contact par mail - info@rinck.fr
et l'adresse de l'établissement 67, Rue de Dijon - 21910 Saulon la Rue

01 - Vends taureau Simenthal né le 10/19 or Mc Drive 1250 euros
✆ **06 30 69 46 57**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs LIMOUSINS 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. Vends génisses de l'année - Vends vaches pleines de LANORRE vel. novembre à mars
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends taureau salers 3 ans, TB aplombs, naisseur Brousse Le Claux + vaches jeunes, IBR
✆ **06 98 87 27 14**

18 - Vends 2 taureaux limousins, 24 mois, dont 1 sans cornes et veaux reproducteurs limousins, dont 3 monozygotes sans cornes, HBL. GAEC de Forêt vieille.
✆ **02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68**

18 - EARL Breton vends 4 taureaux charolais HBC 18-21 mois, dociles avec des qualités maternelles, dont un fils de Bourgogne et un fils de Lascar, super prix d'honneur Moulins 2015.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage Charolais Inscrit vend 15 Taureaux de 18 mois et veaux HZ sans corne vêlage facile TGS livraison assuree - Gaec Lechenault Frères.
✆ **06 24 24 69 93**

21 - EARL BOCCARD à Montigny Montfort (21) vend reproducteur Charolais d'un An. Père Dumas convient sur génisse. Croissance, finesse, docile.
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vd taureau adulte 3 ans recommandé pour velage génisse, 30 taureaux de 2 ans, 40 veaux mâles, le tout a un prix attractif. Elevage ayant selectionné depuis des décennies, facilités de vélage, toute garantie apportée et livraison toute distance, selection de père en fils depuis longtemps
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

38 - Vends 2 génisses Charolaise de 10 mois issus d'insémination étable indem IBR prix 1750 euros les deux
✆ **07 80 06 98 04**

39 - Vends taureau charolais et 14 génisses 18 mois en bio. Taureau 3 ans vêlage facile
✆ **06 74 57 57 12**

39 - Voulant le bien-être de mes animaux, je cherche à vendre à l'année entre 35 et 50 veaux de 15j à acheteur pouvant assurer la qualité de leur élevage et abattage sur la région
✆ **06 30 81 36 48**

42 - Vends génisses MO terme fin octobre CL pleines MO
✆ **06 72 27 51 41**

54 - Gaec des Hirondelles â Laloeuf, vends taureaux Prim'Holstein prêts â saillir. Livraison possible.
✆ **07 87 86 70 63**

58 - Vends TB veaux repro Charolais HBC, finesse et origines garanties sanitaires. 58 Ternant
✆ **06 50 30 32 26**

58 - Vends taureaux charolais HBC 8 de 2 ans, 2 de 3 ans, 2 de 5 ans - GAEC Marion - Luzy 58170
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

PORTES OUVERTES à l'étable
(suite à l'annulation de Semur)
Les 30, 31 octobre et 1er novembre
30 veaux (dont certains vêlages faciles PP) et 5 taureaux 18 mois
1 lot offert à chaque acheteur
Toutes garanties sanitaires IBRA
PHILICOT
EARL GABORY - Jeux lès Bard (21) 06 87 43 40 33

58 - Vends taureaux charolais 20 mois type viande finesse d'os velage facile indemne IBR, Livraison possible
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends taureaux 2 ans, taureaux 18 mois, et veaux de l'année Blond d'Aquitaine IBR A
✆ **06 15 78 68 83**

69 - Vends taureaux chaolais 18 mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

71 - Vends taureaux HBC jeunes et adultes OR Alloiteau Bonnichon Bernardet Champeau Fassier Pigoury - Gaec Goulliard
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, termes 01/2021, TGS, vaccins 8-4, 2 taureaux de 30 mois, Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends beaux taureaux 2 ans, HBC, dociles, facilités de naissance, bonne origine, région Charolles.
✆ **06 88 39 36 26**

71 - Éleveur limousin vend pour la reproduction génisses 2 ans et taureaux 12 à 19 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

88 - Vends 5 taureaux Blond d'Aquitaine de 2 ans pour reproduction Très calme TBO Indemn IBR PARATUBE BVD Nourris foin céréales Possible échange contre broutardes ou génisses 15 mois Livraison.
✆ **06 12 85 67 49**

Terres de Bourgogne

Rejoignez TdB sur Twitter

Rejoignez TdB sur facebook

Ovin

69 - Vends 2 bêliers Suffolk.
✆ **06 03 23 63 91**

71 - Achète agneaux gras, agneaux maigres, brebis et béliers de réforme, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

71 - Vends belle jument comtoise 4 ans, dressée, attelée, gentille.
✆ **06 88 59 16 46**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre : 12 euros l'unité
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

01 - Vends 2 chiots Epagneul français mâles nés le 22 avril 2020, non lof, Siret 45219870800011
✆ **06 09 03 99 43**

71 - Vends chiots border collie, portée 7, nés 26/09/2020, non lof, parents travail sur bovins, n° mère 250268600228778, siren 450 333 448.
✆ **06 33 30 80 95**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc adaptation garantie et livraison. Documentation.
✆ **06 82 28 12 19**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SCPI IMMO-PLACEMENT

SCPI au capital de 75 784 570 Euros
Siège social : 15 place Grangier
21000 DIJON
320 182 991 RCS DIJON

Modifications
Suite au PV d'AGM en date du 30/06/2020, il a été constaté la fin du mandat de membre de conseil du surveillance de M. Jean BUTHIEAU ainsi que le non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE et du commissaire aux comptes suppléant SALUSTRO REYDEL Mention au RCS de DIJON.

AL214428883

DÉMISSION

CABINET COUREAU

L'assemblée générale du 12 Octobre 2020, a pris acte de la démission en qualité de Directeur général de Monsieur Pierre-Charles COUREAU 112 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON. Mention RCS de Dijon

AL214428461

NOMINATION

SELAS SABATIER BUGNON

Société d'exercice libéral
par action simplifiée
SELAS de Chirurgien-dentiste
Au capital de 400.000 euros
Siège social :
22 Avenue de la 1ère Armée Française
21000 DIJON
880 263 165 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2020, Monsieur Maxime BUGNON 17 Rue de Fontaine les Dijon – 21000 DIJON a été nommé en qualité de Directeur Général. Mention au RCS de DIJON.

AL214428326

CGFC DÉVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 401 070 euros
Siège social : 45 route de Verdun
21200 BEAUNE
524 191 251 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée du 30 septembre 2020, la collectivité des associés a décidé en application de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer la SAS CAGEC COTELLE-HUBERT, dont le siège social est situé 19 rue d'Alsace-Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAÔNE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026. Pour avis - La Gérance

AL214428909

PAUL LIBBRA DISTRIBUTION

Avis
Suivant décisions en date du 30/09/2020, l'associée unique de la société PAUL LIBBRA DISTRIBUTION, SARL au capital de 40 000 euros, ayant siège social Rue Konrad Adenauer - ZAC Excellence 2000 - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 530 487 289, a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la Société «TEAM WONG-KOEFFT AUDIT», Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de COLMAR, SAS au capital de 37 000 euros, ayant siège social 11 Rue de Bruxelles, 67000 STRASBOURG, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 490 413 010, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue des décisions de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2026. Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON. Pour avis, le Gérant.

AL214428914

TRANSFERT DE SIÈGE

GWESAND COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Rue de la Thille
Résidence Louis Umberto
71350 SAINT-LOUP-GEANGES
498 505 759 RCS CHALON SUR SAONE

Transfert du siège social
Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2020, l'AGE des associés de la SARL GWESAND COMMUNICATION a décidé de transférer le siège social du Rue de la Thille - Résidence Louis Umberto, 71350 SAINT-LOUP-GEANGES à Les Hauts Poiret 21700 NUITS-SAINT-GEORGES à compter du 01/10/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de CHALON-SUR-SAONE sous le numéro 498505759 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.
Gérance : Gwendoline STOCKER, demeurant 12 rue Henri Dunant 21200 BEAUNE
Pour avis, la Gérance

AL214428885

MODIFICATION DE CAPITAL

ANTOINE OLIVIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 230 000 euros
porté à 266 272 euros
Siège social : Rue Gaudin, 21590 SANTENAY
334 397 783 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 5 août 2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 36 272 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 230 000 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 266 272 euros.
Pour avis
La Gérance

AL214428889

BRET BREMENS | AVOCATS

IM2P HOLDING

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON IM2P HOLDING SPFPL sous forme de SAS Au capital de 37.800 euros Siège : 3 rue Louis Néel 21000 Dijon RCS DIJON : 879 831 485 L'assemblée générale réunie le 1er octobre 2020 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1.000 euros pour le porter à 38.800 euros par l'émission et la création de 1.000 actions nouvelles d'un euro chacune. Le 15 octobre 2020, les actions nouvellement créées ayant été entièrement souscrites et libérées en numéraire, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL214428900

IMMOBILIER DIAGNOSTIC

246 CHEMIN DU TERRIL ZI AVON 13120 GARDANNE IMMOBILIER DIAGNOSTIC EURL au capital de 8000 € Siège social : 4 RUE DU DOCTEUR TARNIER, IMMOBILIER DIAGNOSTIC ID, 21110 Aiserey 495 222 556 RCS de Dijon L'AGE du 09/10/2020 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 8000 Euros, à 200000 Euros Modification au RCS de Dijon

AL214428911

CONVOCATION

110 BOURGOGNE

Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège social : 49 route d'Auxerre
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 775 567 308

Convocation aux Assemblées de Section
Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués en Assemblées de Section afin d'élire des délégués aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire, qui auront à délibérer sur les ordres du jour ci-dessous.
Calendrier des Assemblées de Section 2020 :
- pour l'Auxerrois : le lundi 16 novembre 2020 à 10h00
- pour la Puisaye : le lundi 16 novembre 2020 à 14h30
- pour la Bassée-Gâtinais : le mardi 17 novembre 2020 à 10h00
- pour le Tonnerrois : le mardi 17 novembre 2020 à 14h30
- pour le Châtillonnais : le mercredi 18 novembre 2020 à 10h00

En raison de l'épidémie du covid-19 et des mesures exceptionnelles permises par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et des décrets d'application, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, toutes les Assemblées de Section se tiendront en visio-conférence. Les modalités de connexion seront communiquées dans les convocations envoyées individuellement à chaque associé.
Ordre du jour des Assemblées de Section :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2019
· Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire du lundi 30 novembre 2020 dont la convocation est ci-dessous
· Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) aux Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire du lundi 30 novembre 2020
· Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région
· Questions diverses
Convocation aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire
Les Délégués élus aux Assemblées de Section seront consultés, dans le cadre d'une consultation écrite, afin de délibérer sur les ordres du jour des Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire indiqués ci-dessous. Cette consultation se tiendra du 19 novembre au 30 novembre 2020, date de fin de retour des bulletins de vote.
Assemblée Générale ordinaire :
· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 décembre 2019
· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019-2020 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE
· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2020
· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés
· Approbation des comptes
· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes
· Quitus aux Administrateurs
· Affectation du résultat de l'exercice 2019-2020
· Constatation de la variation du Capital Social
· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
· Fixation du budget formation des administrateurs
· Questions diverses
· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Assemblée Générale extraordinaire :
- Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'évolution des statuts
- Mise en conformité des statuts de la coopérative agricole avec l'arrêté ministériel du 20 février 2020
- Pouvoirs pour les formalités.

Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social : des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.
Le Président du Conseil d'Administration
Gérard DELAGNEAU

AL214428892

MODIFICATION DE STATUTS

GEONOVATION

SARL au capital de 10 000 € Siège social : 2 rue des Moulins 21000 DIJON 453 845 539 RCS DIJON L'AGE du 16/10/2020 a décidé de transférer le siège social au 18 Rue Colbert 21600 LONGVIC à compter du 16/10/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de puisatier et à la recherche, développement, fabrication et commercialisation de tout type de produits en relation avec les opérations de forage, fracturation et démolition ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL214428907

CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à CHALON SUR SAONE, du 30/09/2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1, le 06/10/2020, Dossier 2020 00083284 référence 2104P01 2020 A 04104, la société LUNADELLE, SARL au capital de 30.000 euros, dont le siège social est à BLIGNY-SUR-OUCHE (21360) 16 Route de Dijon, immatriculée sous le n°798.911.244 RCS DIJON, a cédé à la société LUNADELLE II, SARL au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à BLIGNY-SUR-OUCHE (21360) 16 Route de Dijon, immatriculée sous le n°888.990.298 RCS DIJON, un fonds de commerce de fabrication et commercialisation de biscuits secs et tous produits dérivés, sis à BLIGNY-SUR-OUCHE (21360) 16 Route de Dijon, immatriculé sous le n°798.911.244 RCS DIJON, moyennant le prix de 340.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 309.916 euros et aux éléments corporels pour 30.084 euros. Jouissance le 01/10/2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité, et pour la correspondance chez la SAS BAROCHE ET ASSOCIES, 1 Rue de l'Alma, 71100 CHALON SUR SAONE.

AL214428444

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCPI IMMO-PLACEMENT

SCPI au capital de 75 784 570 euros
Siège social : 15 place Grangier 21000 DIJON
320 182 991 R.C.S DIJON

Modifications
Le PV d'AGE en date du 20/07/2020, a constaté le changement de dénomination sociale du gérant, désormais ATLAND VOISIN, SAS sise 15 place Grangier 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 310 057 625. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au R.C.S. de PARIS.

AL214428884

IMAGERIE MEDICALE DIJON TOUR ELITHIS

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de médecins
Au capital de 6.030 euros
Siège social : 1 C Boulevard de Champagne
Tour Elithis – 21000 DIJON
438 340 507 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATION
L'assemblée générale ordinaire du 30 août 2020, prend acte de la démission de Madame Valérie LIECHTI de ses fonctions de co-gérante, à compter du 31 août 2020 au soir.
Mention au RCS DE DIJON.

AL214428886

NON DISSOLUTION

MICRO BRASSERIE DE L'ARQUEBUSE

Société par actions simplifié
au capital de 100.000 euros
Siège social : 2, Rue Nodot
21000 DIJON
832 296 644 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2020, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

AL214427960

SARL VICTORIA

SARL au capital de 10.500€. Siège: 6 PLACE Barbe, 21000 DIJON. 442 413 209 RCS DIJON. L'AGE du 20/05/2020 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital. RCS DIJON.

AL214428483

www.acd.fr

PROSHOP SEMUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social :
29, avenue du Général Mazilliers
21140 SEMUR EN AUXOIS
814 509 089 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL214428910

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 26/10/2020
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BEURIZOT: Pré - Classification d'urbanisme : RNU
6 ha 19 a 18 ca - Sur la brosse: C-182[23]-183[165]-184[165]
MEURSAULT: Parcelle de vigne située en AOC MEURSAULT - Classification d'urbanisme : Zone AVP du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place.
13 a 94 ca - Les millerands: AH-166
VIEVIGNE: Terre - Zonage : RNU - Fonds libre après la récolte 2021
2 ha 14 a 30 ca - Champs de bois: ZA-30-31(A)-31(B)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 17/11/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214428915

DISSOLUTION LIQUIDATION

STOCKER IMMO

Société civile immobilière
au capital de 1 372,04 euros
Siège social : Rue de la Thille
71133 SAINT LOUP DE LA SALLE
423 369 594 RCS CHALON-SUR-SAONE

Transfert du siège social
Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social du Rue de la Thille, 71133 SAINT-LOUP-DE-LA-SALLE à Les Hauts de Poirets, 21700 NUITS-SAINT-GEORGES à compter du 1/10/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 423 369 594 RCS CHALON-SUR-SAONE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 21 juin 1999, a pour objet social l'administration et la gestion par voie de location ou autrement d'un bien immobilier sis Rue de la Thille à GEANGES (71350) et de tous autres biens de même nature dont elle viendrait à être propriétaire, et un capital de 1 372,04 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis, la Gérance

AL214428873

EARL GUILLIER FRERES

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 139 216,44 euros
21290 FAVEROLLES LES LUCEY
325 892 974 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 Septembre 2020, la collectivité des associés de l'EARL GUILLIER FRERES a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Pascal GUILLIER, demeurant 21290 FAVEROLLES LES LUCEY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 21290 FAVEROLLES LES LUCEY, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur.

AL214428887

SOCIETE DE GESTION DU TENNIS COUNTRY CLUB DE LA FLEURIEE

SARL au capital de 11 433,68€, 5 Rue Michel Servet, 21000 Dijon, 321 851 313 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 19/10/2020, la dissolution anticipée de la société, au 19/10/2020, désigné liquidateur Mr PIAT Jean-Philippe, 18 Rue des Cottages, 21240 Talant et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Dijon

AL214428890

SCI TAM-BANDOL

SCI au capital de 500 000€, 5 Rue Michel Servet, 21000 Dijon, 507 937 209 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 18/10/2020, la dissolution anticipée de la société, au 18/10/2020, désigné liquidateur Mr PIAT Jean-Philippe, 18 Rue des Cottages, 21240 Talant et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Dijon

AL214428891

MAISON 1896

SAS au capital de 10 000 €, Siège social à BEAUNE (21200) 7 rue d'Enfer, 850 259 227 RCS DIJON. Suivant décisions prises par l'associée unique le 20 octobre 2020, la société MAISON 1896, SAS dont le siège est à BEAUNE (21200) 7 rue d'Enfer, identifiée sous le numéro 889 567 384 RCS DIJON, associée unique de la société, a déclaré dissoudre la société MAISON 1896 par anticipation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil. Cette dissolution, sans liquidation, entraînera transmission universelle du patrimoine de la société dissoute à la société MAISON 1896. Les créanciers sociaux peuvent faire opposition devant le tribunal de commerce de DIJON dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.

AL214428898

SCI SEPI

Société civile immobilière
Au capital de 91469 euros
Siège social : 7, rue du Général Brosset
21700 NUITS SAINT GEORGES
398 063 792 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31.12.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jean-Bernard ESTIVALET demeurant 7, rue du Général Brosset 21700 NUITS SAINT GOERGES pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7, rue du Général Brosset 21700 NUITS SAINT GEORGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateu

AL214428905

SCI SEPI

SCI SEPI - Société civile immobilière en liquidation - Au capital de 91 469 euros - Siège social et siège de la liquidation : 7, rue du Général Brosset 21700 NUITS ST GEORGES - 398 063 792 RCS DIJON : l'AGO du 31.12.2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Bernard ESTIVALET demeurant 7, rue du Général Brosset 21700 NUITS SAINT GEORGES de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2019. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateu

AL214428906

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/09/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ADEQUALIA Objet social : Agence immobilière Siège social : 40 Rue des Fatains, 21420 Savigny lès Beaune. Capital : 500 € Durée : 99 ans Président : M. ROZOT ROMAIN, demeurant 40 Rue des Fatains, 21420 Savigny lès Beaune Immatriculation au RCS de Dijon

AL214428327

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/08/2020, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : sam multiservices transports Objet social : Transports Siège social : 2 Rue Arago, 21000 Dijon. Capital : 3000 € Durée : 99 ans Gérance : M. maach amir, demeurant 2 Rue Arago, 21000 Dijon Immatriculation au RCS de Dijon

AL214428343

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société à responsabilité limitée DENOMINATION : EURL BELKA SIEGE SOCIAL : 9, rue Guy de Rochefort 21 121 FONTAINE LES DIJON OBJET : l'acquisition, la gestion et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers, lesquels peuvent être affectés à la location nue ou meublée, ou mis à disposition à titre gratuit, DUREE : 99 années CAPITAL : 3.000 € GERANCE : M. Pierre VARLET ANDRE, demeurant 9, rue Guy de Rochefort 21 121 FONTAINE LES DIJON CESSION DE PARTS : Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales appartenant à l'associée unique sont libres. IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL214428422

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés du 29/06/2020 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JHN Investissement
Siège social : 23 Rue Jacques Cellerier – 21000 DIJON
Durée : 99 ans
Objet : l'exercice de l'activité de notaire et de détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société
Capital social : 1.000 €
Apports en numéraire : 1.000 €
Président et Directeur Général : Mr Jean-Henri NÉNERT demeurant à DIJON, 22 rue du Petit Potet
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumises à agrément
Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis

AL214428893

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés du 29/06/2020 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MP Investissement
Siège social : 23 Rue Jacques Cellerier – 21000 DIJON
Durée : 99 ans
Objet : l'exercice de l'activité de notaire et de détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société
Capital social : 1.000 €

Apports en numéraire : 1.000 €

Président et Directeur Général : Mr Mathieu PÉRON demeurant à DIJON, 33 Place Saint Michel

Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumises à agrément

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

AL214428894

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés du 29/06/2020 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TL Investissement

Siège social : 23 Rue Jacques Cellerier – 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Objet : l'exercice de l'activité de notaire et de détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société

Capital social : 1.000 €

Apports en numéraire : 1.000 €

Président et Directeur Général : Mr Thierry LAUREAU demeurant à DIJON, 82A Rue des marmuzots

Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumises à agrément

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

AL214428895

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés du 29/06/2020 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BM Investissement

Siège social : 23 Rue Jacques Cellerier – 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Objet : l'exercice de l'activité de notaire et de détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société

Capital social : 1.000 €

Apports en numéraire : 1.000 €

Président et Directeur Général : Mr Boris MUGNERET demeurant à DIJON, 19 Boulevard Carnot

Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumises à agrément

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

AL214428896

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés du 29/06/2020 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OJ Investissement

Siège social : 23 Rue Jacques Cellerier – 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Objet : l'exercice de l'activité de notaire et de détention de toutes parts de société en vue de l'exercice de cette activité ou de toute autre activité connexe ainsi que de toutes parts de société holding entrant dans l'objet de la société

Capital social : 1.000 €

Apports en numéraire : 1.000 €

Présidente et Directrice Générale : Mme Ornella JACQUESON-BERTHAUT demeurant à DIJON, 85 avenue Victor Hugo

Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumises à agrément

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

AL214428897

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 15/10/2020, constitution SASU dénommée: RENT IMMO. Siège: 9 RUE CLÉMENT MARILLIER 21000 DIJON. Capital: 1000€. Objet: Location de logements meublés en courte durée. Président: M. Marwan AFASSI, 9 RUE CLÉMENT MARILLIER 21000 DIJON. Durée: 99 ans. RCS DIJON

AL214428899

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 22/10/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ESTIVALET MENUISERIES

Siège : 10 bis, Rue de la Montolle, 21260 SACQUENAY

Durée : 99 ans

Capital : 7 000 euros

Objet : Achat, vente, pose, réparation de tous types de menuiseries (bois, aluminium, PVC) intérieures et extérieures ainsi que de portails, vérandas. Achat, vente, pose et fabrication de tout meuble, appareil ou materiel pouvant équiper la maison, et notamment la cuisine, la salle de bains, le dressing.... Réalisation d'aménagements intérieurs menuisés dans tous types de locaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Thierry ESTIVALET, demeurant 14 Rue de la Montolle, 21260 SACQUENAY

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

Le Président

AL214428903

AVIS DE CONSTITUTION

SELARL DU DOCTEUR DRIDI

Avis est donné de la constitution de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin SELARL DU DOCTEUR DRIDI, intervenue par acte sous seing privé en date à DIJON (21), du 21/10/2020, présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE :

SELARL DU DOCTEUR DRIDI

OBJET : En France et dans tous pays : l'exercice libéral de la profession de médecin gynécologue obstétricien telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et en particulier le Code de déontologie médicale.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €

SIEGE SOCIAL : DIJON (21000) – 4 rue Lounès Matoub – Parc Valmy

GERANCE : Madame Sabrina DRIDI demeurant DIJON (21000) – 23 rue Marguerite de Flandres

DUREE : 99 ans

R.C.S. : DIJON

AL214428912

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à ST APPOLINAIRE du 15/10/2020, il a été constitué une société :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : FM2T

Siège social : 19 rue de Cracovie 21850 ST APOLLINAIRE

Objet social : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales ; La gestion de titres de participation, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON

Capital social : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérant : M. Christophe THEVENOT demeurant 24 rue des Bugnardes 39100 DOLE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Pour avis, La Gérance

AL214428913

NIÈVRE

DIVERS

ENERGIES NEVERS AGGLOMERATION

Suivant extrait du PV de l'AGO annuelle du 22/06/2020, les associés de la société ENERGIES NEVERS AGGLOMERATION - ENEA, SAS au capital de 1.250.000 euros, siège social 32 rue de Barcelone – 58000 Nevers, 799.292.206 RCS Nevers, ont décidé de ne pas renouveler le mandat de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux Comptes Suppléant

AL584428659

LOOK FIXATIONS

Société par actions simplifiée
au capital social de 13 000 625 €
Siège social : Rue de la Pique
à NEVERS (58000)
397 727 397 R.C.S. NEVERS

En date du 30 septembre 2020, l'associée unique a décidé de :

- renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT – 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la délibération qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 ;

- ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Christophe Georghiou et de ne pas procéder à son remplacement en application des dispositions de l'article L823-1 al 2 du code du commerce.

Pour avis

AL584428663

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 19/10/2020

Le 19/10/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

OFFNER Raphaël, Adolphe

36 rue de la Gare 58700 Prémery

Activité : Restaurant, bar

RCS de Nevers N° 341 453 017

AL584428665

SUCCESSION

SUCCESSION

Mr Roger Marcel LAIGNEAU, retraité, veuf de Madame Berthe BARRAUD, demeurant à LUZY (58) 5-7 avenue Hoche, né à PARIS (75008) le 05/03/1927, décédé à LUZY (58) le 11/04/2020, est décédé en l'état d'un testament olographe en date du 2/12/2015, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 12/08/2020 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 13/08/2020

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584428686

NOMINATION

SOCIETE LOUIS CHARPENET

Société par actions simplifiée
Au capital de 33 440 euros
Siège social : REMERON
58 000 SAINTE ELOI
RCS NEVERS 429 628 324

Aux termes d'une assemblée générale en date du 15/10/2020, les associés ont :

· Constaté la démission de Mme Madeleine ROUSSET de ses fonctions de présidente à compter du 01/10/2020 ;

· Nommé HOLDING R.C représentée par M. Rémi ROUSSET en qualité de présidente à compter du 01/10/2020 ;

En outre, la présidente, agissant en conformité avec les stipulations de l'article 18-2 des statuts, a nommé Mme Madeleine ROUSSET en qualité de directrice générale à compter du 01/10/2020 pour une durée déterminée prenant fin le 31/12/2021.

En conséquence, les précédentes mentions sont modifiées comme suit :

DIRECTION

Ancienne mention

Présidente :

Madame Madeleine Marie-Thérèse ROUSSET, née CHARPENET le 05/03/1956 à COULANGES LES NEVERS (58) et domiciliée à SAUVIGNY LES BOIS (58), 41 Rue de la Banne Forges,

Nouvelle mention

Présidente

HOLDING R.C, SAS au capital de 100 €, dont le siège social est à SAINT ELOI (58), 42 Rue de REMERON et immatriculée auprès du RCS de NEVERS sous le numéro B : 429 628 324, représentée par M. Rémi ROUSSET, Président,

Directrice générale

Madame Madeleine Marie-Thérèse ROUSSET, née CHARPENET le 05/03/1956 à COULANGES LES NEVERS (58) et domiciliée à SAUVIGNY LES BOIS (58), 41 Rue de la Banne Forges,

Pour avis

La présidente

AL584428542

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ANJOU ET VOSGES

SCI au capital de 1000€ Siège social: 126 A Avenue De Paris 58320 Pougues-les-eaux 522120369 RCS NEVERS. L'AGE du 15/10/2020 a décidé : de transférer le siège au 5 Allée Des Girolles 53200 ChemazÉ à compter du 15/10/2020. Dépôt RCS LAVAL.

AL584428645

GF 57

Société par Actions Simplifiée
au capital de 380 000 €
Ancien siège Social : 1, Rue Mathieu
58130 GUERIGNY
Nouveau siège social : 61, rue des Gravières
58320 POUGUES LES EAUX
812 836 724 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/10/2020, l'Associé Unique a décidé de transférer à compter du même jour le siège social de GUERIGNY (58) – 1, rue Mathieu à POUGUES LES EAUX (58) – 61, rue des Gravières et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

Le Président

AL584428656

HALB 58

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200 000 €
Ancien siège Social : 1, Rue Mathieu
58130 GUERIGNY
Nouveau siège social : 61, rue des Gravières
58320 POUGUES LES EAUX
824 767 636 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/10/2020, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour le siège social de GUERIGNY (58) – 1, rue Mathieu à POUGUES LES EAUX (58) – 61, rue des Gravières et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis

La Présidente

AL584428657

SAS GARFIL

NOM COMMERCIAL : Divine Art'monie
Société par actions simplifiée
au capital de 7 700 euros
Siège social : 4 rue de la fédération
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS NEVERS 841 484 801

Par décision en date du 14/10/2020, L'AGO a décidé de transférer le siège social au 63 rue de Donzy 58 200 Cosne sur Loire à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL584428658

BARBER SHOP 58

SASU au capital de 1000 €. Siège: 129 Av Georges Clémenceau, 78500 SARTROUVILLE. 882 580 475 RCS VERSAILLES. En date du 01/10/2020, l'AGE a transféré le siège au 70 rue de Nievre 58000 NEVERS. Président: M. Farid BOUHRIA, 3 rue Lacepede 93800 ÉPINAY SUR SEINE. Radiation au RCS VERSAILLES et ré immatriculation au RCS NEVERS.

AL584428672

FERMETURES DU HAUT NIVERNAIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 80.000 Euros
Siège social : 1, Rue des Dames
58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX
RCS NEVERS : 539 195 594

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Décision de l'Assemblée Générale à Caractère Mixte du 19 MARS 2020

Date d'effet : 19 MARS 2020

SIEGE SOCIAL

Ancienne mention :

TRUCY L'ORGUEILLEUX (Nièvre) - 1, Rue des Dames

Nouvelle mention :

CLAMECY (Nièvre) – Route de Surgy ZA Saint-Exupéry

Pour avis et insertion

AL584428676

AGENCEMENT REVETEMENT SOL

SASU au capital de 8000 € Siège social : 325 RUE MARCEL CACHIN, A R S, 58600 Fourchambault 831 573 431 RCS de Nevers En date du 31/12/2019, le président a décidé de transférer le siège social de la société 47 bis, rue Henri Bouquillard, 58000 Nevers, à compter du 01/01/2020. Mention au RCS de Nevers

AL584428679

MODIFICATION DE CAPITAL

BAILLY BOUCHERIE

SARL au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 38, rue du Commerce
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 830 275 996

Décision du 12.10.2020 :

Ancienne mention :

Capital : 10 000 euros

Nouvelle mention :

Capital : 100 000 euros

Pour avis.

AL584428681

CONVOCATION

AXEREAL
Société Coopérative Agricole
à capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801
RCS Orléans

CONVOCATION

aux Assemblées de Section
aux Assemblée Générale
Plénière Ordinaire Annuelle
et Assemblée Générale Plénière
Extraordinaire

I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Section dont l'ordre du jour commun est le suivant :

- lecture à titre d'information

. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019/2020,

. des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés du même exercice,

. du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,

. des comptes et du bilan au 30 juin 2020,

. du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,

- discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,

- discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,

- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle, et à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire.

Les assemblées de section se tiendront **en format à distance par web** aux dates et heures fixées ci-dessous.

- **Eurélienne : 20/11/20 à 10h00**
- **Seine-Loire : 20/11/20 à 14h30**
- **Champagne Berrichonne : 23/11/20 à 10h00**
- **Boischaut-Berry-Bocage : 23/11/20 à 14h30**
- **Grand Ouest : 27/11/20 à 10h00**
- **Loire-Nivernais : 27/11/20 à 14h30**

II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle et l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire des délégués désignés par les Assemblées de Section se tiendront :

Jeudi 10 décembre 2020 à 10h00 pour l'AGPOA et 11h00 pour l'AGPE, en format à distance par web

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019/2020

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019/2020,

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2020,

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2020,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat au 30 juin 2020,

- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,

- Variation du capital,

- Indemnisation des administrateurs,

- Ratification de la cooptation d'administrateur,

- Renouvellement d'administrateurs,

- Nomination d'administrateurs,

- Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,

- Mise en conformité des statuts de la Coopérative Axéréal avec l'arrêté ministériel du 20 février 2020,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2020, soit dans chaque section, soit au siège social.

Pour Avis

Le Président

AL584428914

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange , substitution ou location tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de BONA: ZONE RNU

Biens loués sur partie

1 ha 64 a 53 ca - La grande piece: ZM-8-9 - Les commes: D-236-237-238

Cmne de LA CELLE-SUR-NIEVRE: ZONE A

Biens loués sur totalité

1 ha 04 a 30 ca - Champ monard: ZE-61[51]

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: ZONE N

90 a 46 ca - Varennes de beaubry: A-69

Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE: ZONE A

3 a 70 ca - Boheme: BX-77[25]

Cmne de GARCHY: ZONE N

Parcelles en terre à planter AOC POUILLY

Biens loués sur partie

3 ha 01 a 31 ca - Champ du lac: ZA-12 - Les bois du lac: A-1729 - Les champs de la metairie: A-1904-1980[1903]-1981[1903] - Les garennes: ZA-61 - Les tailles du corbier: A-1688-1690-1877-1889(*) - Les terres rouges: A-1810-1841(*)-1855-1862-1978[1809]-1979[1809]

Cmne de SAINT-GERMAIN-CHASSENAY: ZONE RNU

Avec bâtiments habitation et exploitation

40 ha 86 a 12 ca - Domaine de chez chevalier: A-28-29-30-35(*)-36[F1]-37-167[31](*) - L ouche aux boeufs: A-39 - Le champ rigot: A-15-16-17 - Le pre de la forge: A-121-122 - Les rompais: A-26

Cmne de SAINT-LEGER-DE-FOUGERET: ZONE RNU

1 ha 15 a 25 ca - Les vernets: B-447

Cmne de TRESNAY: ZONE RNU

93 ha 50 a 27 ca - Chavannes: B-489 - La rolette: B-503 - Le grand champ du chateau: B-436-437-438(*)-439-440-441-444-445-746[443] - Les baches: B-455 - Les remparts: B-517-518-519-520-521 - Les sables: B-527-776[525] - Paturail des landes: B-433-435 - Pres du chateau: B-497-498-499-500-501-502 - Pres neufs: B-524 - Terres d yseur: B-447-448-452-719[453]

Biens à louer par intermédiation locative :

Cmne de MARZY : ZONE A

51 ha 88 a 15 ca - 'Champs du glin': AI-43[189](A)- 43[189](B)- 44[192]- 83[42] - 'La choguarderie': AI- 46[146]- 48[155]-51[63](J)- 51[63](K) - 'La coudiere': AN-27[72]- 28[1717]- 29[2504]- 30[1718] - 'Le chasnay': AI- 66[196] AK- 1[1725]-2[1722]- 3[2503] - 'Les bertieres': AK-12[2560] - 'Les ouches': AN- 1[1714]-2[1715] -'Les treilles': AI- 54[183]- 55[187](A)- 55[187](B)- 68[184]- 69[185] - 'Pre de la pecherie': AI- 45[57]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16/11/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584428684

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 18.09.2020, concernant la société ATELIERS DE SAINT LOUIS

Il a lieu de lire : Ancienne mention : Siège social : 6, faubourg de Bouhy 58220 DONZY Nouvelle mention : Siège social : 26, rue des Maures 58220 DONZY

Pour avis.

AL584428667

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
SELARL titulaire
d'offices notariaux
37ter, avenue Maréchal-Leclerc,
58400 La Charite-sur-Loire
Emmanuel CLERGET,
Julien BOISBEAUX,
Valérie CLERGET
Notaires associés

VENTE PAR ADJUDICATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS
Sis à Monceaux-le-Comte (Nièvre)
58190, « Les Régies »

Il sera procédé l**e 4 novembre 2020 14 heures,** à Premery (58700), 5, avenue de la Gare, au bureau permanent de l'office notarial, par Me Emmanuel CLERGET, notaire associé à La Charité-sur-Loire (58400), la vente par adjudication aux enchères publiques des biens et droits immobiliers suivants :

A Monceaux-le-Comte (Nièvre) 58190, « Les Régies » diverses parcelles en nature cadastrale de pré figurant ainsi au cadastre :

Section - Numéro - Lieudit - Surface - Nature

- Section A, n° 0158, « Les Regies », 05 ha, 07 a, 35 ca, pré.
- Section A, n° 0160,« Les Regies », 00 ha, 21 a, 30 ca, pré.
- Section A, n° 0161, « Les Regies », 00 ha, 34 a, 90 ca, pré.
- Section A, n° 0162, « Les Regies », 00 ha, 26 a, 00 ca, pré.
- Section A, n° 0163, « Les Regies », 00 ha, 40 a, 80 ca, pré.
- Section A, n° 0167, « Les Regies », 00 ha, 21 a, 40 ca, pré.
- Section A, n° 0667, « Les Regies », 10 ha, 10 a, 59 ca, pré.

Total surface : 16 ha, 62 a, 34 ca.

MISES A PRIX 70.000 € (SOIXANTE-DIX MILLE EUROS)

Enchères : chaque enchère devra être d'au minimum de cinq cents euros (500 €). Les biens sont vendus libres de toute de toute location ou occupation quelconque. Transferts de droits à paiement de base si l'acquéreur à la possibilité d'en bénéficier.

Renseignements, visites et consultation : pour tous renseignements et visites ou pour consulter le cahier des charges, s'adresser à la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » à La Charite-sur-Loire (58400), 37 ter, avenue du Maréchal-Leclerc, rédacteur et dépositaire du cahier des charges,

tél. 03.86.70.90.40.

Pour insertion.

Me CLERGET, notaire.

AL584428916

MODIFICATION DE STATUTS

OPTIQUE DEQUIEDT

SAS au capital social de 100.000 €uros
Siège social : 91, rue Camille Barrère à 58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE
RCS NEVERS : 501 503 114

Suivant procès-verbal d'AGE en date du 20.10.2020, ont été adoptées les résolutions suivantes :

- la cession au profit de la Société DHOMPS HOLDING de la pleine propriété des 499 actions détenues par Société GDT HOLDING dans le capital social de la Société OPTIQUE DEQUIEDT,

- le changement de dénomination sociale de la Société, laquelle est à présent

DHOMPS OPTIQUE,

- la refonte des statuts en SAS Unipersonnelle.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au Greffe du R.C.S. de NEVERS

AL584428653

PADOC FOURRIERE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 12, Chemin des Bourdons
VARENNES VAUZELLES (Nièvre)
RCS NEVERS : 838 788 743

AUGMENTATION DE CAPITAL – CHANGEMENT DENOMINATION SOCIALE –
MODIFICATION OBJET SOCIAL

Décision : Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2020

ANCIENNES MENTIONS

Capital social : 2.000 euros

Dénomination sociale : PADOC FOURRIERE

Objet social :

- Le remorquage des véhicules, mise en fourrière des véhicules sur détachement de mission publics, le gardiennage des véhicules

NOUVELLES MENTIONS

Capital social : 277.100 euros

Dénomination sociale : HOLDING PADOC

Objet social :

- La prise de participation dans toute société, nouvelle ou préexistante,

- La gestion de portefeuilles titres,

- La prestation de services dans les domaines suivants : administratif, comptable, financier, commercial et technique,

- La gestion et la propriété de tout patrimoine mobilier et immobilier.

AL584428660

TAXI POY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 35.000 Euros
Siège social : 12, Chemin des Bourdons
VARENNES VAUZELLES (Nièvre)
RCS NEVERS : 818 200 396

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DECISION : Assemblée générale extraordinaire du 30 Septembre 2020

Ancienne mention :

La Société a pour objet :

- Taxi, transport de personnes et marchandises à moto, transports routiers de marchandises pour le compte d'autrui avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA, location avec conducteur de véhicules industriels, transport public routier de personnes en activité accessoire avec un seul véhicule affecté à cet usage, déménagement, ambulancier, VSL (la prestation de services aux sociétés d'ambulances), transport de sang et de prélèvements d'organes.

- Fournitures de prestations de service au profit d'entreprises et de sociétés de transport routier, telles que le conseil, la gestion, la régulation, la facturation, le secrétariat, la mise à disposition de salariés, la conduite de véhicules.

Nouvelle mention : à compter du 30 septembre 2020

La Société a pour objet :

- Taxi, transport de personnes et marchandises à moto, transports routiers de marchandises pour le compte d'autrui avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA, location avec conducteur de véhicules industriels, location de véhicules légers sans chauffeur et location de véhicules de tourisme équipés taxis relais, transport public routier de personnes en activité accessoire avec un seul véhicule affecté à cet usage, déménagement, ambulancier, VSL (la prestation de services aux sociétés d'ambulances), transport de sang et de prélèvements d'organes.

- Fournitures de prestations de service au profit d'entreprises et de sociétés de transport routier, telles que le conseil, la gestion, la régulation, la facturation, le secrétariat, la mise à disposition de salariés, la conduite de véhicules.

Pour avis

AL584428671

HOLDING CATRIX

SARL au capital porté à 466 000 €
Siège social : 14 Route du Saule Fendu
89100 MAILLOT
RCS SENS B 850 054 834

Avis

Aux termes d'un procès-verbal du 14/09/2020, l'Associée Unique a décidé

- d'augmenter en numéraire le capital social initialement de 1 000 € de 465 000 €, soit un nouveau capital social de 466 000 €, l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

- de nommer pour six exercices la Société IN EXTENSO SECAG 26 Route de Coutances 50350 DONVILLE LES BAINS (RCS COUTANCES 309 847 119) en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

Mention en sera faite en RCS de SENS.

AL584428682

CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS D'OFFICINE

Suivant acte SSP du 05/10/2020 à DECIZE (58), enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 19/10/20, dossier 2020 00030389, référence 5804P01 2020 A 00840, la société « PHARMACIE DEBROUSSE « au capital de 100.000 euros dont le siège social est 37 rue de la République 58300 DECIZE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 495 349 615 a cédé à la SELARL « PHARMACIE MAILLOT DEBROUSSE « au capital de 100.000 € dont le siège social est 37 rue de la République 58300 DECIZE immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 888 980 596, représentée par M. Bastien MAILLOT, un fonds d'Officine de pharmacie, sis et exploité 37 rue de la République 58300 DECIZE, moyennant le prix de 1.950.000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 5 octobre 2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes corresp ondances, au cabinet RDB associés représenté par Maître Olivier REYNAERT, 11 rue Laugier 75017 PARIS.

AL584428677

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI ZIDANE

SCI au capital de 762,24 euros Siège social : 21 rue du Petit Mouesse 58000 Nevers 430298075 RCS Nevers L'AGE du 28/09/2020 a nommé M. Yildiz Zidan 10 chemin de la Beue 58640 Varennes-Vauzelles gérant en remplacement de M. Yildiz Kenan à compter du 28/09/2020. Dépôt au RCS de Nevers

AL584428620

NON DISSOLUTION

JOLIVOT BOULANGERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 500 €
Siège social : Route de Nevers,
58240 FLEURY-SUR-LOIRE
823697826 RCS NEVERS

Par A.G.O. du 06/07/2020 la collectivité des associés de la SAS JOLIVOT BOULANGERIE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

Le Président

AL584428662

CARCABOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
843 456 476 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 02 septembre 2020 statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis,

Le Gérant

AL584428917

DISSOLUTION LIQUIDATION

CARPE DIEM

SCI au capital de 100.000 €
Siège social : La Bonde
58330 SAINT-BENIN-DES-BOIS
RCS NEVERS 433390648

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/10/2020 , il a été nommé liquidateur(s) M VERHAAF Gerrit demeurant au 14 Route d'Autun Chez Passe Partout 71540 LUCENAY-L'ÉVÊQUE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL584428664

SCI DU PRE CHARPIN

Société civile immobilière en liquidation
Capital social : 20 000 Euros
Siège social :
Zone Industrielle du Pré Charpin
58260 LA MACHINE
R.C.S. NEVERS 480 523 711

Le 13.10.2020, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 13.10.2020.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584428666

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHATEAU CHINON VILLE en date du 1/10/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL PASQUELIN,

Siège social : 1 rue Saint Christophe, 58120 CHATEAU CHINON VILLE (Nièvre)

Objet : boucherie, charcuterie, traiteur, plats cuisinés, rôtisserie, triperie, épicerie fine, produits du terroir y compris foires et marchés, vente à emporter ou à consommer sur place et plus généralement le commerce d'alimentation générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 500 euros

Gérance : Jean-Marie PASQUELIN, demeurant « Les Brenots », 58430 ARLEUF (Nièvre),

Immatriculation : Au RCS de NEVERS

Pour avis, le gérant

AL584428654

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 10/10/2020 constitution de la SAS :

DENOMINATION : TMRS

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 2 La grange Journeau 58420 NEUILLY

Objet : Maintenance et réparation d'engins portuaires et industriels

Président : M.NEEFS MICHEL demeurant 2 La grange Journeau 58420 NEUILLY

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL584428668

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/10/20 à PLANCHEZ, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée à associé unique.

DENOMINATION : CHRIS JO

SIEGE SOCIAL : PLANCHEZ - 58230 - Le Bourg -Place de la résistance.

OBJET : La société a pour objet et activité la préparation et la vente dans le domaine de la boucherie, charcuterie et traiteur.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 150 000 euros (apports en nature)

GERANCE : Madame Christine DELIPERI demeurant PLANCHEZ - 58230 - Le Bourg - Place de la Résistance.

Pour avis et mention

La Gérance

AL584428680

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI MAMA ROSE

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 9 LE FOUT AUX PRETRES 58220 COULOUTRE

Objet : Acquisition, administration et exploitation par bail, location dudit immeuble. Chambres d'hôtes.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérants :

- Mme Christelle SARTINI, demeurant 9 Le Four Aux Pretres 58220 Couloutre

- M. Noel VACQUET, demeurant 9 Le Four Aux Pretres 58220 Couloutre

Transmission des parts : Agrément à l'unanimité.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

La Gérance

AL584428685

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

OLDING BONNARD

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 25, rue du Chazeau – 58320 POUGUES LES EAUX

Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers – Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés – Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Bruno BONNARD dt à POUGUES LES EAUX (58) – 25, rue du Chazeau

Directeur Général : Mme Annick BONNARD dt à POUGUES LES EAUX (58) – 25, rue du Chazeau

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL584428915

YONNE

DÉMISSION

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : RODELAG. Forme : SAS. Capital social : 2000 euros. Siège social : 9 Rue DE LA CHAPELLE, 89116 LA CELLE SAINT CYR. 813602117 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 8 octobre 2020, le président a pris acte de la modification de la direction : - Directeur général : Monsieur Florian DURU (partant) Mention sera portée au RCS de Sens.

AL894428909

NOMINATION

ME.GE.BAT

SAS au capital de 70126,54€ Siège social : 36 route de Paris 89100 St Denis les Sens 394690317 RCS Sens L'AGO du 15/10/2020, a décidé de nommer DSB 89 SAS au capital de 2000€ ayant son siège social 36 route de Paris 89100 St Denis les Sens numéro 888333333 immatriculée au RCS de Sens représentée par M. Dubus Sebastien 7 route de Soucy 89260 la Chapelle sur Oreuse à la fonction de président à compter du 15/10/2020 Dépôt : RCS Sens

AL894428856

LE BORVO

SAS au capital de 1.000.000 euros
Siège Social : Route de Beaumont
89250 Chemilly sur Yonne
317.761.864 RCS Auxerre

L'AGOA du 17/07/2020 a constaté la fin des mandats de M. Alain PATER, commissaire aux comptes titulaire et de M. Alain COIFFARD, commissaire aux comptes suppléant. L'AGOA a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société ALAIN PATER SAS, 27 Ter, Rue Dauvilliers Arpajon (91290) immatriculée 750 544 207 RCS d'EVRY en remplacement de M. Alain PATER. Et en application de l'article L 823-1, I-Al 2 du Code de Commerce, l'AGOA a décidé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Alain COIFFARD, la société ALAIN PATER SAS étant une personne morale pluripersonnelle. Mention au RCS d'Auxerre.

AL894428892

METALISE INDUSTRIE

SAS au capital de 50000 €
Siège social :
10 RUE DE BOURGOGNE
89140 CUY RCS
SENS 433 993 595

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 05/10/2020, il a été décidé de nommer M BORDIN CHRISTOPHE demeurant 40 ROUTE DE SAVIGNY 89150 DOMATS en qualité dePrésident en remplacement de M VASSEUR FREDERIC , à compter du 05/10/2020 . Modification au RCS de SENS.

AL894428902

EPS BOURGOGNE

SASU au capital de 2000 €
Siège social : La Croix Sainte Reine
89140 PONT SUR YONNE
882214265 RCS de SENS

Par AGE du 01/10/2020, il a été décidé de nommer nouveau président M. FERTAHI BENNACEUR demeurant 37 Avenue Du General Leclerc 89140 PONT SUR YONNE à compter du 01/10/2020 en remplacement de M. DANIEL POSENATO DEMISSIONNAIRE

Mention au RCS de SENS

AL894428905

FMC TECHNOLOGIES OVERSEAS

SAS au capital de 38.140 €
Siège social :
Bâtiment C, rue Nelson Mandela
zone Ecoparc - 89100 SENS
383 921 806 R.C.S. Sens

Par décisions en date du 19/10/2020, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président M. VIEGAS Armando, 6 route de Soucy - 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE, en remplacement de M. EVRARD Thomas. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL894428920

LES CLUSES DU MARAIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
Zone industrielle - Rue de l'Etang,
89200 AVALLON
809 086 580 RCS AUXERRE

Avis de changement de dirigeants

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mars 2020, les associés ont pris les décisions suivantes :

- Acter des démissions respectives de Monsieur André DUPRE de ses fonctions de Président du Comité de direction, de la SAS MAZAGRAN SERVICE et de la SA ANCIENS ETS G.SCHIEVER & FILS de leurs fonctions de membres du Comité de direction, à compter du 5 mars 2020 ;

- Nommer en qualité de Président de la société Monsieur Vincent PICQ, demeurant 13 rue du Général Leclerc – 89200 AVALLON, à compter du 5 mars 2020, pour une durée illimitée.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Évry en date du 16/10/2020 prononçant la liquidation judiciaire après cession de la **SAS à associé unique SERARE** RN6 89380 Appoigny et 89310 Nitry (restauration) Rcs Evry 305 836 033, désignant Liquidateurs : Scp Btsg en la personne de Me Marc Senechal 15 Rue de l'Hôtel de Ville CS 70005 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex ; et SELARL MJC2A, prise en la personne de Maître Christophe ANCEL, mandataire judiciaire, 9 Boulevard de l'Europe, 91000 EVRY COURCOURONNES , maintenant Administrateurs : Selarl Fhb, pris en la personne de Me Hélène Bourbouloux, Administrateur Judiciaire Associée 176 Av. Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE ; et SCP ABITBOL et ROUSSELET, en la personne de Frédéric ABITBOL, administrateur judiciaire associé, 38 avenue Hoche 75008 PARIS , avec le pouvoir de passer tous les actes nécessaires à la réalisation de la cession et de procéder au licenciement des salariés non repris conformément au jugement rendu le 25/09/2020 ayant arrêté la cession de l'entreprise.

AL894428912

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour insertion,

La Présidence

AL894428940

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI JUDIKAËL

Société Civile Immobilière
au capital de 1.500 €
Siège social : 34 rue des acacias,
45300 ENGENVILLE
RCS Orléans : 824 040 273

Le 17 octobre 2020, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 34 rue des acacias, 45300 Engenville au 14 rue de l'ancienne gare, Ogny, 89500 Egriselles Le Bocage et ce, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Mention sera faite au RCS de Sens.

AL894428858

NAULIN FINANCES

Le 25.9.2020, l'associé unique de la SARL NAULIN FINANCES, capital 222.397 €, siège social à NITRY (89310) 12 voie des Préaux, 435 382 288 RCS AUXERRE, a décidé de transférer son siège social à compter du même jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : NITRY (89310) 12, voie des Préaux NOUVELLES MENTIONS : AUXERRE (89000) 15, avenue de Worms.

AL894428896

SCI LES PREAUX

L'AGE des associés du 25.9.2020 de la SCI LES PREAUX, capital 1.000 €, siège social à VERMENTON (89270) rue de la Paix, 451 774 574 RCS AUXERRE, a décidé de transférer son siège social à compter du même jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : VERMENTON (89270) rue de la Paix NOUVELLES MENTIONS : AUXERRE (89000) 15, avenue de Worms.

AL894428899

SHERIC

Société à responsabilité limitée
au capital de 65.000 €
Siège : 21 bis rue du Temple
89000 AUXERRE
788440220 RCS de AUXERRE

Par décision de l'AGE du 20/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 30 Rue de la Croix Bersan 89290 CHAMPS SUR YONNE. Mention au RCS de AUXERRE.

AL894428911

PPER

Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 5 000 euros Siège social : 3 Rue Jean Moulin 89300 JOIGNY RCS SENS 881 332 365 Aux termes d'une délibération en date du 2 octobre 2020 prenant effet le même jour, l'associé unique a transféré le siège social qui était 3 rue Jean Moulin, 89300 JOIGNY au 72 Avenue Jean Hemery 89300 JOIGNY L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis La Gérance

AL894428917

DE L'ETANG

Société civile au capital de 22 500 euros Siège social : 11 rue des Près de Pâques – 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD 793 824 194 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 16 Septembre 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 27 Boulevard de l'Atlantique – 56410 ERDEVEN à compter du 16 septembre 2020. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de LORIENT et sera radiée du RCS de SENS. Pour avis, La Gérance

AL894428919

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

PASSION BOIS AGENCEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 27 720 euros Siège social : 11 rue des Près de Pâques – 89340 VILLENEUVE LA GUYARD 444 562 599 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 16 Septembre 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 27 rue des Près de Pâques – 89340 VILLENEUVE LA GUYARD à compter du 16 septembre 2020. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, La Gérance

AL894428921

MODIFICATION DE CAPITAL

TERRES D'AVENIR

SC au capital de 4.012.000 €
porté à 4.494.514 €
Siège social : route de Chablis
89800 PREHY
RCS AUXERRE 817 645 674

Suivant AGE du 29/09/2020, les associés ont augmenté le capital de 482.514 €, pour le porter à 4.494.514 €, par création de 482.514 parts nouvelles, au moyen d'un apport en nature de 2.740.221 € (grevé d'une soulte de 2.257.707 €), soit un apport net de 482.514 €.

Ancienne mention : 4.012.000 €

Nouvelle mention : 4.494.514 €

Mention au RCS d'Auxerre

AL894428910

LA FERMIERE DE CHICHERY

Société à responsabilité limitée
au capital de 11 000 euros
Siège social : 4 Rue de la Peux
89400 CHICHERY
827 620 758 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juillet 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 12 octobre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 900 euros, pour être ramené de 11 000 euros à 10 100 euros par voie de rachat de 90 parts sociales en vue de leur annulation.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de onze mille euros (11 000 euros) divisé en 1 100 parts de 10 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de dix mille cent euros (10 100 euros) divisé en 1 010 parts de 10 euros chacune. Pour avis

AL894428916

JELIP

Société Civile
Capital social 1000euros
Siège Social 6 Grande Rue
89100 NAILLY
RCS SENS 442 178 794

AVIS DE MODIFICATION DU CAPITAL

Par Assemblée générale extraordinaire du 01/09/2020, la collectivité des associés a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1.206 euros par apport de titres. Cet apport a été rémunéré par la création de 1.206 parts émise par la SC JELIP à compter du 01/09/2020

Ancienne mention : 1.000 €

Nouvelle mention : 2.206 €

Mention sera faite au RCS de SENS

Pour avis,

AL894428934

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Maitre Marie-Christine MILLOT-SONNET, notaire à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190) le 21 octobre 2020, il a été procédé à l'augmentation du capital de la société dénommée «SCI LIBER ARCES», société civile ayant son siège social à ARCES-DILO (89320), 11 rue de la Petite Fontaine, RCS SENS 409 264 157.

Ancien capital social : 86 895,94 euros

Nouveau capital social : 89 395,94 euros

Cette augmentation de capital a été réalisée par l'apport en nature d'un bien immobilier situé à ARCES-DILO (89320), cadastré section B numéro 1199, d'une valeur de 2 500 euros, apporté par Madame Odile Marie RUYER, demeurant à PARIS (75012), 102 bis avenue de Saint Mandé.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social s'élève à 86 895,94 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social s'élève à 89 395,94 euros..

Pour avis,

AL894428946

CONVOCATION

110 BOURGOGNE

Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège social : 49 route d'Auxerre
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 775 567 308

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués en Assemblées de Section afin d'élire des délégués

aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire, qui auront à délibérer sur les ordres du jour ci-dessous.

Calendrier des Assemblées de Section 2020 :

- pour l'Auxerrois : le lundi 16 novembre 2020 à 10h00
- pour la Puisaye : le lundi 16 novembre 2020 à 14h30
- pour la Bassée-Gâtinais : le mardi 17 novembre 2020 à 10h00
- pour le Tonnerrois : le mardi 17 novembre 2020 à 14h30
- pour le Châtillonnais : le mercredi 18 novembre 2020 à 10h00

En raison de l'épidémie du covid-19 et des mesures exceptionnelles permises par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et des décrets d'application, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, toutes les Assemblées de Section se tiendront en visio-conférence. Les modalités de connexion seront communiquées dans les convocations envoyées individuellement à chaque associé.

Ordre du jour des Assemblées de Section :

· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de Section 2019

· Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire du lundi 30 novembre 2020 dont la convocation est ci-dessous

· Election des représentants de la Section (Collège Associés Coopérateurs et Collège Associés Non Coopérateurs) aux Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire du lundi 30 novembre 2020

· Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région

· Questions diverses

Convocation aux Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire

Les Délégués élus aux Assemblées de Section seront consultés, dans le cadre d'une consultation écrite, afin de délibérer sur les ordres du jour des Assemblées Générales plénières ordinaire et extraordinaire indiqués ci-dessous. Cette consultation se tiendra du 19 novembre au 30 novembre 2020, date de fin de retour des bulletins de vote.

Assemblée Générale ordinaire :

· Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 décembre 2019

· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019-2020 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE

· Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2020

· Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés

· Approbation des comptes

· Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes

· Quitus aux Administrateurs

· Affectation du résultat de l'exercice 2019-2020

· Constatation de la variation du Capital Social

· Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

· Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs

· Fixation du budget formation des administrateurs

· Questions diverses

· Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Assemblée Générale extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'évolution des statuts
- Mise en conformité des statuts de la coopérative agricole avec l'arrêté ministériel du 20 février 2020
- Pouvoirs pour les formalités.

Les Associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social : des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Gérard DELAGNEAU

AL894428889

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CCAVM ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DES COMMUNES DE DOMECY-SUR-CURE ET DE THAROT

Par arrêté n°2020-20, en date du 6 octobre 2020, le Président de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCAVM et l'abrogation des Cartes communales des communes de DOMECY-SUR-CURE et de THAROT.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 37 jours consécutifs, du mardi 27 octobre à 9 heures 30, au mercredi 2 décembre 2020 à 18 heures.

Les caractéristiques principales du projet de PLUi sont les suivantes :

AXE N°1 : ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE ; AXE N°2 : DÉMOGRAPHIE, HABITAT ET ARCHITECTURE ; AXE N°3 : CADRE DE VIE ; AXE N°4 : ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET TRANSPORTS ; AXE N°5 : ÉCONOMIE ; AXE N°6 : AGRICULTURE ; AXE N°7 : TOURISME

Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la CCAVM, est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Pascal GERMAIN dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

L'enquête publique est domiciliée au siège de la CCAVM, sis 9 rue Carnot à AVALLON, dont les jours et horaires habituels d'ouvertures sont : du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

Le périmètre de l'enquête publique est celui de la CCAVM, soit ses quarante-huit communes membres.

Ont été désignés par le Président du Tribunal administratif de DIJON : Monsieur Daniel DEMONFAUCON en qualité de Président de la commission d'enquête ; Monsieur Jean-Luc JEOFFROY en qualité de commissaire enquêteur ; Monsieur Gérard POTEL en qualité de commissaire enquêteur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par la commission d'enquête, au siège de la CCAVM et en mairie d'ARCY-SUR-CURE, de CHÂTEL-CENSOIR, de CUSSY-LES-FORGES, de DOMECY-SUR-CURE, de MONTILLOT, de QUARRÉ-LES-TOMBES, de SAINT-PÈRE et de THAROT, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site Internet de la CCAVM à l'adresse suivante : https://cc-avm.com/plui

Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique, sera mis à disposition du public au siège de la CCAVM et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions pourront être adressées à la commission d'enquête par voie électronique directement sur le site Internet de la CCAVM, dont l'adresse est précisée ci-avant, ou via l'adresse de courrier électronique suivante : enquete.publique@cc-avm.com

Les observations et propositions pourront également être adressées à la commission d'enquête par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de la Commission d'enquête du PLUi de la CCAVM, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, 9 rue Carnot 89200 AVALLON

Les observations et propositions transmises par voie électronique, voie postale ou voie de registre seront librement consultables sur le site Internet de la CCAVM, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://cc-avm.com/plui

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, jours et horaires de permanence suivants :

ARCY-SUR-CURE, Mairie : Mardi 27 octobre, de 09h30 à 12h30 ; Mardi 17 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Samedi 28 novembre, de 09h30 à 12h30

AVALLON, Siège de la CCAVM : Mardi 27 octobre, de 09h30 à 12h30 ; Samedi 21 novembre, de 09h30 à 12h30 ; Mercredi 2 décembre, de 15h00 à 18h00

CHÂTEL-CENSOIR, Mairie : Jeudi 29 octobre, de 09h00 à 12h00 ; Vendredi 6 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Mercredi 2 décembre, de 09h00 à 12h00

CUSSY-LES-FORGES, Mairie : Vendredi 13 novembre, de 15h00 à 18h00 ; Samedi 21 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Mercredi 2 décembre, de 15h00 à 18h00

DOMECY-SUR-CURE, Mairie : Jeudi 29 octobre, de 14h30 à 17h30 ; Samedi 14 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Jeudi 26 novembre, de 14h30 à 17h30

MONTILLOT, Salle des fêtes : Mardi 27 octobre, de 14h30 à 17h30 ; Vendredi 6 novembre, de 14h00 à 17h00 ; Mardi 17 novembre, de 14h30 à 17h30

QUARRÉ-LES-TOMBES, Mairie : Jeudi 29 octobre, de 09h00 à 12h00 ; Vendredi 13 novembre, de 09h00 à 12h00 ; Samedi 28 novembre, de 09h00 à 12h00

SAINT-PÈRE, Mairie : Mardi 27 octobre, de 15h00 à 18h00 ; Mardi 10 novembre, de 15h00 à 18h00 ; Vendredi 27 novembre, de 09h30 à 12h30

THAROT, Salle des fêtes : Mardi 10 novembre, de 09h30 à 12h30 ; Vendredi 27 novembre, de 15h00 à 18h00 ; Mercredi 2 décembre, de 09h30 à 12h30

Il est rappelé que les permanences seront ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de résidence.

Les gestes barrière de protection contre la Covid-19 doivent être respectés pour accéder au dossier et registre déposés à l'attention du public, ainsi que pour rencontrer le commissaire enquêteur. Il sera donc nécessaire de porter un masque et de se désinfecter les mains au moyen de gel hydroalcoolique mis à disposition. Pour le dépôt des observations sur les registres, il est fortement recommandé d'apporter son propre stylo.

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLUi pourront être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLUi, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLUi. L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale sera versé au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête. Dès réception des registres et des documents annexés, le Président de la commission d'enquête rencontrera, dans la huitaine, le Président de la CCAVM et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la CCAVM disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Président de la commission d'enquête adressera le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au Président du tribunal administratif de DIJON et au Président de la CCAVM. Le Président de la CCAVM transmettra ensuite simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête au Préfet de l'Yonne.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège de la CCAVM et en mairie des communes membres, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sur le site internet de la CCAVM : https://cc-avm.com

Au terme de l'enquête, le PLUi de la CCAVM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire et les Cartes communales des communes de DOMECY-SUR-CURE et de THAROT seront abrogées par délibération du Conseil Communautaire et par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Yonne.

AL894428672

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE VENOY

Le public est averti qu'en execution : - du code de l'environnement,

- du code de l'urbanisme,

- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-369 du 22 octobre 2020,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Venoy, déposée par la société KRONOSOL SARL 14, sera ouverte du lundi 16 novembre 2020 (9 h) au vendredi 18 décembre 2020 inclus (17 h), soit une durée de 33 jours consécutifs, en mairie de VENOY.

Est désigné M. Pierre GUION en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis de la société KRONOSOL SARL 14 et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 16 novembre 2020 au 18 décembre 2020 inclus, en mairie de VENOY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 16 novembre 2020 au 18 décembre 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de AUXERRE, AUGY, BEINE, BLEIGNY-LE-CARREAU, CHAMPS-SUR-YONNE, CHITRY, COURGIS, QUENNE, SAINT-BRIS-LE-VINEUX, VILLENEUVE-SAINT-SALVES sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 5 km autour du site concerné.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

> soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :

pref-photovoltaique-venoy@yonne.gouv.fr

> soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé en mairie de VENOY,

ou

- courrier adressé à la mairie de VENOY (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de VENOY, les :

- lundi 16 novembre 2020 de 9 h à 12 h,
- mercredi 25 novembre 2020 de 9 h à 12 h,
- samedi 5 décembre 2020 de 9 h à 12 h,
- vendredi 18 décembre 2020 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de VENOY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Étienne TRICHARD - responsable du projet pour la société KRONOSOL SARL 14 - 9 Croisée des Lys - 68300 SAINT-LOUIS - Tél : 06.62.76.41.26.

AL894428925

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 8 décembre 2020 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation **à MIGENNES (89)**

28 C rue Gabriel Cordier

Elevée sur cave, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier (40 m² environ)

de 6 pièces, de 122 m² environ (hors grenier). Avec **un garage**

Sur un terrain de **03 a 98 ca - OCCUPÉ** (à la connaissance du poursuivant) -

MISE A PRIX : 120.000 Euros (outre les charges)

Avec faculté de baisse du quart puis de moitié, en cas de carence d'enchères

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89),

9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Lundi 23 novembre 2020 de 14 H 00 à 15 H 00

AL894428878

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 8 décembre 2020 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation **à PAILLY (89) 8 rue Blanche**

Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage, **de 3 pièces, de 95 m²** environ

(hors Loi Carrez). Avec Courette, Appentis, Cave, **Garage**, Terrain avec petit appentis

Le tout d'**une contenance totale de 17 ares 87 centiares**

OCCUPÉE au 8 février 2017 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 33.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89),

9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 24 novembre 2020 de 10 H 00 à 11 H 00

AL894428880

➜ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE

Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 6 novembre 2020 - 11 H 00

ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur - 58000 SERMOISE SUR LOIRE.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la Société pendant l'exercice clos le 30 avril 2020 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-38 du code du commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020.
- Approbation des conventions.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Dans le cadre statutaire du renouvellement du Conseil d'Administration, renouvellement du poste d'administrateur de Mmes Françoise SAULGEOT et Christelle BRUNEL et Mrs Eric BARASSIN et Thierry SECHAUD, dont le mandat prend fin avec cet exercice.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Alexandre ANIER
Directeur.

AL894428655

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCI LA GRANDE MAISON

Avis

SCI au capital de 30.000 euros. Siège social: 3 rue des Juifs, 89800 CHABLIS, immatriculée au RCS d' AUXERRE sous le n°841 597 123. Aux termes de l'assemblée générale des associés **en date du 31 aout 2020**, il a été décidé d'insérer une clause de variabilité du capital social. Le capital minimum est de 3.000 euros et le capital maximum de 3.000.000 euros. Les statuts ont étés modifiés en conséquence. Le 1er septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a agrée : -le retrait total de Monsieur Fabien SEPULVEDA ayant pour conséquence l'annulation des parts et la réduction du capital d'un montant de 30 euros. - l'entrée au capital de la SAS JEAN PAUL & BENOIT DROIN par l'émission de 32.000 nouvelles parts sociales correspondant à une augmentation du capital de 32.000 euros. Par cette même décision, M. Fabien ESPANA a souscrit à une augmentation de capital par l'émission de 18.000 parts sociales correspondant à une augmentation de capital de 18.000 euros. En conséquence, le capital social est ramené à 79.970 euros. Les statuts ont étés modifiés en conséquence. L'inscription modificative sera portée au RCS d'AUXERRE.

AL894428716

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

COURSON LES CARRIERES - terre et bois

15 ha 87 a 31 ca - Bois des hauts de givry: B-1096-1097-1098-1099 - Givry: B-1169 - Le paradis aux anes: ZV-8-142[494] - Vau trousseau: B-1104

zonage : RNU

SAINT-BRIS-LE-VINEUX - verger

1 ha 27 a 57 ca - Broute chevres: ZM-106[82]

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 16 novembre 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL894428944

EURL DE LA PASSION

Au capital de 10 000 euros, siège social : Le Château Vert, Louesme 89350 CHAMPIGNELLES, 841 072 325 RCS AUXERRE, AGE du 01/10/2020 : extension d'objet social à l'activité de réalisation de travaux agricoles de toute nature. Pour avis

AL894428770

SAS KERKRI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège Social : 9, avenue du 8 mai 1945
89100 SENS
830 235 792 R.C.S. SENS

1°- L'AGE du 02/01/2020 a décidé d'ajouter à l'objet social à compter du 01/01/2020 : le transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, y compris le conducteur ; la livraison de colis, paquets, etc et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention est faite au RCS de SENS.

2°- Par acte du 02/01/2020, Mr Badre KERKRI, demeurant à SENS (89100), 32, rue Savinien Lapointe, a été nommé Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2020.

AL894428882

SYKA CONSEIL

SASU au capital de 3000 €
Siège social : 22 Av De La Marne
89100 SENS
841292683 RCS de SENS

Par AGE du 01/07/2020, il a été décidé à compter du 01/07/2020 :

- De prendre pour nouvel objet social les activités de : TRANSPORTS DE VOYAGEUR PAR VÉHICULE DE TOURISME AVEC CHAUFFEUR

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de SENS

AL894428887

GOURMET SELECT

SAS au capital de 10000 €
Siège social : 2 rue des Soupirs
89400 BASSOU
819320268 RCS SENS

Lors de l'AGOA du 24/06/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : «L'acquisition, la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements crées ou à créer et la création de toutes sociétés, entreprises ou groupements» . Modification au RCS de SENS.

AL894428890

COMAWA NVESTMENT

Modifications

La Société a été constituée de droit luxembourgeois le 30.12.2014 et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B 193926. Par décisions extraordinaires du 21.09.2020, l'Associé unique a transféré le siège en France, transformé la société en Société par Actions Simplifiée de droit français et modifié les statuts pour les mettre en conformité avec la loi française, modifié la dénomination en **COMAWA INVESTMENT**, fixé la durée à 99 ans.

Capital social : 336 000 €.

Siège : 2 Les Rosées 89330 Saint Martin d'Ordon.

Objet social : toutes opérations de rénovations, notamment les sols, la peinture, la maçonnerie, couverture, zinguerie, plâtrerie, plomberie, sanitaire et d'une façon générale la maîtrise d'œuvre ; la prise de participation dans toutes sociétés françaises et étrangères, ainsi que l'acquisition, la gestion et la vente de biens immobiliers situés en France ou à l'étranger.

Président : Alban Mariot (2 Les Rosées 89330 Saint Martin d'Ordon).

Immatriculation au R.C.S. de Sens.

AL894428932

TEAM TRANSPORT

SASU au capital de 1500 €
Siège social : 38 Route De Montereau
77000 MELUN
834755355 RCS de MELUN

Par AGE du 01/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 38 Route Leopold Javal 89190 COURGENAY et d'effectuer les modifications suivantes à compter de ce même jour :

- La dénomination sociale devient : F.R.R
- Le siège de la société est transféré à l'adresse suivante : 38 ROUTE LEOPOLD JAVAL - 89190 COURGENAY
- L'objet social de la société devient : travaux de ravalement

Présidence : MOHAMED EL MOUTAKI 6 Rue Du Muguet 78120 RAMBOUILLET

Radiation au RCS de MELUN et immatriculation au RCS de SENS

AL894428939

➜ VENTE

FIDUCIAL SOFIRAL

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à FERTE LOUPIERE du 13 octobre 2020, enregistré au Service des Impôts de AUXERRE le 16 octobre 2020,

Les membres de l'indivision Denis AUVRAY savoir Jacqueline, Jean et François AUVRAY demeurant respectivement Le Marchais Linois 89110 LA FERTE LOUPIERE, 22 rue des Saints 89300 JOIGNY et 2 rue Tallot 89113 VALRAVILLON,

Ont cédé

à la société AUVRAY ET FILS société à responsabilité limité, au capital de 10 000 €, dont le siège social est Le Marchais Linois 89110 LA FERTE LOUPIERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 540 036 803,

un fonds de commerce de travaux agricoles, sis et exploité à Le Marchais Linois LA FERTE LOUPIERE, moyennant le prix de 160 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30 septembre 2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé.

Pour avis

AL894428884

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par

Monsieur Denis AUVRAY que substitue l'indivision constituée de ses héritiers savoir Madame Jacqueline AUVRAY, demeurant Le Marchais Linois 89110 LA FERTE LOUPIERE, Monsieur François AUVRAY, demeurant 22 rue des Saints 89300 JOIGNY et Monsieur Jean AUVRAY demeurant 2 rue Tallot 89113 VALRAVILLON GUERCHY

A

La société AUVRAY ET FILS, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Le Marchais Linois 89110 LA FERTE LOUPIERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS, sous le n° 540 036 803,

suivant acte sous seing privé en date à LA FERTE LOUPIERE du 22 juin 2012

Du fonds de commerce de travaux agricoles, situé à Le Marchais Linois 89100 LA FERTE LOUPIERE,

A pris fin le 30 septembre 2020 par résiliation amiable des parties

Pour unique avis

AL894428883

SAGET & FILS

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000,00 euros Siège social : 3 Rue Gaspard de Coligny - 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES 825 208 952 RCS AUXERRE Par une délibération en date du 23 juin 2020, l'assemblée générale extraordinaire a constaté : - la démission de M. Rémi SAGET de ses fonctions de gérant - la nomination en tant que gérante de Mme Corinne SAGET demeurant 3 Rue Gaspard de Coligny - 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES La gérance

AL894428885

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

R O A D SARL

au capital social de 7 500 Euros
Siège social : 3, rue Paul Cezanne
89240 VILLEFARGEAU
449 279 934 R.C.S. AUXERRE

Le 27/03/2020, l'AGE a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées.
Pour avis.

AL894428918

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LCG

SASU au capital de 100€. Siège social: 84 RUE PRINCIPALE 67360 ESCHBACH. 842 204 828 RCS LISSIEUX. Le 01/07/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Grégory MOREL, 5 rue du Piège 89100 MALAY LE PETIT et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Lissieux.

AL894428750

DUHAUPAS

SARL en liquidation
au capital social de 11966 Euros,
Siège social : 2E route nationale
89340 CHAMPIGNY
SIREN 431 604 917 R.C.S. SENS

Le 31/07/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé M Stéphane DUHAUPAS demeurant 5 rue du rocher d'AVON 77210 AVON de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à

compter du 31/07/2020.
La société sera radiée au RCS de SENS.
Pour avis.

AL894428804

DU 27 BVD PIERRE LAROUSSE

SCI au capital de 1 525 €
Siège social :
27 BVD PIERRE LAROUSSE
89130 TOUCY
RCS d'AUXERRE 343 934 337

L'assemblée générale extraordinaire du 15/10/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/10/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur DUROCHER ROCHER, demeurant CHIEVRES, 89520 LEVIS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

DUROCHER GERANT

AL894428893

DU 27 BVD PIERRE LAROUSSE

SCI au capital de 1525 €
Siège social :
27 BVD PIERRE LAROUSSE
89130 TOUCY RCS
AUXERRE 343 934 337

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 20/10/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M DUROCHER ROGER demeurant CHIEVRE 89520 LEVIS pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/10/2020 . Radiation au RCS de AUXERRE.

AL894428894

EARL BOURDON JEAN CLAUDE

EARL au capital de 8 200,00 euros, Siège social : 8 rue des Acacias - Servins - 89140 PAILLY, 481 441 780 RCS SENS. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 1er octobre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant, le tout à compter de cette date. M. Jean Claude BOURDON, demeurant à PAILLY (89140), Servins, 8 rue des Acacias, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 8 rue des Acacias, Servins, 89140 PAILLY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, le liquidateur.

AL894428897

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : sci taratte.

Forme : SC société en liquidation.

Capital social : 200 euros.

Siège social : 25 rue des vauboulons, 89000 Auxerre.

490088648 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 octobre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 octobre 2020. Monsieur jannick taratte, demeurant 25 rue des vauboulons 89000 Auxerre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL894428906

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. M.B. CLEMENTINE

Société civile immobilière en liquidation

Au capital de 35 825,52 euros, Siège : 23 rue de Paris, 89210 CHAMPLOST, Siège de liquidation : 36 Grande Rue - Chez Bouché - 16290 MOULIDARS, 421 563 529 RCS SENS. L'Assemblée Générale réunie le 14 octobre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel FERRET et Madame Brigitte GOMEZ, demeurant 36 Grande Rue - Chez Bouché - 16290 MOULIDARS, de leur mandat de co-liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL894428913

LE PAIN RETROUVE

Avis de clôture de liquidation

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros, Siège : 12 Grande Rue, 89360 CARISEY, 339 886 210 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale réunie le 14 octobre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacky AUBERT, demeurant Grande Rue - 89360 CARISEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL894428914

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 17/09/2020, il a été constitué une EURL dénommée INFLU CREW. Siège social: 14 place de l'île de france 89000 Auxerre. Capital: 1€. Objet: Mise en relation entre influenceur et marques, gestion d'image d'influenceurs, conseil aux entreprises. Gérance: M. Malick Ludovic N'Diaye, 14 place de l'île de france 89000 Auxerre. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894428652

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/08/2020, il a été constitué une société :

Dénomination sociale: Umadevi

Forme : SASU

Capital social : 1000 €.

Siège social : 13 Centre Commercial des Champs Plaisants - 89100 SENS

Objet : Restauration rapide, pizzas sur place et à emporter

Gérance : Madame Umadevi SINNAIAH KANTHAVANAM ép. GUNASEKARAM

Née le 2 Août 1983 à Valaichenai (Sri Lanka) pour une durée indéterminée.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS SENS

AL894428761

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 14/10/2020, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AS SECURITE Capital : 1000€ Siège social : 8 rue de la Croix Pieuchot - Chassigny 89200 Avallon Objet : société de sécurité et gardiennage de biens et de personnes, événementiel,surveillance électronique, agent de protection physique des personnes. Durée : 99 ans. Gérant : M. Huseyin Sager demeurant 8 rue de la Croix Pieuchot- Chassigny 89200 Avallon RCS : Auxerre

AL894428817

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURSON LES CARRIERES (Yonne), du 15 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : SARL OK BOIS Siège social : 3 Boulevard Dussautoy, 89560 COURSON LES CARRIERES Objet social : Travaux forestiers multiservices, notamment abattage, coupe, débardage, - Nettoyage - Vente de matériaux de produits forestiers et agricoles - Prestations de services. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Olivier KEHLHOFFNER, demeurant 3 Boulevard Dussautoy 89560 COURSON LES CARRIERES Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894428872

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à APPOIGNY du 09/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée JLLCONSTRUCTIONS. SIEGE SOCIAL: APPOIGNY (89380) 86 route d'Auxerre, Le Milieu des Ruelles. OBJET: Activités de terrassement, maçonnerie, charpente, couverture, plâtrerie, électricité, plomberie et chauffage ; Contractant général tous corps d'état ; Négoce de tous produits liés à la réalisation de l'objet ci-dessus spécifié. DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE. CAPITAL: 33 000€. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE: Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. CESSIONS D'ACTIONS: Librement cessibles entre actionnaires uniquement. PRESIDENT: M.Jean Marie DRAPERI, demeurant à AULNAY SOUS BOIS (93600) 5 rue de Champagne. DIRECTEUR GENERAL: M.Laurent ROUSSEVILLE, demeurant à APPOIGNY (89380) 86 route d'Auxerre , Le milieu des Ruelles.

AL894428881

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à THORIGNY SUR OREUSE du 09/10/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : LEVEL BAT 89 - Sigle : LB - Siège social : 12 Grande Rue - La Borde - 89260 THORIGNY SUR OREUSE - Objet social : Maçonnerie, travaux de restauration de monuments historiques - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros - Gérance : M. Julien LEVEL, demeurant 12 Grande Rue - La Borde 89260 THORIGNY SUR OREUSE et M. Romain LEVEL, demeurant 77 Rue Thénard - 89100 SENS - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

AL894428886

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY (Yonne) le 8 octobre 2020, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1 le 14/10/2020 Dossier 2020 00029469 référence 8904P01 2020 N 01013, a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : KELYAROLANNE. Siège social : SEIGNELAY (89250), 25 B avenue Colbert. Objet : la propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Capital social : 1.000,00€ divisé en 100 actions de 10,00€ chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 100 attribuées en totalité à Monsieur Christophe GUIMBERT, associé unique. Immatriculation au RCS d'AUXERRE (Yonne). Premier Président : Monsieur Christophe Bernard Guy GUIMBERT demeurant à JOIGNY (89300), 17 allée Villeroy. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Pour insertion. Le Notaire.

AL894428891

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/10/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

IMMO GLES

Siège social : 26 rue l'abbé Grégoire 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE **Capital :** 100 € **Objet social :** Acquisition de tous meubles et de tous terrains, administration et exploitation, par location ou autrement, de ces biens, entretien de ces biens, leur aménagement et toutes opérations se rattachant à cet objet. **Gérance :** M Debourdier Guillaume demeurant 26 rue l'abbé Grégoire 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE ; Mme Pitou Elodie demeurant 26 rue l'abbé Grégoire 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE **Cession de parts sociales :** Les parts sociales librement cessibles entre associés, ou au profit de leurs conjoints, ascendants et descendants. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894428895

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/04/2020

Il a été constitué une société à responsabilité unipersonnelle :

Dénomination sociale : SARL BASTIN SEBASTIEN

Le nom commercial est AMELIN RIOTTE

Capital : 2 000 euros divisés en 200 parts d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 31 rue d'Irancy 89290 VINCELOTTES

Objet : La société a pour objet en France et dans tous pays :

La restauration et rénovation de tous bâtiments, le sablage, la couverture, la zinguerie, les terrassements, et la maçonnerie en général ;

Le transport par véhicule de tous matériels et matériaux de construction ou de travaux publics

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location - gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Sébastien BASTIN, demeurant 31 rue d'Irancy 89290 VINCELOTTES, est nommé dans les statuts en qualité de gérant-associé pour une durée indéterminée.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis et mention.

Le Gérant.

AL894428898

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/10/2020, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes Dénomination : SCI MARUS Objet social : Acquisition, prise à bail, gestion, location, administration de tous biens mobiliers et immobiliers Siège social : 1 rue Charles Laubry - 89600 SAINT-FLORENTIN Capital : 1.000 € Gérance : M Emil Marian RUSU et Mme Diana Adelina RUSU tous deux demeurants 419 chemin des Teissonières - 83300 DRAGUIGNAN Durée : 99 ans à compter de son immatriculation Mode de cession de parts sociales cession libre entre associés et sous agrément pour un tiers non-associé Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL894428903

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

À L'AISE BRAISE

Siège social :2 RUE DU DOCTEUR BAILLY SALIN, 89100 SENS

Capital : 1.000€

Objet :Restauration rapide, la préparation et la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons exclusivement sans alcools. La formation à la technique poulet braisé.

Président : M. NABILE KHAN, 1 rue du commandant guilbaud, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Directeur Général : M. MEHDI KHAN, 15 RUE JEANNETTE ET RAYMOND MARRE, BAT A 2 ET APPT 11, 89100 SENS.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL894428907

AVIS DE CONSTITUTION

SERVIOFORM

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 octobre 2020, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : Promotion de l'hygiène et de la sécurité dans le monde professionnel par la formation en entreprises, l'audit et la création de plans de sécurité

Capital social : 1000 euros

Siège social : 4, Rue Jorge Semprun, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de AUXERRE

Gérance : Monsieur BARBIER Jérôme, demeurant 4 rue Jorge Semprun 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

AL894428908

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

Avocats
83 rue de Paris
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 26 octobre 2020, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MY PUBLI

FORME : Société par actions simplifiée

SIEGE SOCIAL : 1 allée des Sablons 89000 Saint Georges sur Baulche

OBJET : Services numériques offrant documentation médicale, formation à la rédaction de publication médicale, outils de rédaction de publication scientifiques, mise en relation.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 60.000 €

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE: Tout associé peut participer aux assemblées.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote aux conditions de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

PRESIDENT : Fabienne PERETZ, 1 allée des Sablons 89000 Saint Georges sur Baulche

IMMATRICULATION : RCS de AUXERRE

Pour Avis, le président.

AL894428922

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/10/2020, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée ATHOME INK TATTOO SHOP.**Sigle:** AITS. **Siège social**: 26 rue Thénard 89100 Sens.**Capital minimum:** 200€, **capital initial:** 201€, **capital maximum:** 2000€. **Objet:** Tatouage , piercing modification corporelle.

Président: M. Jean-Alexandre Da Silva Boavida, 15 rue du châteaux de Bicetre 77130 Saint Germain Laval. **DG**: M. Matthieu Leperlier , 3 rue l'usine à gaz 89500 Villeneuve-sur-Yonne. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894428924

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 12/10/2020, il a été constitué une SPFPL à capital variable dénommée :

SPFPL FAWZI

Siège social : 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 AUXERRE **Capital minimum :** 1000 € **Capital souscrit :** 1008 € **Capital maximum :** 10000 € **Objet social :** Détention de parts ou d'actions **Gérance :** M FAWZI Mourad demeurant 52 bis Boulevard du Général Leclerc 92200 NEUILLY-SUR-SEINE **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894428927

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 12/10/2020, il a été constitué une SPFPL à capital variable dénommée :

SPFPL HOUILLIEZ

Siège social : 14 Rue Hippolyte Ribière 89000 AUXERRE **Capital minimum :** 1000 € **Capital souscrit :** 1008 € **Capital maximum :** 10000 € **Objet social :** Détention de parts ou d'actions **Gérance :** Monsieur Patrick HOUILLIEZ demeurant 14 Rue Hippolyte Ribière 89000 AUXERRE **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894428928

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPOIGNY (89380) du 10 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : AFV.

Siège social : 6C Rue de la Chapelle – 89380 APPOIGNY,

Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Adrien BOUTAUT demeurant 6C Rue de la Chapelle – 89380 APPOIGNY et Mme Véronique BOUTAUT, demeurant 28 Rue de la Chapelle – Les Bries – 89380 APPOIGNY.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE. Pour avis. La Gérance.

AL894428930

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 22 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : COYOTE TACTIQUE EQUIPEMENT Siège : 105 rue des Mignottes - CS 20259, 89005 AUXERRE CEDEX Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 500 euros Objet : Achat et revente de matériels, équipements, vêtements et accessoires militaires ; achat et revente d'armes de catégories A, B, C, D, ainsi que leurs munitions et accessoires ; et généralement achat et vente de tous matériels, équipements, vêtements et accessoires dans les secteurs de la sécurité et du sport ; organisation de tous évènements liés aux activités ci-dessus. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Vincent DUPUIS, demeurant 30 Les Barrats, 89240 DIGES. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894428933

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SARL, suite à la signature des Statuts SSP en date du 23/10/2020

DENOMINATION : ECCC

NOM COMMERCIAL : LA P'TITE TROUVAILLE

SIEGE SOCIAL : ZA des Macherins 12 Rue de Londres 89470 MONETEAU

OBJET :

- la location d'espace de vente, à titre temporaire, à des professionnels ou des particuliers ;
- l'encaissement par mandat de toutes commissions sur les produits vendus,
- l'achat et la vente de tout article mobiliers neufs ou d'occasion (articles d'équipement de la maison, équipement de la personnes, articles de décoration, vêtements, autres etc)
- toutes opérations et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE: Mme Laetitia RAIMOND demeurant 30 Allée des Jonquilles La Brionnerie 89110 SOMMECAISE

- Mme Aline RATIVEAU demeurant 8 Bis Rue du Dr Chauvelot 89250 SEIGNELAY

Durée : 99 ans à compter son immatriculation au RCS d' AUXERRE.

Pour avis,

AL894428935

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/10/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

EUROMAR

Siège social : 27, Rue Valentin Privé 89300 JOIGNY **Capital** : 10.000 € € **Objet social** : Commerce de gros et détail de produits alimentaires **Président** : M ABAJOU Omar demeurant 1, Rue Voltaire 89300 JOIGNY élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL894428936

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 25/10/2020, il a été constitué une SASU dénommée : TOOP FOOD JOIGNY. Capital : 1 000€. Siège : 5 Place Collet, 89300 Joigny. Objet : restauration type rapide, sandwicherie, petit déjeuner, café. Durée : 99 ans. Président : Mr ALI ADNAN, 1 Rue De L'Europe Logt 9, 89300 Joigny, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Sens

AL894428937

S.J.B. Société d'Avocats

COOPERATIVE GERMINAL

Société Anonyme Coopérative de Consommation à capital variable Siège social : 22 Rue de Preuilly - 89000 AUXERRE 307 019 091 RCS AUXERRE 1°) L'Assemblée Générale Mixte réunie le 26 septembre 2020 a nommé Madame Martine ALEXANDRE, demeurant 14 Rue Georges Cerneau – 89140 CUY, Monsieur David GOULVIN, demeurant 7 Allée des Charmilles – 89290 CHAMPS SUR YONNE, Monsieur David GILBERT, demeurant 25 Vallée d'Amour – 89310 NOYERS et Madame Chantal LAIGNELET, demeurant 12 Chemin des Archiens – 89113 CHARBUY, en qualité de nouveaux administrateurs de la Société, en remplacement de Monsieur Hubert RILLIOT, Madame Béatrice BEAUDOING-NEGRO et de Madame Marianne FOUCHET, dont les mandats étaient venus à expiration. 2°) Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2020 : - Monsieur Alexandre COLAS a été nommé aux fonctions de vice-président, en remplacement de Monsieur Claude GROSSET, dont le mandat était venu à expiration.

AL894428942

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/10/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

AUXINEXTENSO

Siège social : 28 Bis Avenue Denfert Rochereau 89000 AUXERRE Capital : 75000 € Objet social : acquisition, prise à bail, la location-vente la propriété ou la copropriété de terrains d'immeubles construits ou en cours de construction Gérance : M LEDIG Jérôme demeurant 91 Carraire des Colles 83210 SOLLIÈS-VILLE ; Mme PIERRON épouse PAINGRIS Sandrine demeurant 12 Rue du Camp de Barcena 89600 SAINT FLORENTIN Cession de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

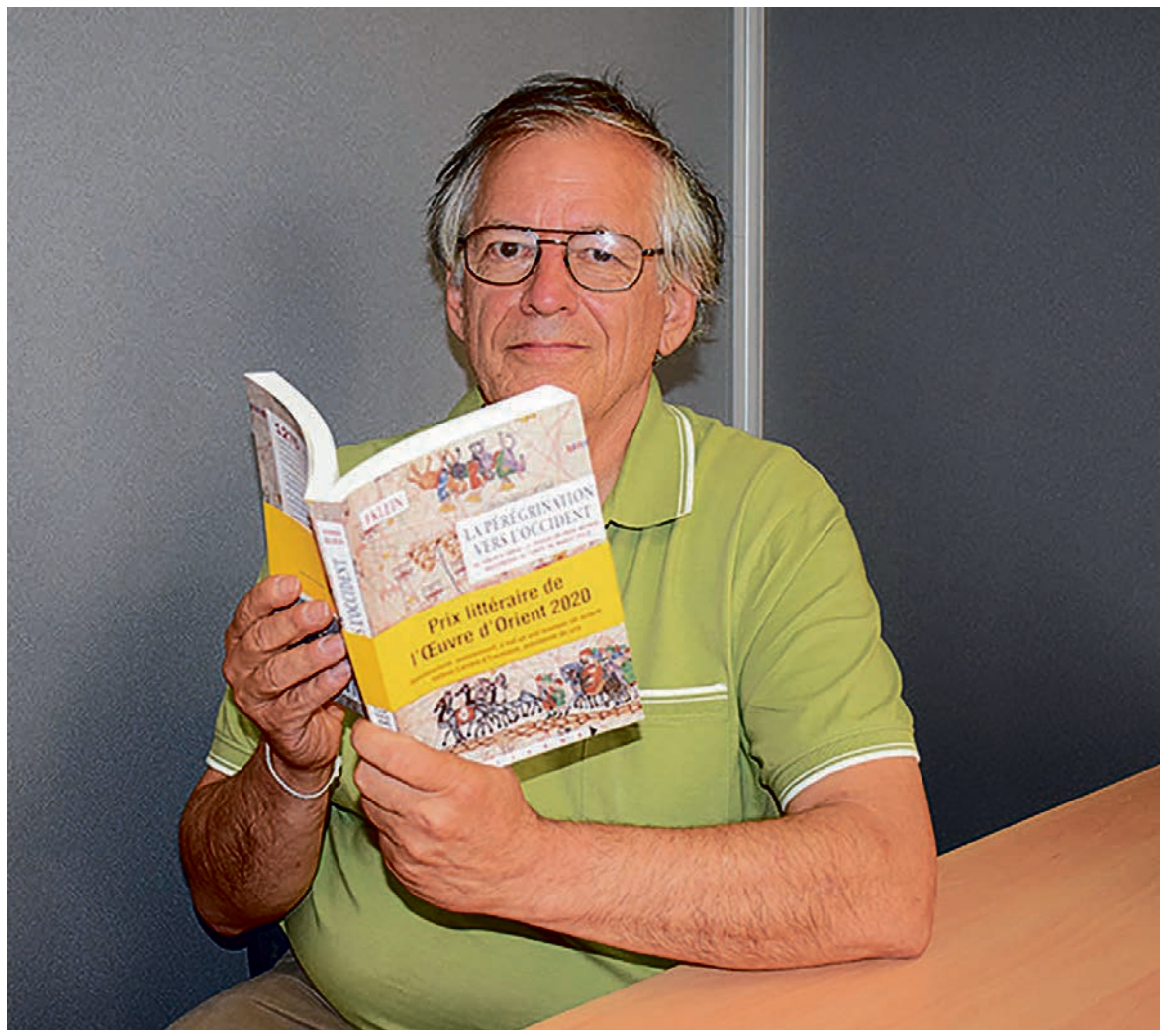
AL894428945



Ailleurs

Pierre Klein : l'expérience d'un ancien agriculteur devenu écrivain

La Pérégrination vers l'Occident, tel est le titre du livre de Pierre Klein, ancien agriculteur, aujourd'hui à la retraite. Retour sur une œuvre qui a reçu le prix de l'Œuvre d'Orient 2020 et sur l'aventure littéraire et humaine qui l'a accompagnée.



Adolescent, Pierre Klein rêvait d'avoir son nom sur un livre. Aujourd'hui c'est chose faite !

Pierre Klein, agriculteur à Missy-les-Pierrepont (Aisne), tout juste retraité, raconte dans La Pérégrination vers l'Occident, l'histoire de deux moines ouïghours chrétiens nestoriens, Çauma et Marcos son disciple, qui, au XIIIe siècle, décident de se rendre en pèlerinage à Jérusalem.

La guerre entre les Mongols et les Mamelouks musulmans d'Égypte immobilise les deux hommes en Mésopotamie. L'écrivain nous explique pourquoi il a décidé de se lancer dans cette aventure, entre réalité et fiction.

Une rencontre décisive

Rien ne prédestinait Pierre Klein à l'écriture, lui qui a suivi des études scientifiques étant jeune. Et pourtant. Féru de lecture, il tombe par hasard, il y a une bonne vingtaine d'années, sur la traduction en français d'une chronique sur les deux moines. *« Il s'agissait d'un livre très érudit, plein de notes, un livre académique. Il raconte le voyage extraordinaire des deux moines, mais il n'y a aucun élément psychologique, ni de sentiment. Juste des faits »*.

Ce livre marque Pierre Klein, cette histoire trotte dans sa tête. Tout va s'éclairer lorsqu'il part avec son épouse en voyage organisé au Kurdistan irakien, précisément dans sa capitale à Erbil. Il y rencontre Bashar Warda, qui deviendra l'archevêque chaldéen de la ville. *« Un homme remarquable, aux qualités rares, qui a recueilli les chrétiens de Mossoul, les Yézidis et même des musulmans chassés par Daech. C'est en grande partie lui qui a organisé leur accueil, qui les a nourris et logés. Il a réussi à créer à Erbil une université de niveau international, qui accueille des élèves de toutes religions… Un homme génial ! »* Pierre parle alors à Bashar Warda de son envie d'écrire un livre sur les deux moines et les chrétiens d'Orient. L'archevêque d'Erbil l'encourage. *« Dans la vie, il y a des rencontres qui marquent profondément et là, c'en était une »*, assure Pierre Klein qui a décidé de lui verser les droits d'auteur de son livre.

De la solitude au partage

Après s'être beaucoup documenté, Pierre Klein se pose des questions : quelles pouvaient être la vie et les pratiques de Çauma et Marcos au XIIIe siècle, surtout en Chine ? *« J'ai donc essayé d'imaginer leur vocation d'ermites, en m'appuyant sur tout ce que j'avais pu lire par ailleurs. Je me suis demandé pourquoi ils avaient eu l'idée de ce pèlerinage, chose qui ne se faisait absolument pas, en tout cas chez les Chinois. J'ai alors tenté de me mettre dans la peau des personnages et imaginé les raisons de leur pérégrination… et j'ai mis en scène »*. Ainsi, les deux moines prennent forme, ils partent pour Jérusalem en cette année 1275 et vont vivre un parcours semé d'embûches, de rebondissements. Comme par exemple, croiser Marco Polo qui lui, fait le trajet inverse.

Il aura fallu trois ans à Pierre Klein pour rédiger son livre. *« J'ai passé beaucoup de soirées à écrire »*, se souvient-il. *« Je suis parti de la chronique, de leur vraie histoire et j'ai construit un roman qui donne vie, chair, psychologie, personnalité aux deux moines. J'ai essayé de reconstituer à ma façon et de remettre le tout dans le contexte de l'époque »*. Trouver un éditeur n'a pas été chose facile, et Pierre Klein a connu des doutes. Mais l'encouragement de ses proches et de professeurs d'université le rassure et enfin, les éditions Olizane publient le livre. *« C'est une aventure qui s'achève sur le plan de l'écriture. Je suis heureux d'avoir écrit, pour plusieurs raisons. Cela m'a obligé à me cultiver et cela n'a donné l'envie de partager. On écrit en solitaire, mais dès lors que l'on publie, c'est pour partager. Partager cette histoire complètement en dehors de notre mémoire et qui permet de mieux comprendre, je l'espère, la situation des chrétiens d'Orient, de l'époque jusqu'à aujourd'hui »*, avoue celui qui se dit prêt à tenir des conférences pour présenter son livre et toute la grande histoire des chrétiens d'Orient.

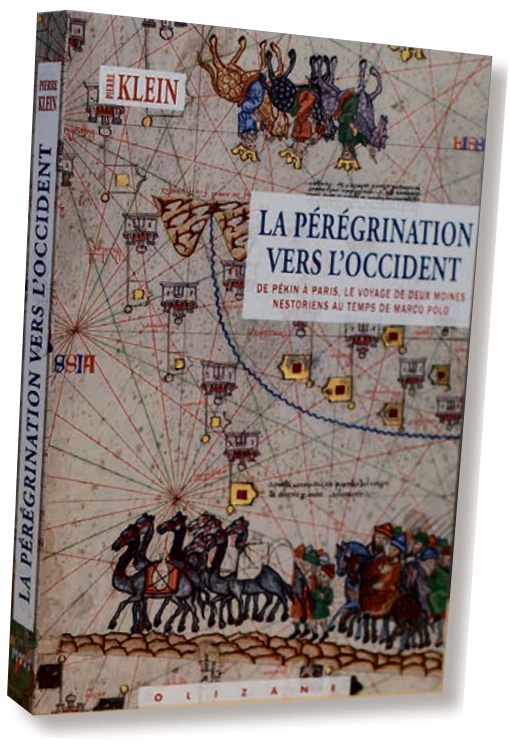
Pierre a aimé cette aventure, celle de rédiger un livre. Après avoir récemment publié un nouvel ouvrage sur une coopérative légumière située à Marchais (Aisne), dont Pierre Klein a été vice-président de nombreuses années, il réfléchit à la rédaction d'un mémoire sur un missionnaire au milieu du XIXe siècle qui est parti pour le Tonkin. Mais ceci est une autre histoire…

Gaëtane Trichet

Récompense

Le Prix littéraire de l'Œuvre d'Orient 2020 décerné à Pierre Klein

Honoré et heureux, Pierre Klein l'est. Son ouvrage, La Pérégrination vers l'Occident vient d'être récompensé par le Prix littéraire de l'Œuvre d'Orient. *« Le Prix littéraire de L'Œuvre d'Orient récompense un ouvrage traitant avec espérance de la situation des chrétiens en Orient. Pour sa 9e édition, Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française en était présidente »*, explique Pierre Klein. À la croisée du roman historique, du récit de voyage et de l'ouvrage académique, le jury a salué le travail de recherche mené par Pierre Klein, mais aussi sa qualité d'écriture. *« Alternant entre le récit d'aventure de deux moines ouïghours nestoriens, l'histoire de l'Empire mongol et celle de l'Église d'Orient, Pierre Klein nous transporte au cœur des routes de la soie du XIIIe siècle. Une histoire fascinante méconnue en Occident. Un récit riche, tant sur les plans historiques, culturels et religieux que sur l'optimisme et l'espoir qui en émane »*, peut-on lire sur le site œuvre-orient.fr *« Ce livre cumule les mérites d'un vrai livre d'histoire, d'un beau roman historique et la perspective que l'histoire n'est pas finie »*, estime Christian Cannuyer, membre du jury. *« Spectaculaire, passionnant, c'est un vrai bonheur de lecture »*, pour Hélène Carrère d'Encausse, présidente du jury.



En savoir plus : La pérégrination vers l'Occident, éditions Olizane, 350 pages, 18 euros. Disponible dans toutes les bonnes librairies et sur Internet.

Ambassade du Charolais

Le corps diplomatique de la dégustation

À la viande charolaise, il fallait bien une ambassade. Depuis près de quarante ans, celle-ci défend le fruit du travail des éleveurs de la race, sublimé dans les assiettes du monde entier. Monique Mathieu préside ce « *corps diplomatique* » bien particulier et dont le rôle se trouve renforcé face aux discours parfois très critiques liés à l'élevage.



Monique Mathieu et Daniel Rizet : la présidente et le vice-président de l'Ambassade du Charolais considèrent que leur association est plus que jamais utile, face aux discours dénigrant l'élevage.

Face aux grandes baies vitrées de sa maison de Saint-Vincent Bragny, en Saône-et-Loire, l'ancienne exploitation de Monique Mathieu, aujourd'hui reprise par son fils, trône en haut d'une colline. Les bovins charolais sont partout autour de nous, paissant dans les prés, au cœur d'un paysage de bocage. On est ici chez madame la présidente de l'Ambassade du Charolais. Ce mandat, elle l'assume depuis le décès de Bernard Martin, survenu en mars 2017. Elle-même a rejoint l'association en 2004. Son vice-président, Daniel Rizet, lui-même éleveur dans le village voisin d'Oudry, en est membre depuis 2012. Pour Monique Mathieu, qui avait déjà eu des responsabilités professionnelles (présidente de centre de gestion, membre fondatrice de l'AOC Bœuf de Charolles, notamment), rejoindre l'Ambassade était un peu dans la nature des choses.



La médaille marquant l'entrée dans l'association de Monique Mathieu, il y a 16 ans.

Plaisir et convivialité

L'Ambassade du Charolais, c'est une confrérie qui travaille à la promotion d'un produit et qui réclame un investissement personnel important. Elle intervient sur de nombreux évènements en répondant à des sollicitations très diverses. Évidemment, comme pour tout ce qui est lié à l'événementiel, 2020 aura été pour l'Ambassade une « *année blanche* », tous les évènements prévus ayant été annulés en raison de la Covid. Elle était tout de même présente au Salon de l'Agriculture, où la race charolaise était justement mise à l'honneur, l'hiver dernier. Le « *corps diplomatique* » du charolais est d'abord vecteur de plaisir et de convivialité et, en année normale, ses membres, vêtus de grandes blouses portées dans les foires aux bestiaux, arborant chapeaux, coiffes, mouchoir à carreaux autour du cou et médailles, sont présents lors de manifestations agricoles ou plus largement, rurales. Chaque année, ils participent à plus d'une trentaine d'évènements. On les croise parfois dans des entreprises désireuses de donner un relief particulier à des moments festifs en interne. Quelles que soient les circonstances, le « *passeport diplomatique* » que la confrérie utilise dans ces circonstances est toujours le même : une dégustation de viande qui permet d'entamer le dialogue avec les participants, et ainsi de faire mieux connaître ce produit agricole, ses particularités, ses subtilités, ses variantes, la manière dont il est produit… C'est aussi souvent l'occasion de remettre quelques pendules à l'heure face à des discours sur l'élevage non dénués de préjugés, voire d'âneries. « *On profite de ces occasions*», précise Daniel Rizet, «*pour communiquer, et c'est particulièrement important aujourd'hui, compte tenu des attaques et des mauvais procès régulièrement menés contre l'agriculture en général et l'élevage en particulier. On doit être un contre-poids à ces discours. On peut accepter les critiques, mais pas lorsqu'elles sont malveillantes vis-à-vis de la profession d'éleveur…* »

La dégustation : une porte ouverte sur le dialogue

À l'Ambassade, on ne perd pas de vue que la dimension conviviale qui accompagne ses interventions est aussi un excellent moyen d'aborder ces sujets de manière plus facile, dans un climat moins passionnel. Le dialogue s'en trouve facilité. « *Au début de l'Ambassade*», souligne Monique Mathieu, «*il n'y avait pas les dégustations. C'est à partir de la crise de la vache folle, dans les années quatre-vingt-dix, qu'elles se sont développées. Plus personne ne voulait manger de viande ! J'ai encore le souvenir de l'effondrement du marché à l'époque, alors que mon fils venait de s'installer. Nous nous sommes mis à faire déguster et, ainsi, nous avons contribué à faire revenir les gens à plus de raison.* » Confrontée à des crises qui n'ont pas manqué depuis une vingtaine d'années, l'Ambassade du Charolais a pu affûter son discours dans le but de défendre un produit et les métiers qui en dépendent. L'obtention de l'AOC Bœuf de Charolles aura aussi servi de moteur à l'association pour multiplier les actions de dégustation et prouver la typicité de cette viande, en développant tout un vocabulaire pour la définir. L'action diplomatique repose aussi en grande partie sur les mots qu'on utilise… « *On a beaucoup réfléchi entre nous*», poursuit Monique Mathieu, «*à ce que nous devions dire et nous devons encore approfondir notre réflexion sur ces questions.* » De manière globale, remarquent les deux membres, il y a une vraie curiosité qui s'exprime à l'occasion des manifestations de l'Ambassade, mais les attitudes hostiles demeurent très rares. « *Nous avons un rôle important*», souligne Daniel Rizet. «*Toutes les races à viandes disposent d'outils de promotion. On se doit d'en être un nous aussi, on ne comprendrait pas que le charolais n'en dispose pas et nous sommes à la disposition de tous les signes de qualité qui travaillent avec le charolais. Nous communiquons, nous sommes présents, nous montrons que le charolais, c'est autre chose que la viande… sans viande !* »

Porteurs d'un message

Au sein de l'Ambassade, on considère que l'on doit être porteur d'un message fondamental à opposer aux détracteurs de l'élevage : ce dernier est le garant du maintien et de l'entretien de paysages entiers. « *Les bovins*», rappelle Monique Mathieu, «*transforment l'herbe en protéines nobles. Ils accomplissent au quotidien un petit miracle. Je n'arrive pas à comprendre que certains veuillent les supprimer… On est sur des fondamentaux que certains, dans notre société, ne veulent plus connaître.* » « *Finalement*», ajoute Daniel Rizet, «*manger de la viande, c'est être végétarien : vous mangez l'herbe que la vache a transformée.* »



Pour l'Ambassade du Charolais, au-delà de la promotion de la viande, il est important de rappeler combien l'élevage structure aussi les paysages.

En 2018, l'Ambassade a eu la chance de bénéficier du soutien du chroniqueur gastronomique Périco Légasse, qui a fait jouer son réseau, permettant une présentation de la viande sous signes de qualité à la fédération des bouchers parisiens. Depuis, un flux commercial régulier semble se développer sur ce canal. « *Ces bouchers nous ont dit que c'était la première fois que des charolais venaient leur présenter de la viande, ça prouve qu'on a des progrès à faire en matière de communication, surtout auprès des petits commerçants* » conclut Daniel Rizet. Il n'est jamais trop tard pour bien faire ! Sans prétendre révolutionner à eux seuls l'image de la viande charolaise, les membres de l'Ambassade considèrent qu'ils participent à l'entretien d'une flamme. L'action diplomatique est souvent affaire de discrétion, de travail de longue haleine, associé à de la persévérance et de l'humilité, mais, à la fin, c'est pour gagner !

BERTY ROBERT

« Toujours et partout, défendre et promouvoir ! »

L'ambassade du Charolais a, depuis 1983, intronisé 1 200 personnes. Elle compte aujourd'hui environ 200 membres cotisants. Elle dispose de deux pôles : l'un en Côte-d'Or, à Saulieu, l'autre en Saône-et-Loire, à Charolles. Les intronisations se font soit lors de l'assemblée générale (la dernière s'est tenue le 18 septembre à Charolles, en même temps que celles de la Société d'agriculture et d'élevage de Charolles, et que celle de l'Institut du Charolais) soit à l'occasion d'évènements en entreprises. L'Ambassade se revendique comme un partenaire des organisations professionnelles liées à l'élevage. Lors d'une intronisation, le récipiendaire jure de « *toujours et partout, défendre et promouvoir la viande charolaise* ».